



SERVICE DES CONCESSIONS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES DÉLÉGATAIRES ET DES
CONCESSIONNAIRES

Exercice 2021
Évolution 2020-2021

DÉCEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

ÉNERGIE.....	5
DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE	6
DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE	10
DISTRIBUTION DE GAZ.....	12
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE.....	15
ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS	17
PARC FLORAL	18
TOUR EIFFEL.....	22
JARDIN D'ACCLIMATATION.....	26
CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE	28
PORTS DE PLAISANCE.....	31
PAVILLON PUEBLA	33
RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE	35
SITE DE BAGATELLE	37
CHALET DE LA PORTE JAUNE.....	38
DÉPLACEMENTS	40
PARCS DE STATIONNEMENT.....	41
STATIONS-SERVICES	54
BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES.....	56
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	57
ACCOR ARENA – POPB.....	59
PISCINE S. BERLIOUX, PONTOISE, J. BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON	61
MARATHON ET SEMI-MARATHON DE PARIS.....	66
ARENA PORTE DE LA CHAPELLE	68
CENTRE SPORTIF DE L'ÎLE DE PUTEAUX.....	70
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS	72
CARREAU DU TEMPLE.....	74
GAÎTÉ LYRIQUE	77
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES.....	80
LE LOUXOR	82
FESTIVALS DU PARC FLORAL.....	84

JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE.....	86
CENTRES PARIS ANIM'	88
ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.....	93
PATRONAGE LAÏQUE.....	96
MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS	99
GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN	100
GESTION DES MARCHÉS DE PASSY, SAINT-QUENTIN, SAINT-MARTIN, BEAUVAU-ALIGRE	102
GESTION DES MARCHÉS BATIGNOLLES ET TERNES	105
GESTION DU MARCHÉ COUVERT DE LA CHAPELLE	108
GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES	110
MARCHÉS ALIMENTAIRES DECOUVERTS.....	112
MARCHÉS AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT, PORTE DE VANVES ET PORTE DE MONTREUIL.....	115
MARCHÉS DE LA CRÉATION.....	118
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	120
PÉPINIÈRE PARIS SANTÉ COCHIN	121
CONTRAT DE REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE	123
PUBLICITÉ	125
COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES	126
MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION.....	127
SERVICES FUNÉRAIRES	129
SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES.....	130
PARC FUNÉRAIRE ET EXPLOITATION DES CRÉMATORIUMS PARISIENS.....	134
CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	137
LISTE DES CONTRATS AU 31 DECEMBRE 2021.....	139

Ce rapport décrit l'activité des délégations de service public et concessions de services ou de travaux soumises aux dispositions des articles L3131-2, L3131-5, et R3131-2 à R3131-4 du Code de la Commande Publique (CCP). Il présente une synthèse par secteur d'activité, suivie d'un bilan plus détaillé de chacun des contrats, de façon à rendre compte de l'activité réalisée sur l'exercice 2021. Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la Bibliothèque Administrative de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris disposait, au 31 décembre 2021 de **185 délégations de service public** et de 28 concessions de services et de travaux, parmi lesquelles **13 sont concernées par le présent rapport** (car renouvelées après 2016).

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés alimentaires...

Les délégations de service public constituent **une des principales sources de redevance** perçue par la Ville de Paris. Ainsi, en 2021, les délégataires ont versé **101M€** à la Ville, à comparer aux 287 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des conventions et titres d'occupation du domaine public, soit 35%. Les 13 contrats de concessions concernés par le présent rapport ont généré **48M€** de redevance.

En parallèle, environ **34 M€ de participations publiques** ont été versées aux délégataires par la Ville de Paris en contrepartie des sujétions de service public imposées (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2021, les délégations de service public les plus importantes en termes de **chiffre d'affaires** étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de 549,7M€ et une redevance de 31,7 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de 372,1M€ et une redevance de 7,3M€ ;
- la délégation relative à la **distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de 132,6 M€ et une redevance de 1,3 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de 92,8 M€ et une redevance de 1,3 M€ ;
- la délégation relative à la **Tour Eiffel**, qui a généré un chiffre d'affaires de 46,2M€ et une redevance de 8,2M€ ;
- la délégation relative au **Jardin d'Acclimatation** avec un chiffre d'affaires de 17,0 M€ et une redevance de 1,6 M€.

Le document présente ces contrats par secteur d'activité.

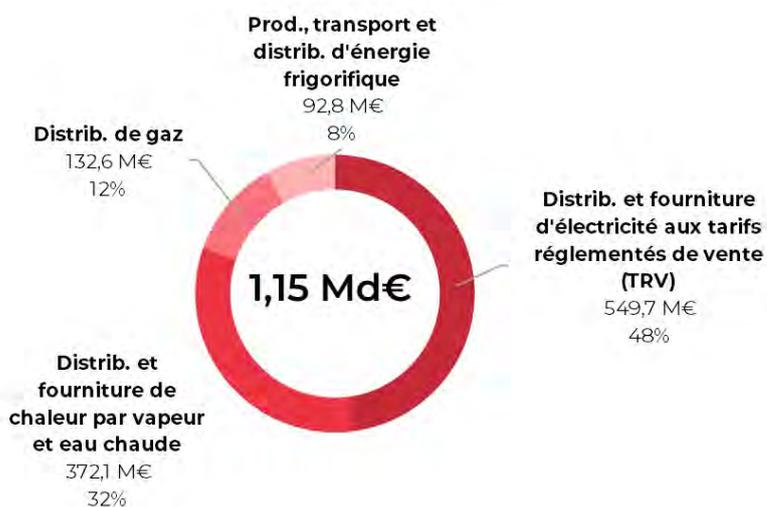
ÉNERGIE

Ce secteur regroupe **4 délégations de service public** :

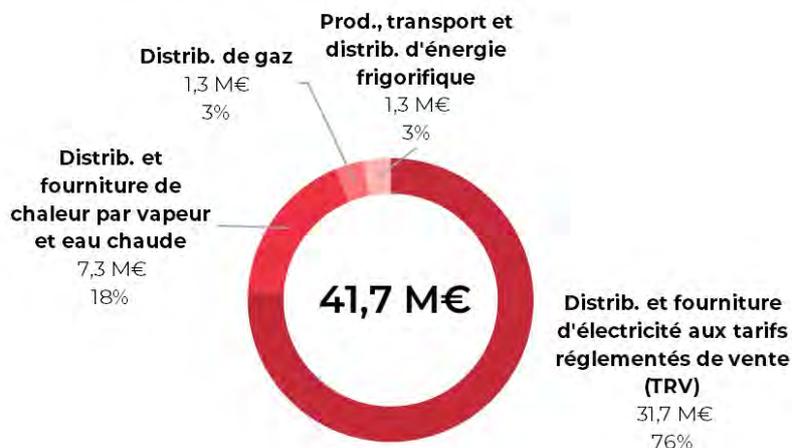
- la DSP relative à la **distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)** ;
- la DSP relative à la **distribution et la fourniture de chaleur** par vapeur et eau chaude ;
- la DSP relative à la **distribution de gaz** ;
- la DSP relative à la **production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique**.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 147,3 M€	1 084,6 M€
Redevance	41,7 M€	39,5 M€
Participation de la Ville de Paris	164,6 k€	194,1 k€

Répartition du chiffre d'affaires en 2021



Répartition de la redevance en 2021



DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF) et EDF** respectivement la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) :

- Le concessionnaire Enedis assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution.
- Le concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009 a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle de l'électricité composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis *ès qualités* parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité (distribution)

En 2021, le délégataire **Enedis** a dégagé **un chiffre d'affaires de 549,7 M€** dont :

- 525,8 M€ de recettes d'acheminement ;
- 14,9 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- 9,0 M€ d'autres recettes de services.

Les recettes d'acheminement s'établissent à 525,8 millions d'euros (+ 3% par rapport à 2020), avec une année 2021 de reprise économique par rapport à l'année 2020. De plus, l'année 2021 a été plus froide que l'année 2020. La quantité d'énergie acheminée a ainsi crû de +4,6% sur le territoire de la Ville de Paris pour atteindre 12,1 TWh. Cette croissance des recettes d'acheminement a été partiellement amplifiée par une hausse du TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) de 0,91 % au 1^{er} août 2021.

Les recettes de raccordement et prestations ont enregistré une forte hausse par rapport à l'an dernier (+39%), qui s'expliquent par une forte hausse du volume de raccordements liée à la reprise économique, et notamment au développement des installations de recharge des véhicules électriques.

Le délégataire a versé une **redevance de 31,7 M€** au titre de l'année 2021, en hausse de 7% par rapport à 2020 (29,6 M€) car corrélée à l'augmentation des recettes d'acheminement et de la quantité d'énergie acheminée.

En application du dispositif voté par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU), la Ville de Paris, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme, doit verser une participation au délégataire correspondant à 60% des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2021, la Ville a ainsi versé une participation de 165 k€ (contre 194 k€ en 2020).

	2021	2020
Chiffre d'affaires de l'activité de distribution ¹	549,7 M€	529,5 M€
Redevance de l'activité de distribution	31,7 M€	29,6 M€
Participation de la Ville de Paris	0,2 M€	0,2 M€
Résultat d'exploitation (avant contribution à l'équilibre)	82,0 M€	75,8 M€

Le résultat d'exploitation constaté (82,0 M€) progresse de 8%, avec une augmentation de 4% des produits d'exploitation (qui passent de 612,8 M€ en 2020 à 636,6 M€) plus forte que la hausse de 3% des charges d'exploitation (qui passent de 537,0 M€ en 2020 à 554,6 M€).

À noter que ce résultat d'exploitation ne rend pas compte d'un équilibre qui serait exclusivement local, du fait du mécanisme de péréquation tarifaire sur l'activité de distribution d'électricité. En effet, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale. Ainsi, en 2021, dans le contexte de la reprise économique, le résultat d'exploitation d'Enedis attendu sur la concession parisienne est marqué par une forte hausse de 21,4 M€ par rapport à l'exercice précédent (passant de 44,0 M€ à 65,4 M€). La contribution à l'équilibre constituant la charge supplémentaire pour ramener le résultat parisien constaté au résultat moyen attendu diminue quant à elle de 15,3 M€ (passant de 31,9 M€ à 16,6 M€). Ceci matérialise le mécanisme de solidarité entre les territoires dont Enedis est garante à travers la péréquation tarifaire nationale.

Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2021, le réseau comptabilisait 4 938 km de réseau haute tension (HTA), dont 133 km ont été renouvelés en 2021, 5 109 km de réseau basse tension (BT), dont 31 km ont été renouvelés en 2021, et 5054 postes de distribution publique composés de 5039 tableaux HTA dont 105 renouvelés en 2021.

Politique d'investissement et schéma directeur :

La Ville de Paris et Enedis ont signé en 2009 un avenant introduisant un schéma directeur des investissements se déclinant en plans pluriannuels d'investissement (PPI) sur des périodes quadriennales afin de redéfinir cycliquement la politique des deux partis en termes d'investissement.

Le schéma directeur des investissements a pour objectifs principaux de :

- Lutter contre les effets sur le réseau des crises estivales de chaleur ;
- Améliorer la résilience du réseau face aux phénomènes d'inondations (crue, orage violent) ;
- Développer des *Smarts Grids* dans le réseau.

Le PPI 2018/2021 porte essentiellement sur:

- La suppression des JTRs (jonctions de transitions rubanées) à hauteur de 500/an. Ces accessoires réagissent mal aux chaleurs estivales et sont majoritairement coupables des incidents non exceptionnels et coupures en été. La suppression des JTRs permet la suppression des câbles en papier imprégnés.
- La suppression des boîtes réseaux, potentiellement source d'électrocution de tiers, à hauteur de 250/an.
- La suppression des artères HTA les plus incidentogènes.
- Le renforcement du réseau basse tension et renouvellement des zones les plus incidentogènes à hauteur d'au moins 25 km/an.

¹ Le chiffre d'affaires de l'activité Fourniture d'électricité au TRV est de 357 M€ HT. EDF contribue à hauteur de 1 M€ au Fonds de Solidarité pour le Logement et 3,4 M€ sont versés au titre de Paris Énergie Familles.

- Le renforcement des postes de distribution publique face à l'aléa cru notamment via la pose de tableaux semi-étanches.

En 2021, le délégataire a partiellement réalisé les objectifs contractuels (deux types d'équipements pour lesquels les volumes réalisés sont en deçà des valeurs cibles : 343/500 JTR (datant d'avant 2006) supprimées, 116/250 boîtes de raccordement sous trottoir supprimées, étant précisé que l'objectif porte sur la moyenne de la période quadriennale).

Clients et qualité du service : Le nombre d'usagers du réseau est en légère hausse (+0,4 %), passant de 1 608 687 en 2020 à 1 615 908 en 2021, soit un volume proche de 2019 (1 617 014) avant la crise du Covid-19. En 2021, 62% des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage est en baisse continue depuis plusieurs années (85% en 2016, 68% en 2020).

Continuité de la distribution : Le temps de coupure moyen subi par l'abonné est de 18,7 minutes en 2021, en diminution de 6,0 minutes par rapport à l'exercice 2020 (24,8 minutes), cette dernière étant marquée par des épisodes climatiques intenses (canicule, orages). Ainsi, la durée moyenne annuelle de coupure hors événements exceptionnels relevant de la distribution (HIX hors RTE) enregistre un net recul : 17,1 minutes en 2021, contre 23,9 minutes en 2020 (-6,8 minutes environ).

Qualité des prestations de service aux usagers :

- Délais de raccordement : pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA, le délai moyen de réalisation d'un raccordement simple passe en 2021 à 40 jours, contre 43 jours en 2020.
- Accueil pour le dépannage : le taux d'accessibilité (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) s'améliore (85,5%) par rapport à 2020 (81,5%).

b) Politique tarifaire

Le code de l'énergie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer le TURPE des gestionnaires de réseaux. Les tarifs « TURPE 6 » sont applicables au 1^{er} août 2021 pour une durée de quatre ans environ et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions. L'évolution moyenne du TURPE au 1^{er} août 2021 est de + 0,91%.

La décomposition d'une facture est la suivante :

- Le TURPE représente 28% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- La fourniture représente 38% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- Les divers taxes (TVA 15%, TCFE 5%, TICFE (=CSPE) 12%, CTA 2%) représentent 34% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel. La TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) s'élevait à 22,5€/MWh en 2021, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité. À noter, au 28 janvier 2022, la TICFE a été fixée à 1 €/MWh pour les clients résidentiels ainsi que pour les clients non résidentiels de puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA, minoration exceptionnelle de la taxe décidée dans le cadre du bouclier tarifaire.

Les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF ont évolué à deux reprises au cours de l'exercice 2021 :

- Le 1^{er} février 2021 avec une évolution moyenne de +1,61% TTC pour les clients au Tarif bleu résidentiel, et de +2,61% TTC pour les clients au Tarif bleu non résidentiel ;
- Le 1^{er} août 2021 avec une évolution moyenne de +0,48% TTC pour les clients au Tarif bleu résidentiel, et de +0,38% TTC pour les clients au Tarif bleu non résidentiel.

c) Événements marquants 2021

Des investissements en forte augmentation du fait de la reprise à la suite de la crise sanitaire :

Après une baisse marquée en 2020 en raison de la crise sanitaire, le montant des investissements réalisés par Enedis à Paris connaît une forte augmentation de 20% en 2021 et s'élève à 147,4 M€.

Les investissements pour l'amélioration du patrimoine s'élèvent à 113,8 M€ en 2021, soit une forte hausse de 17,3% par rapport à l'exercice précédent. À noter, le déploiement des compteurs Linky qui a généré des investissements pour un montant de 32,7 M€ sur la concession, en augmentation de 7,0% sur un an. Au-delà, les investissements pour la modernisation des réseaux visant à en améliorer la fiabilité et la résilience s'élèvent à 61,3 M€ en 2021 (+21,2% par rapport à l'exercice précédent).

L'année 2021 voit notamment apparaître la nouvelle politique « Embellir votre quartier » de la Ville de Paris. Dans une logique de coordination, Enedis a adapté l'intégralité de son programme de travaux.

Les investissements faisant suite à des demandes de raccordements sont passés de 25,4 M€ en 2020 à 32,0 M€ en 2021, soit une augmentation de 25,7%. Cette évolution s'explique par l'effet de la reprise économique et, plus particulièrement, par le développement des nouvelles mobilités (équipement des parkings collectifs en Infrastructure de recharge de véhicule électrique notamment). En outre, 2021 a vu le raccordement de grands projets urbains et de transport (ZAC, station hydrogène, chantier EOLE, ...) en ce qui concerne la partie relative aux consommateurs HTA. De plus, la dynamique constatée sur les raccordements des consommateurs BT est due à de multiples facteurs dont la relance de projets arrêtés durant la crise sanitaire, le déploiement des Installations de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) avec des raccordements BT de puissance supérieure à 36 kVA, un effet loi ELAN à la suite de l'entrée dans le patrimoine concédé de colonnes montantes anciennement privées et la finalisation de projets de renouvellement de mobiliers urbains sur le domaine public.

Sur la période 2011-2021, les investissements d'Enedis à Paris suivent une tendance à la hausse avec une forte croissance de 126% en 11 ans.

DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024.

La CPCU, société au capital social de 27,6M€ et détenue à 33,5% par la Ville de Paris, assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 474 km et à 8 centrales de production exploitées par CPCU. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente environ 40 à 45% de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du chauffage urbain composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis *ès qualités* parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2021, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **372,1 M€**, soit +10% par rapport à 2020 (340,1 M€), réparti comme suit :

- 283,7 M€ correspondant à la consommation d'énergie (R1),
- 88,3 M€ correspondant aux abonnements (R2).

Cette forte hausse du chiffre d'affaires s'explique principalement par des volumes vendus en hausse (4 627 GWh en 2021 contre 3 821 GWh en 2020) conséquence directe d'une rigueur climatique élevée (1,02 contre 0,82 en 2020). Le nombre de clients augmente légèrement (+0,4%) mais les puissances souscrites sont en baisse de 5,2 % sous l'effet notamment d'ajustements des puissances au besoin des clients et de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Le **résultat net** de la délégation baisse de +8 M€ en 2020 à **+4,8 M€** en 2021 sous l'effet d'une hausse (+9%) des charges d'approvisionnement énergétique (dont les quotas CO2) en lien avec la rigueur climatique partiellement compensée par une baisse du coût d'approvisionnement SYCTOM et un volume important d'électricité issue des cogénérations (615 GWh, soit le plus haut niveau depuis 2013). Concernant le mix énergétique, la forte rigueur climatique fait baisser la part SYCTOM à 41,3% en 2021 (contre 47% en 2020) et augmente mécaniquement la part du gaz à 37,2 %.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 7,3 M€** au titre de 2021, soit une baisse de 0,13% par rapport à 2020 (7,4 M€) principalement lié à la baisse du terme « droit complémentaire », fonction des puissances souscrites qui sont en baisse.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	372,1 M€	341,4 M€
Redevance	7,3 M€	7,4 M€
Résultat net de la délégation	4,8 M€	8,0 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2021, le réseau parisien compte 397 km (doublé aller-retour), stable par rapport à 2020. La faiblesse du retour d'eau provoque des risques pour la sécurité du personnel en égout (risque de brûlure) et de l'intégrité des ouvrages sous terrain et demeure pénalisante au regard des performances énergétiques et économiques du réseau. Le taux de restitution des condensats connaît une nouvelle baisse en 2021 pour atteindre 38,7% (40,7% en 2020), ce qui s'explique par l'absence de travaux pendant le confinement. Un plan a été présenté par la CPCU pour la période 2018-2021 prévoyant la fiabilisation de 50,5 km de réseau pour atteindre un taux de retour d'eau de 56% en 2021. En 2021, 7,2 km de réseau ont été fiabilisés permettant d'atteindre 47,75 km sur les 50,5 km au total depuis le début du plan quadriennal. L'efficacité du plan quadriennal est remise en question dans la mesure où sa réalisation à hauteur de 94% n'a pas permis d'améliorer le taux de retour d'eau au niveau escompté.

Clients et qualité du service : Le nombre de clients de la concession augmente (0,4%) passant de 5 641 en 2020 à 5 666 en 2021. Les trois premiers types de consommateurs en volume d'énergie consommée sont les habitations (51%), les bureaux (21,9%) et les hôpitaux (10,4%). La continuité de la fourniture est stable : le taux moyen d'interruption du service (qui tient compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) affiche une légère hausse passant de 0,11% en 2020 à 0,15% en 2021) et le nombre d'arrêts de réseau baisse de 2%.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire de 2016 est inscrite au contrat de concession depuis l'avenant n°11 de juillet 2020. Bien que la grille tarifaire ne figure pas dans le contrat de concession avant l'avenant n°11, les prix de vente sont restés inchangés entre 2016 et 2020.

Le prix moyen de vente s'établit à 80,42 € HT/MWh (74,8% sur la part R1 et 25,2% sur la part R2) en 2021, en baisse par rapport à 2020 en raison de la forte rigueur climatique et par conséquent de la forte hausse des consommations (terme proportionnel R1) permettant de mieux amortir la part fixe R2.

d) Événements marquants 2021

La Ville de Paris a lancé des audits et études préalables visant à préparer le renouvellement de la concession.

Le Conseil de Paris a adopté en octobre 2021 le schéma directeur de la chaleur. Ce document stratégique est la déclinaison des ambitions du PCAET parisien et donne une vision prospective de l'évolution du réseau à horizon 2050 notamment en termes de mix énergétique, de développement et de choix de technologie.

Le Conseil de Paris a également voté en décembre 2021, le principe du renouvellement de la concession sous forme d'une DSP avec SEMOP intégrant les activités de production et distribution de chaleur. Dans ce cadre, la Ville a également exprimé sa volonté de reprendre la majorité des centrales actuellement opérées par la CPCU en dehors du contrat de DSP.

DISTRIBUTION DE GAZ

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2035. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des bouts parisiens (partie de réseau entre les conduites montantes et le compteur de l'utilisateur).

Les nouveautés du contrat de concession concernent notamment :

- un renforcement de la gouvernance locale de l'énergie, comprenant notamment la mise en place d'indicateurs de suivi trimestriel ou annuel incités financièrement et des instances de suivi plus régulières,
- une vision partagée des investissements pour l'évolution et la sécurité du réseau comprenant notamment un schéma directeur d'investissement décliné en programmes de travaux de 5 ans engageant,
- un accès simplifié aux données du service public,
- un réseau de gaz partenaire de la transition énergétique et sociale.

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis *ès qualités* parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

a) Analyse de l'exécution du service public

Chiffres clés de l'activité

En 2021, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 133 M€** dont :

- 125 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 8 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturés à l'acte.

Le chiffre d'affaires a ainsi augmenté de 7% par rapport à l'exercice précédent (soit +8,6M€), ce qui est lié à la hausse des consommations, augmentation amplifiée par la hausse du tarif ATRD décidée par la Commission de Régulation de l'Énergie de 0,7% effective à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le chiffre d'affaires annuel est reconstitué à partir d'estimations de GRDF compte tenu de la relève biannuelle des compteurs. Les consommations brutes s'élèvent à 10,1 TWh en 2021, en hausse de 15% par rapport à 2020 (8,7TWh), hausse liée à la reprise de l'activité économique des secteurs industriels et tertiaire et à une rigueur climatique plus importante en 2021, et malgré une perte en 2021 de 11 051 clients majoritairement sur le segment TI (usages cuisson et eau chaude sanitaire).

Le résultat d'exploitation augmente de 9,0 M€ pour s'établir à **-11,8 M€**. Il est estimé sur la base de charges d'exploitation dont le niveau de détail est encore incertain malgré la démarche initiée « nouvelles données pour une nouvelle donne ». Ainsi, malgré les améliorations apportées, les éléments financiers fournis dans le compte rendu d'activité de concession (CRAC) 2021 ne constituent pas un compte de résultat à la maille de la concession qui refléterait les conditions réelles et spécifiques de l'activité strictement parisienne de GRDF.

Le concessionnaire a versé au titre de l'exercice 2021 une **redevance de 1,33 M€** soit un niveau stable par rapport à l'exercice 2020.

Le contrat de concession prévoit deux types de redevances :

- une part R1 dite « de fonctionnement » visant à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ;
- une redevance d'occupation du domaine public (91 k€)

	2021	2020
Chiffre d'affaires	132,6 M€	124,0 M€
Redevance R1	1,33 M€	1,33 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	-11,8 M€	-20,8 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Réseau au 31 décembre 2021 :

Le réseau parisien compte 1 906 km de canalisations.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 475 020 points de livraison fin 2020 à 463 969 au 31 décembre 2021 (-2,3%). L'érosion du nombre de clients est constante depuis plus de 15 ans, de l'ordre de -10 000 clients par an.

Le nombre d'interruptions de livraison chez les abonnés atteint 9 786, en hausse de 5% par rapport à 2020.

En 2021, 7 114 réclamations ont été reçues à Paris (5 777 en 2020), chiffre en augmentation depuis plusieurs années, tendance que GRDF explique à la fois par une meilleure visibilité de son Service Client pour recueillir les réclamations, et par le déploiement des compteurs communicants Gazpar entraînant des retours clients.

Le nombre total d'incidents sur des ouvrages exploités par GRDF s'élève à 6 192 en 2021, soit une hausse de +21% par rapport à 2020 :

- 76% des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en hausse de 13% par rapport à 2020) ;
- 21% des incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure (en hausse de 33% par rapport à 2020) ;
- 9% des incidents se sont produits sur le réseau (en hausse de 66% par rapport à 2020) et sont principalement dus à l'usure.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an ;
- T2 : 6 000 à 300 000 kWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels) ;
- T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires) ;
- T4 : supérieur à 5 000 000 kWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement ATRD fixé par voie réglementaire a connu une hausse de 0,7% au 1er juillet 2021. Sur une facture type d'un client résidentiel au tarif réglementé, en début d'année 2021, la part du tarif d'acheminement pour la distribution dans le prix final de vente du gaz naturel s'élève à 27%, la part liée au transport à 7%, la part liée au stockage à 4% et la part liée à la fourniture à 33%, le reste étant constitué par les taxes.

d) Événements marquants 2021

Investissements

Les dépenses d'investissement du concessionnaire augmentent par rapport au niveau exceptionnellement bas de 2020 (38,2 M€) mais aussi par rapport au niveau de 2019 (68,4 M€) et atteignent 79,6 M€ en 2021.

Les dépenses de renouvellement constituent 75% des investissements en 2021, reflétant la stratégie de sécurisation des ouvrages existants menée par GRDF. Ces dépenses de renouvellement concernent les canalisations et installations techniques (postes de détente, protection cathodique) à hauteur de 61% et les ouvrages intérieurs (branchements, ouvrages collectifs) à hauteur de 39%.

Le déploiement des compteurs communicants Gazpar a représenté 9% des investissements en 2021 contre 18% en 2020.

En 2021, le renouvellement de la tôle bitumée, priorité du PPI, a atteint 24 km ce qui selon GRDF devrait leur permettre d'atteindre la cible de renouvellement à fin 2024. GRDF a également focalisé ses travaux sur les réseaux basse pression sensibles au risque crue. En 2021, 5 km de réseaux basse pression sensibles au risque crue ont été supprimés (il reste 11 km de réseaux basse pression dans l'emprise de la crue centennale).

PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Paris a confié à la société **Climespace** la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien jusqu'au 4 avril 2022 (à la suite d'une prolongation de 12 mois par avenant du 17 octobre 2019 et une nouvelle prolongation de 2 mois par avenant du 21 novembre 2020).

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre actuel de la DSP est limité au centre de Paris, à la zone Seine Rive Gauche et à deux nouvelles zones (secteurs de Paris Nord-Est, de la Villette et de Montparnasse) à la suite de la signature de l'avenant n°6 du 21 décembre 2015. Il couvre désormais 43% du territoire parisien.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2021, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 92,8 M€** dont :

- 84,7 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R'2 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R'2 : droits de raccordement exigibles à la mise en service) ;
- 6,4 M€ de droits de raccordement (DR) ;
- 0,9 M€ de fonds de concours (le concessionnaire peut demander à un abonné candidat de participer aux frais de renforcement et/ou d'extension des canalisations et ouvrages qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de sa demande de raccordement au réseau) ;
- 0,8 M€ d'autres recettes.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires lié aux droits de raccordements en raison de l'approche de la fin de concession, le chiffre d'affaires est en hausse en 2021, notamment en raison de l'augmentation des puissances souscrites (R2) ainsi que la hausse des puissances vendues (+1,2%) et des volumes d'eaux vendus (+7%).

Le volume acheminé en 2021 atteint 374,1 GWh d'énergie frigorifique livrée (en légère hausse de 1,2% par rapport à l'année précédente (369,6 GWh) en raison de la reprise d'activité post crise sanitaire mais toujours en deçà des volumes antérieurs à 2020 (451,6 GWh de froid livré en 2019). Les puissances souscrites continuent d'augmenter et passent de 444,7 MW à 467,2 MW.

Le **résultat net de 19,2 M€** baisse légèrement par rapport à 2020 (19,9 M€). Ceci s'explique principalement par le provisionnement de 7,2 M€ au titre de la quote-part 2021 de la redevance exceptionnelle neutralisant la hausse du chiffre d'affaires. Les charges hors redevance exceptionnelle restent stables par rapport à l'année 2020 (-0,7%).

Le concessionnaire a versé des **redevances à hauteur de 1,306 M€** dont 1,156 M€ au titre de la part variable correspondant à 1,5% du produit des ventes hors taxes d'énergie frigorifique de l'année (sur la base du R1 et R2). Ce montant ne comprend pas la redevance de 0,29 M€ perçue par le Service d'Assainissement (SAP) au titre de l'occupation des égouts. À noter qu'une redevance exceptionnelle sera perçue en 2022 au titre de la prolongation du contrat de concession.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	92,8 M€	89,7 M€
Redevance	1,306 M€	1,245 M€
Résultat net de la délégation	19,2 M€	19,9 M€

Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2021, le réseau comptait 89,0 km pour 67,2 MW de puissance souscrite, 10 sites de production et 4 sites de stockage d'énergie frigorifique. Il s'agit du premier réseau européen.

Les performances énergétiques se maintiennent à un niveau élevé : Le coefficient de performance production (énergie frigorifique en sortie de centrale / énergie électrique consommée) reste stable par rapport à 2020 passant de 4,22 à 4,23. La forte hausse du *free-cooling* (x35) qui aurait dû améliorer le COP a été compensée par un engagement global plus faible des centrales à eau de Seine et une dégradation du COP des tours aéro-réfrigérées. Après un pic de 1,21% observé en 2020, le taux de fuite de fluides frigorigènes baisse fortement à 0,23 % en 2021 soit la deuxième meilleure valeur constatée dans l'histoire de la concession après 2017 (0,09%). Ce taux constitue une valeur très faible en comparaison des taux observés dans les solutions autonomes (6 à 10% source ADEME). Enfin, les consommations d'eau d'appoint sont en hausse, passant de 120 m³/j en 2020 à 177 m³/j, valeur se trouvant en dessous de la moyenne des 10 derniers exercices (215 m³/j).

Clients et qualité du service : Le nombre de clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2021, il était de 738 clients raccordés contre 705 en 2020, soit une hausse de 4% (+33 clients). Les trois premiers types de clients sont les « bureaux » qui représentent 53,9% des contrats et 40,83% des volumes vendus en 2021, puis les « commerces et bureaux » avec environ 22,0% des contrats et 18,03% des volumes et les « commerces » qui pèsent pour plus de 7,7% des contrats mais seulement 3,29% des volumes vendus en 2021. Le taux d'interruption pondéré (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,0002% en 2021, en baisse par rapport à 2020 (0,007%).

b) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en deux catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m³ (volume d'eau consommé),
- R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.

Le concessionnaire a procédé à une hausse de ces tarifs le 1^{er} janvier 2020. La part R1 a augmenté de 0,7% et la part R2 de 0,9%. Le prix moyen R1+R2 du MWh vendu sur le réseau de froid en 2020 était ainsi de 194,7€ soit un niveau inférieur aux tarifs maximum fixés par le contrat (induisant un prix moyen de 216,5€/MWh).

c) Événements marquants 2021

Par la délibération n°202 DVD 98 du 14-15 octobre 2021, le Conseil de Paris a attribué à Fraîcheur de Paris le nouveau contrat de concession de service public pour une durée de 20 ans à compter du 5 avril 2022.

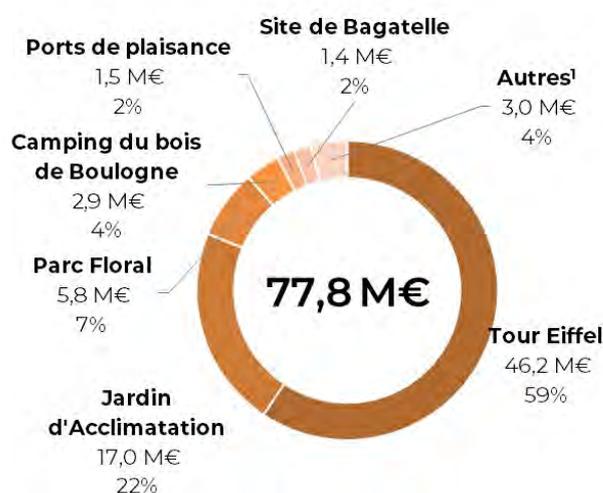
ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Ce secteur est composé de :

- **5 délégations de service public** portant sur des grands équipements accueillant des activités **d'agrément et de loisirs** (Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel et les Ports de plaisance),
- **4 concessions de travaux** : Site de Bagatelle, Pavillon Puebla, Pavillon Gravelle, Chalet de la Porte Jaune.

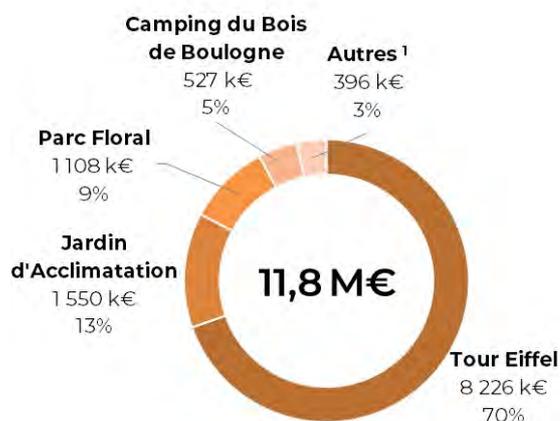
	2021	2020
Chiffre d'affaires	77,8 M€	47,6 M€
Redevance	11,8 M€	10,4 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2021



¹ Autres : Chalet de la Porte Jaune (1,9M€ ; 2,4%), Pavillon Puebla (993 k€ ; 1,3%), Restaurant du Plateau de Gravelle (149 k€ ; 0,2%)

Répartition de la redevance en 2021



¹ Autres : site de Bagatelle (119 k€ ; 1,0%), ports de plaisance (96 k€ ; 0,8%), Chalet de la Porte Jaune (73 k€ ; 0,6%), Pavillon Puebla (59 k€ ; 0,5%), restaurant du Plateau de Gravelle (49 k€ ; 0,4%).

PARC FLORAL

Présentation de la délégation de service public

Le Parc Floral est un espace de promenade paysager de 35 hectares, situé au cœur du bois de Vincennes. Il est l'un des 4 sites du jardin botanique de la ville de Paris.

Une **délégation de service public** a été confiée à la **SEPE (Société d'Exploitation de Parcs d'Exposition)**, filiale de GL Events, portant sur l'animation et la gestion de halls d'expositions (notamment le « hall de la Pinède », encore appelé « espace événements ») et de salons de réception (notamment « La Chesnaie du Roy ») situés au sein du Parc. Le contrat a pris effet au **1^{er} septembre 2015, pour une durée de 16 ans.**

Le délégataire doit également organiser des activités ludiques et récréatives (notamment un parcours d'accrobranche et un mini-golf), gérer un point de vente et d'information du public - « la Maison du Jardin Botanique », promouvoir un service de navettes gratuites desservant le parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser un programme de travaux évalué à 6,06 M€ HT, dont 3,75 M€ HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy. Ses objectifs sont l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère des bâtiments ainsi que le renforcement des services à l'utilisateur.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2021, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires** de **5,8 M€** contre 3,8 M€ HT en 2020 et 9,7 M€ HT en 2019, soit une hausse de 53% par rapport à 2020 et une baisse de 40% par rapport à 2019. Il est principalement généré par l'Espace Événements avec 4 623 k€ (contre 3 285 k€ en 2020 soit +41% et 7 653 k€ en 2019, soit -40%), puis par le Pavillon Chesnaie du Roy avec 1 012 k€ (contre 566 k€ en 2020 soit +79% et 1 912 k€ en 2019 soit -47%) et enfin par l'Espace Jeux avec 168 k€ (contre 47 k€ en 2020 soit +257% et 215 k€ en 2019 soit -22%).

La **redevance** versée au délégant comprend une part fixe dont le montant en 2021 s'élève à **1 108 k€** (796 k€ en 2020 compte tenu d'une exonération de 3 mois et 1 050 k€ en 2019). Cette part fixe est complétée par une redevance variable assise sur le chiffre d'affaires de la délégation, correspondant à 3% de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT. Cette redevance variable, assise sur le chiffre d'affaires 2021, n'a pas lieu d'être appelée, puisque le montant des produits d'exploitation est inférieur à 8 M€ HT (contre 0 € en 2020 et 39,4 k€ en 2019).

	2021	2020
Chiffre d'affaires	5,8 M€	3,8 M€
Redevances versées par le délégataire	1 108 k€	796 k€*
Résultat net de la délégation	583 k€	160 k€

*Exonération de 3 mois de la redevance fixe en 2020 (1 062 M€ - 266 k€)

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur le volet événementiel

En 2021, 61 événements ont été organisés (contre 38 en 2020 et 95 en 2019), dont 38 pour « l'Espace Événements » (35 commercialisés, 3 gratuits) et 23 pour le Pavillon de la Chesnaie du Roy (21 commercialisés, 2 gratuits).

Une majorité d'événements de « l'Espace Événements » est composée des salons professionnels et grand public (16), suivie des événements Corporate (12) et des sessions d'examens (7). 2 événements gratuits ont été organisés dans le cadre d'opérations de mécénat (la Vente de Noël de Mécénat

Chirurgie Cardiaque, Festival Paris l'Été) et ont été accueillies à titre gratuit les loges de Traffix, société de production qui a organisé le Paris Festival Jazz pendant l'été à l'Espace Delta du Parc Floral.

Le Pavillon Chesnaie du Roy a accueilli 21 événements professionnels, 2 événements gratuits (dont 1 pour la Ville de Paris : Concours Dahlias). L'événement grand public gratuit La Bamba, qui prend la suite des 3 précédentes éditions du Jardin Suspendu, a permis de poursuivre la politique de redynamisation de l'image de la destination du Parc Floral de Paris en diversifiant son activité, et a accueilli 50 000 personnes du 15 juin au 26 septembre 2021. Plusieurs artistes de renom se sont produits : Ichon, Cut Killer, Madame Arthur, etc. Le site a également accueilli une soirée « We Love Art », qui a remplacé le festival « We Love Green », annulé à cause de la pandémie de Covid-19.

Le Pavillon 18 n'a pas accueilli de manifestations organisées par la SEPE sur l'année 2021. L'exploitation de ce pavillon reste fortement limitée par sa situation excentrée et ses contraintes d'exploitation.

Un service de navette entre le métro/RER et les entrées du parc est systématiquement proposé aux clients de l'Espace Événements et du Pavillon Chesnaie du Roy à partir de 8 000 visiteurs/jour sur les salons grand public et 1 000 visiteurs/jour sur les salons professionnels. En 2021, au regard du peu d'événements tenus et de la forte baisse de fréquentation des participants, visiteurs et exposants et du protocole sanitaire, ce service a été peu utilisé par la clientèle bien que toujours proposé par le délégataire.

Les prestataires référencés l'étaient déjà en 2020 : BE GREEN, BOLLORÉ Blue Bus, RATP et Taxis G7 Green Cab. Par ailleurs, comme en 2020, sur les salons Vivre Autrement, Marjolaine, Mer & Vigne, il a été mis en place un service de livraison à domicile peu onéreux des courses effectuées sur les salons « d'achat », permettant au public de venir en transport en commun et donc de ne plus utiliser leur voiture.

Volet activités ludiques dans le Parc

L'espace jeux comprend 4 parcours acrobatiques, un service de location de 17 rosalias, un mini-golf relatif aux Monuments de Paris de 18 trous, des tables de ping-pong, l'organisation d'une course d'orientation et d'un Escape Game. Certaines activités sont gérées par des subdélégués : les parcours acrobatiques et les rosalias par Nature Urbaine/Evasion Verte, l'Escape Game et la course d'orientation par Nomade Escape. Pour 2021, la période d'ouverture de l'espace jeux était du 13 février au 28 novembre. Le parcours acrobatique a été ouvert sur la même période. L'Escape Game et la course d'orientation se sont déroulés du 1^{er} avril au 31 décembre.

L'exploitation des rosalias et du mini-golf ont subi la chute de la fréquentation : les contraintes de la mise en place de protocole sanitaire, le changement de comportement des utilisateurs avec des réticences par rapport aux activités nécessitant des manipulations et des contacts.

L'Escape Game a été déplacé vers un meilleur emplacement plus proche des aires de jeu, ce qui lui a donné une meilleure visibilité (6 147 joueurs contre 4 989 en 2020).

Le délégataire a conduit des actions spécifiques pour accroître la notoriété du Parc Floral vis-à-vis du grand public et des centres de loisirs : constitution d'un fichier sur les centres aérés franciliens, e-newsletter envoyée aux centres de loisirs franciliens, réactivation de la page Facebook Espace jeux (834 abonnés), réalisation d'une signalétique Espace jeux.

Nombre de visiteurs

306 956 visiteurs ont été recensés (contre 235 319 en 2020 et 791 000 en 2019), dont 240 520 (232 320 pour les événements et 8 200 pour les étudiants en examens) dans « l'Espace Événements » (contre 110 480 en 2020 et 730 000 en 2019 pour les événements), 6 105 pour le Pavillon Chesnaie du Roy (contre 5 452 en 2020 et 19 800 en 2019), 14 933 personnes pour l'Espace Jeux (contre 4 989 en 2020 et 15 800 en 2019), 16 998 pour les Parcours acrobatiques dans les arbres (contre 14 600 en 2020 et 24 900 en 2019) et 28 400 contre 2 030 en 2020 pour les rosalias (soit environ 7 000 rosalias louées sur la saison).

Maison du jardin botanique, de la boutique et de l'espace City'Zen (espace d'un tiers-lieu multi-activité)

La maison du jardin botanique, au sein de laquelle se situent l'accueil et la boutique, est gérée dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. L'accueil, soumis à des jauges capacitaires réglementaires, a rouvert le 19 mai avec une reprise d'exploitation normale à compter du 30 juin 2021. La boutique agrémentée d'une terrasse (ouverte de mai à octobre) propose des produits biologiques et est également un lieu d'expositions artistiques (5 en 2021 contre 4 en 2020 et 9 en 2019). L'espace City'Zen propose des activités de bien-être et de ressourcement. L'année 2021 a été marquée par les surcoûts engendrés par les fermetures et réouvertures imposées par les mesures sanitaires (pertes des produits périmés du fait de l'impossibilité de les vendre lors des périodes de fermeture).

Le CA de la boutique a été de 27 178 € (contre 16 611 € en 2020 et 47 601 € en 2019), le CA des activités de bien-être et de zenworking B2B et B2C est de 204 689 € (contre 91 718 € en 2020 et 238 181 € en 2019). Le résultat d'exploitation est de 4 322 €.

Pour relancer l'activité, la société a procédé à des investissements (nouveaux mobiliers, prestation de merchandising pour améliorer la visibilité de la boutique, élargissement de l'offre par l'achat de nouveaux produits écoresponsables dont plusieurs fabriqués en région parisienne et ailleurs en France).

c) Politique tarifaire

Les tarifs et l'indexation afférente sont prévus contractuellement.

Les tarifs de location du Hall de la Pinède varient de 1,62 € à 5,43 €/jour/m² (1,60 € à 5,35 € le m² en 2020) en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les pavillons, les tarifs varient de 4,10 € à 11,94 €/jour/m² (contre 4,04 € à 11,77 € le m² en 2020).

Concernant le Pavillon Chesnaie du Roy, la tarification de la privatisation évolue en fonction des m², de la jauge de personnes, de la durée et du moment de la journée, allant de 751 € pour un salon à 15 525 € pour une privatisation totale du site.

Le tarif des activités ludiques prend en compte l'âge et comporte un plein tarif, un tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs. En 2021, les prix et la durée des activités sont identiques à ceux de 2020.

La politique tarifaire du délégataire comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes (minimum de 10 personnes) ainsi que pour les PMR (personnes à mobilité réduite) et PSH (personnes en situation de handicap) mais uniquement sur les parcours acrobatiques pour ces derniers.

d) Événements marquants 2021

L'activité du 1^{er} semestre 2021 a continué d'être perturbée par la crise sanitaire, les restrictions et fermetures administratives empêchant la tenue de salons et événements jusqu'en juin, et perturbant également les autres activités. Toutefois sur les quatre derniers mois l'exploitation a bien repris, avec un nombre élevé d'événements assez concentrés, mais sur des formats plus réduits (moindre nombre de participants donc moins de surfaces louées).

La dégradation de la situation sanitaire à partir de novembre 2021 a cependant freiné cette reprise.

L'activité événementielle est bouleversée par les nouvelles pratiques des entreprises : recours au télétravail, décision de ne plus organiser de séminaires, restrictions des voyages internationaux.

Globalement, le secteur événementiel fait face à des difficultés comme les difficultés de recruter ou conserver ses collaborateurs, l'augmentation du prix des matières premières et la nécessité de se réinventer (offrir davantage de flexibilité pour organiser, reporter ou annuler un événement, accompagnement financier des clients).

Les contrats de sous-délégation pour l'exploitation de l'accrobranche et de la Maison du Jardin Botanique ont été prolongés (respectivement jusqu'au 31 décembre 2026 et 30 avril 2027).

L'impact de la pandémie est resté très important tout au long de l'année 2021 sur l'activité de la SEPE, incluant les espaces jeux, les prestataires de services et subdélégués. Malgré cette situation d'une extrême difficulté, la SEPE a maintenu l'activité ainsi que sa mission de service public, par la mise en place d'actions de gestion de crise : une maîtrise des coûts (dépenses et investissements, recours à l'activité partielle), le maintien d'un protocole sanitaire réglementaire (Label Apave « Safe & Clean », renforcement du nettoyage, aide à la mise en place de ces protocoles auprès des clients), un soutien à la filière événementielle et aux partenaires (souplesse et flexibilité dans les relations commerciales avec les clients, prolongation des contrats de subdélégation comme évoqué supra, continuité des paiements auprès de ses prestataires de service), politique sociale et ressources humaines responsable (pas de licenciement, politique de rémunération incitative avec redistribution de primes, formation, limitation du recours à l'externalisation par la mutualisation des équipes sur plusieurs sites, lien avec les collaborateurs, programme de formation).

Suivi du programme de travaux

Les travaux de plan contractuel d'investissement sont achevés depuis 2020, à l'exception de la réfection de la couverture du Pavillon 18 (qui sera réalisée une fois l'autorisation d'exploitation obtenue).

Les travaux de GER ont été les suivants pour un total de 125 785 € :

- Le Pavillon Chesnaie du Roy : les travaux engagés d'un montant de 17 994 € ont concerné le contrôle réglementaire des installations de production de froid et des pièces techniques informatiques, des travaux de plomberie, d'électricité, de serrurerie, et de miroiterie.
- L'Espace Événement : les travaux d'un montant de 98 208 € ont concerné des prestations de contrôle réglementaire des climatisations, de la sécurité incendie, le renouvellement de la gestion informatisée du bar, l'achat de nouveaux postes informatiques, des travaux de maçonnerie, de peinture, de plomberie, d'électricité, de miroiterie, de sécurité et des prestations de nettoyage.
- Maison du jardin botanique : des prestations de géomètre portant sur la réalisation du plan masse, informatique et des travaux de serrurerie pour 3 208 €.
- L'Espace Jeux : l'achat de mobilier pour 2 858 € et des travaux de serrurerie et d'informatique d'un montant de 538 €, soit un total de 3 395 €.
- Pavillons 6/6bis et 7 : des travaux de plomberie sur les sanitaires pour 52 €.
- Pavillon 18 : 304 € de travaux électriques relatifs au remplacement des batteries de secours.
- Les sanitaires publics du parc : des travaux de serrurerie et d'électricité pour 2 624 €.

Développement durable

Le réseau des sites français de GL Events Venues est certifié ISO 14001 (système de management environnemental - énergie, eau et déchets) et ISO 20121 (Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle).

Les actions 2021 ont été les suivantes : déploiement de poubelles de tri dans les espaces visiteurs et lancement du projet de centre de tri pour la valorisation des déchets 5 flux liés à l'activité événementielle, recyclage de 114 kg de déchets de bureaux par les Joyeux recycleurs, audit de sécurité interne, signature du Pacte pour l'emploi et les entreprises, participation à l'opération 1 000 parrains pour 1 000 emplois.

TOUR EIFFEL

Présentation de la délégation de service public

Le 1^{er} novembre 2017, la Ville de Paris a confié à la **Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE)** une nouvelle délégation de service public, d'une durée de **15 ans**, qui a pour objet la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. Par ce contrat, la Ville de Paris confie à la SETE des objectifs ambitieux : développer le rayonnement international de la Tour Eiffel, améliorer et moderniser l'expérience du visiteur, préserver le patrimoine et moderniser les installations. Afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens, un plan d'investissements sans précédent de 300 M€ HT a été contractualisé, dont les chantiers les plus emblématiques sont ceux de sécurisation du site, de réaménagement des espaces d'accueil, de la XX^e campagne de peinture, de la modernisation de l'ascenseur Nord et de la rénovation du scintillement.

Par avenant n°1 en date du 26 décembre 2018, il a été procédé à la modification de la convention de DSP dans le cadre du projet Grand site Tour Eiffel. Ont ainsi été retirés du Plan contractuel d'investissement (PCI) les travaux du nouvel accueil (repris par la Ville de Paris). En conséquence, le PCI est passé de 300 M€ à 224,5 M€ et la durée de la DSP a été revue (de 15 à 13 ans et 2 mois) ainsi que le profil de redevance.

Par avenant n°2, en date du 21 décembre 2020, la SETE a été autorisée, de manière circonscrite dans le temps, à mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée au contexte, par la possibilité de certaines réductions encadrées pour l'année 2021.

Par avenant n°3, en date du 21 décembre 2021, cette possibilité a été étendue à l'année 2022.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** (CA) de la délégation est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **46,2 M€** en 2021, soit une hausse de 79% en comparaison du CA 2020 (25,8 M€).

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève à 39 M€ en 2021. Il est constitué des recettes de billetterie (28,1 M€), des recettes des restaurants (7,5 M€, en baisse de 24% en raison de la situation sanitaire, des chantiers de rénovation des restaurants et des mesures restrictives spécifiques aux restaurants) et des recettes des boutiques (3,4 M€, en hausse de 13% par rapport à 2020).

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2021 à un montant total de 1,1 M€, en hausse de 91% par rapport à 2020. Les recettes 2021 se décomposent en 485 k€ de droits à l'image au titre de l'exploitation commerciale des éclairages de nuit, 260 k€ perçus sur des autorisations d'opérations de tournages, 212 k€ de redevances versées par des licenciés autorisés à exploiter la marque verbale, et 150 k€ de recettes exceptionnelles au titre de l'installation événementielle par Paris 2024 du drapeau olympique sur la tour Eiffel dans le cadre de la cérémonie de passation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo.

Le **résultat d'exploitation** 2021 de la délégation est de **-43 M€**.

Le niveau de **redevance** est contractuellement fixé à **8 M€** (indexés) de 2018 à 2021 inclus.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	46,2 M€	25,8 M€
Redevance	8,2 M€	8,2 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	-43 M€	-55 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : La fréquentation 2021 s'élève à 2 068 000 visiteurs (soit une progression de 31% par rapport à 2020, mais une diminution de 66% par rapport à 2019). Cette progression relative de la fréquentation s'explique par la pandémie de Covid-19 avec une ouverture du monument uniquement après le 16 juillet 2021 (soit moins de 6 mois d'exploitation sur l'ensemble de l'année), et par la limitation des déplacements géographiques, notamment pour la clientèle étrangère qui représente plus de 80% de la clientèle habituelle.

Les boutiques ont accueilli 193 000 clients visiteurs (contre 167 000 en 2020).

Satisfaction des visiteurs : L'année 2021 n'a pas permis d'établir un suivi rigoureux des éléments statistiques du visitorat. Par ailleurs, comme en 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, l'origine géographique des visiteurs a été fortement modifiée : 56% des visiteurs sont étrangers (essentiellement durant la période estivale en 2021, contre 15% en 2020 et 80% en 2019), les Français ont été présents dès la réouverture de la tour et en particulier durant les vacances scolaires (44%, contre 85% en 2020 et 20% en 2019). Cette présence plus prononcée de la clientèle française a fait apparaître une saisonnalité beaucoup plus marquée entre les jours de semaine et les weekends (hors vacances scolaires françaises). La stratégie a donc été réorientée sur un visitorat de proximité afin de cibler les Parisiens, les Franciliens et les provinciaux.

Services aux clients : En 2021, l'attention de la SETE s'est focalisée sur la signalétique, dynamique, actualisée au quotidien. La SETE a mis en place un accompagnement avec une signalétique fixe et un doublement des moyens de gestion des files d'attente pour mieux orienter les visiteurs. Concernant la signalétique fixe, la SETE a maintenu les rappels et informations liés à la pandémie et adapté les informations de parcours au gré de l'évolution des travaux, qui ont fortement impacté le parcours visiteur. L'ensemble de l'écosystème digital a été optimisé d'un point de vue technique et sécurité. Il est optimisé à 99% du point de vue du référencement (SEO-*Search engine Optimization*), ce qui lui assure une excellente visibilité sur les moteurs de recherche. Par ailleurs, afin de lisser la fréquentation, des campagnes promotionnelles ciblées ont été mises en place (offre pour la sortie du film « Eiffel », offre « Automne » proposant 30% de remise sur le billet, et promotion vente du billet sommet au prix du 2^e étage pour les personnels d'Air France).

Le site internet et le suivi de satisfaction ont été adaptés (système de cookies) pour tenir compte des exigences de la CNIL en termes de protection des données personnelles, ce qui a généré une perte de 20 à 30% des données statistiques. Le site a fait l'objet de 4,46 millions de visites (contre 5 millions en 2020 et 9 millions en 2019).

Enfin, une politique de gestion fine des effectifs a été mise en œuvre pour garantir la présence d'un personnel suffisant pour exploiter le site, compte tenu du taux d'absentéisme généré entre autres par la pandémie de Covid-19 : plan de continuité, formation des managers...

Les locations d'espaces : Le Salon Gustave-Eiffel est commercialisé uniquement pour l'organisation de manifestations professionnelles : congrès, séminaires, opérations de relations publiques, présentations de produits, conférences de presse, événements culturels, etc. L'activité commerciale du salon reste en dessous des années précédentes compte-tenu de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 0,31 M€ en 2021 contre 0,27 M€ en 2020 et 1,4 M€ en 2019. La salle a reçu 38 événements commerciaux contre 39 en 2020 (124 en 2019).

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire a fait l'objet d'une indexation le 11 janvier 2021 conformément à l'article 8.3 du Contrat de DSP.

Cette grille permet d'offrir des billets à tarifs très réduits pour toutes les personnes en deçà de 24 ans et l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA et aux enfants de moins de 4 ans.

Par avenant n°3, en date du 21 décembre 2021, la SETE a été autorisée, de manière circonscrite dans le temps, à mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée au contexte, par la possibilité de certaines réductions encadrées pour l'année 2022 pour les professionnels comme les particuliers.

d) Événements marquants 2021

La pandémie de Covid-19 : La pandémie a entraîné la réouverture de la Tour le 16 juillet 2021, avec des plages d'ouverture au public légèrement restreintes : 9h30-23h45 au lieu de 9h00-00h45.

Le 7 et le 8 août ont été fermés très exceptionnellement pour laisser place à un événement en lien avec la passation de témoin entre la ville olympique de Tokyo et Paris, future organisatrice des JOP de 2024.

Compte tenu de ces différents éléments et de leur impact sur la situation de ses concessionnaires, la SETE a conclu avec ses concessionnaires LxA, Umanis et Euroscope des avenants qui prévoient, pour Umanis, LxA et Euroscope, la suspension du mécanisme de minimum garanti au profit d'un taux unique de redevance correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires. La convention avec Euroscope a en outre été prolongée jusqu'au 30 septembre 2022.

Les travaux : Des travaux d'entretien et de maintenance ont été réalisés concernant l'ascenseur Ouest, des locaux du pilier Sud et les installations électriques, ainsi qu'un contrôle structurel de la Tour Eiffel. Une décontamination au plomb de la tour a été effectuée de mi-avril à mi-juillet 2021. Le début de l'année a été marqué par un arrêt des chantiers de l'Ascenseur Nord et de la XX^e campagne de peinture, à la suite des conditions sanitaires et de la décontamination au plomb.

Après une refonte des procédures plomb en adéquation avec les contraintes sanitaires, ainsi que l'installation par la SETE d'un lift de chantier, le chantier de modernisation de l'Ascenseur Nord a pu totalement reprendre le 7 juin. Les principaux travaux réalisés sont les suivants : l'adaptation des éléments structurels aux caractéristiques du nouvel ascenseur, le montage des éléments de serrurerie en voie et de l'installation des postes de travail. Toutefois, la procédure plomb qui prévoit 4 douches par jour pour les compagnons entraîne une perte de rendement de 22% sur chaque tâche effectuée (sauf les essais), entraînant un décalage d'autant de la livraison de l'ascenseur. La modernisation des contrôleurs de manœuvre des ascenseurs duo-lifts de la tour Eiffel a été reportée à début 2022.

Le chantier de la XX^e campagne de peinture s'est retrouvé à l'arrêt au début du mois de février 2021 afin d'assurer la prévention des risques liés au plomb, la SETE s'étant vue notifier une injonction de la CRAMIF en mars 2021. Il en a résulté une obligation pour la SETE de redéfinir sa méthodologie, notamment portant sur le plomb, concernant les travaux de peinture. Le chantier a été relancé en octobre 2021 après 2 mois de préparation, avec une nouvelle approche en termes de maîtrise du risque plomb, de nouveaux acteurs et un nouvel échancier : le marché initial a été réduit aux seuls travaux de grenailage se déroulant de novembre 2021 à juillet 2022. La mise en peinture sera réalisée par une autre entreprise et échelonnée d'octobre 2021 à fin 2023.

Les études du projet Ad'ap d'accueil des personnes à mobilité réduite doivent être revues afin de présenter un projet réaliste au vu des contraintes budgétaires et calendaires. Toutefois les restaurants et les boutiques ont été livrés en respectant les normes d'accessibilité en vigueur. Le registre d'accessibilité a été mis à jour et à disposition du public.

La maintenance du scintillement est prolongée jusqu'en 2025.

Concernant la réalisation des investissements prévus au contrat, le budget prévoyait un montant total d'investissements de 42,9 M€ fin 2021. Le montant des investissements réalisés a été plus faible que prévu puisqu'il a été de 26,4 M€. Cet écart s'explique principalement par la modification du phasage des projets. Les plus importants d'entre eux ont été fortement retardés par les mesures sanitaires imposées par l'épidémie de Covid-19 et la présence de plomb sur le site. Les principaux investissements réalisés à fin 2021 sont les suivants :

- la poursuite des travaux de rénovation de l'ascenseur Nord : 7,8 M€ ;
- la poursuite de la XX^e campagne de peinture : 13,5 M€ (comptabilisés en charges) ;
- la finalisation des travaux liés à la clôture des jardins : 0,9 M€ ;
- la poursuite des travaux sur les contrôleurs de manœuvres des ascenseurs duo : 0,9 M€.

Concession boutiques : En 2021, les boutiques ont, pour la première fois, commercialisé des produits dérivés de la marque Tour Eiffel intégralement fabriqués en France (Tour Eiffel miniature, boules à neige et collection papeterie). En 24 semaines d'activités, cette collection exclusive a généré un chiffre d'affaires de plus de 370 k€ pour plus de 36 000 produits vendus. En 2022 de nouvelles références de la collection exclusive Tour Eiffel seront mises en vente.

Fermeture pour rénovation du restaurant « 58 Tour Eiffel » depuis septembre 2019 : les travaux de rénovation ont rencontré de nombreuses difficultés liées à la situation sanitaire avec des arrêts de chantier et des protocoles coûteux à mettre en œuvre mais aussi à la défaillance d'une entreprise chargée d'un macro-lot (charpente métallique) nécessitant de revoir le projet.

Les événements marquants du contrat de DSP : lancement d'une offre de macarons exclusifs de la maison Pierre Hermé Paris distribué par Umanis dans 3 points de vente. En 13 semaines de vente, plus de 90 000 macarons ont été vendus pour 253 k€ HT de chiffre d'affaires.

JARDIN D'ACCLIMATATION

Présentation de la délégation de service public

La convention de délégation de service public a été signée avec la **SA Jardin d'Acclimatation** (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de **25 ans**, à compter du 10 octobre 2016.

Dans le cadre de ce contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé initialement à 49,3 M€ (réévalué à 60 M€ d'après le délégataire), visant à renouveler en profondeur l'offre d'activités tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public, avec l'ambition d'augmenter le rayonnement du Jardin en s'ouvrant davantage aux scolaires, aux catégories les moins aisées et aux franciliens, ainsi qu'à un nouveau public touristique, tout en fidélisant ses visiteurs habituels.

La SA Jardin d'Acclimatation exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre thématiques :

- la biodiversité, la nature et l'éducation au développement durable ;
- la culture et l'ouverture sur l'art ;
- la culture scientifique, l'innovation et les nouvelles technologies ;
- le développement de l'apprentissage sportif.

Des services complémentaires sont proposés par des sous-concessionnaires :

- Restaurant « La Terrasse du Jardin » ;
- Activités nature « Paris concept ».

Analyse de l'exécution du service public

Le délégataire n'a pas remis son rapport annuel d'exploitation 2021 au moment de la rédaction de ce rapport, seuls les comptes ont été transmis. La présente fiche a été élaborée à l'aide des quelques informations connues et des données publiques (tarifs).

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** s'élève à **16,98 M€** (11,40 M€ en 2020), soit une augmentation d'environ 49%. Le **résultat net** de la délégation est de **-6,48 M€**, en augmentation de 5,2 M€ par rapport à 2020. Dans le cadre de la DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une **redevance** minimale garantie de 1 550 k€ sur 2021.

	2021	2020
Chiffre d'affaires net	16,98 M€	11,40 M€
Redevances versées par le délégataire	1 550 k€	550 k€ <i>incluant une exonération de 6 mois</i>
Résultat net de la délégation	- 6,48 M€	-11,68 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

L'activité et la fréquentation du Jardin d'Acclimatation ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Fermé depuis le 28 octobre 2020, il a rouvert le 9 juin 2021.

c) Politique tarifaire

L'évolution des tarifs est soumise à une commission de surveillance prévue par le contrat.

Les tarifs des entrées ont été revalorisés à l'ouverture du nouveau jardin, selon la tarification après rénovation des attractions prévue en annexe C du contrat de DSP en vigueur :

- Le plein tarif est fixé à 7 € TTC ;
- Le tarif réduit est fixé à 4 € (Demandeurs d'emploi, RSA, Familles nombreuses et Seniors) ;
- Un pass « illimité » est proposé à 26 €.

CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

Présentation de la délégation de service public

La délégation, conclue **en 2011** pour une durée de **10 ans** avec la **SARL Camping Indigo Paris**, portait sur l'exploitation du camping du bois de Boulogne.

Au regard de l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier de la procédure de renouvellement du lien contractuel, un nouvel avenant – faisant suite à une première modification du contrat, à finalité tarifaire et intervenue en 2017 – a été conclu au dernier trimestre de l'année 2020, prévoyant une prolongation de 9 mois du contrat de délégation de service public en vigueur, avec une échéance au 30 septembre 2021 et l'exonération de trois mois de redevance, en lien avec le plan de soutien aux concessionnaires de la Ville de Paris.

Conformément audit calendrier, le présent bilan porte sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021, période ayant précédé l'expiration du contrat de délégation à cette dernière date, et son renouvellement sous la forme d'une concession de service public entrée subséquentement en vigueur.

Le camping offre 410 emplacements, sur une surface d'emprise de 6,9 hectares :

- 335 emplacements dont 192 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec électricité 4 ampères, 46 emplacements simples ;
- 75 résidences mobiles dont 36 mobil-homes, 17 roulottes bois et 22 cottages bois.

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 21h (23h en juillet et en août). L'établissement comporte également une épicerie et un restaurant ouverts toute l'année. Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos (dont des vélos électriques depuis 2018), une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

Depuis 2017 le délégataire a installé des ruches et vend le miel produit dans l'épicerie.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En conséquence de la reprise liée à l'atténuation de la crise sanitaire, le **chiffre d'affaires** est en augmentation de 46% par rapport à l'exercice précédent (**2,88 M€** en 2021 contre **1,97 M€** en 2020). L'hébergement en camping est également en hausse de 73% par rapport à 2020, mettant un terme à la baisse de même ampleur (74%) observée alors, laquelle succédait pour sa part à une année de croissance d'environ 9%. Le chiffre d'affaires du locatif remonte également en 2021 de 51% par rapport à 2020, contre une baisse d'environ 63% l'année précédente.

L'activité restauration a connu quant à elle une remontée notable de 74% du chiffre d'affaires. L'épicerie est également en hausse de 70%, en lien avec l'évolution globale de l'activité. Cette augmentation du chiffre d'affaires du restaurant est pour partie corrélée à l'accroissement de l'amplitude d'ouverture mise en place, supérieure notamment à celle de la saison 2020, mais demeurant néanmoins réduite sur certaines périodes du fait des restrictions sanitaires.

Le **résultat net** de la délégation a plus que doublé pour atteindre un niveau de 358 k€, soit une valeur intermédiaire entre l'exercice 2019 (574 k€) et l'exercice 2020 (158 k€), traduisant une hausse de 127,3% par rapport à ce dernier. Il est à noter que cette valeur inclut 230 k€ d'indemnités d'assurance négociées en 2020. Dans ce contexte, les charges de personnel ont également rejoint une valeur intermédiaire, incluant un plus grand nombre d'embauches de saisonniers au cours du printemps et de l'été qu'au cours de l'exercice 2020, durant lequel le Camping avait fonctionné quasi-exclusivement avec du personnel permanent.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti. En 2021, la Ville de Paris a perçu – sur la période de 9 mois objet du présent bilan - une **redevance de 527 k€**, comparable à celle versée par l'exploitant sur l'année 2020, laquelle comprenait les effets d'une mesure d'exonération de trois mois décidée dans le cadre du plan parisien de soutien aux concessionnaires.

	2021 *	2020
Chiffre d'affaires	2,88 M€	1,97 M€
Redevance	527 k€	526,3 k€ <i>incluant une exonération de 3 mois</i>
Résultat net de la délégation	358 k€	158 k€

* 9 mois, de janvier à fin septembre

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur les neuf premiers mois de 2021, le camping a comptabilisé 98 433 nuitées (+50,5% par rapport à l'ensemble de l'année 2020, la hausse devant avoisiner +120% sur l'année civile complète, avec 144 943 nuitées) dont 33 587 nuitées en locatif (+22,8% sur 9 mois, pour une augmentation de l'ordre de 76 % sur l'ensemble de l'année 2021, avec 48 324 nuitées).

Le rétablissement progressif du nombre de nuitées sur le camping, tant sur les emplacements de camping qu'en locatif, atteste de la reprise d'une dynamique initiée en 2017 et temporairement interrompue par la crise sanitaire. La fréquentation étrangère, qui a représenté au cours de ces neuf mois presque 64% de la clientèle (Allemands pour 26%, Hollandais pour 16%, Espagnols pour 6%, Italiens pour 4%, et Belges pour 3%), avec une augmentation de nuitées de l'ordre de 90%, s'est ainsi accrue de manière parfois spectaculaire (variation respective de +14,7% pour les Hollandais et les Espagnols), en lien notamment avec la réouverture des frontières européennes. En dépit de l'effondrement concomitant de la clientèle britannique, marquant à la suite du *Brexit* la plus forte régression (-51%), le tableau d'ensemble reste ainsi celui d'une nette reprise du rythme antérieur à la crise. Il est à noter que certaines nouvelles clientèles, apparues les années précédentes (Asie, pays du Golfe...) ont également pris part à cet essor de l'exploitation (+117% pour la clientèle « Autre », dont extra-européenne). Quant à la part de la clientèle française, celle-ci tend à croître (+11%), représentant 36% de la clientèle.

La durée moyenne du séjour sur neuf mois augmente sensiblement pour s'établir à 4,8 jours.

Dans le cadre de la certification ISO14001, l'ensemble du système de management environnemental du camping est régulièrement audité, et le délégataire sensibilise à ce titre l'ensemble de son personnel, y compris saisonnier, aux enjeux de préservation de l'environnement. Au cours de l'année 2021 a été obtenu le renouvellement de la certification dans le cadre d'un audit de surveillance. En termes d'objectifs de politique environnementale, l'accent a été mis sur la réduction et la valorisation des déchets, ainsi que sur les transports propres (navette et vélo électrique).

Des audits internes sont réalisés par des personnels du siège de l'entreprise. Les questionnaires de satisfaction mettent en exergue l'appréciation positive des points suivants : la valorisation des espaces naturels, la qualité de l'accueil et la gentillesse du personnel, le confort et la propreté des hébergements locatifs, la propreté des sanitaires, la proximité avec le centre-ville, et le service de locations de vélos ainsi que le service de navette électrique, ces derniers points ressortant notamment comme des éléments majeurs de satisfaction. Une voie d'amélioration possible a été identifiée, quant à la restauration, au travers des retours de la clientèle : l'exploitant prévoit de travailler sur ce sujet dans le cadre du nouveau contrat de concession.

En termes de sécurité, laquelle demeure un enjeu fort sur le site du Camping, et de manière similaire à l'année précédente, un faible nombre de problèmes d'intrusions extérieures a été noté cette année. En contrepoint, un phénomène de stationnement sauvage a une nouvelle fois été signalé de camping-caristes et de caravanes, parfois à proximité immédiate de la concession. Sans constituer proprement une concurrence, ces pratiques posent un problème à la fois sécuritaire et environnemental dans certaines parties du Bois de Boulogne.

Dès le début de la crise sanitaire, l'exploitant s'est associé à un Bureau de contrôle afin d'élaborer un système de management du risque sanitaire (SMRS), complémentaire au protocole de la Fédération nationale de l'Hôtellerie de plein-air et prenant la forme d'une certification. Site pilote à partir duquel l'exploitant a diffusé cette organisation sur l'ensemble de établissements, le Camping a sur ce point bénéficié de l'adhésion de ses clients et a pu assurer une exploitation sereine du site, exonérée de cas de contamination.

L'établissement dispose d'un site internet dédié traduit en 5 langues, entièrement refondu en 2018, associé à un service de réservation en ligne.

c) Politique tarifaire

Elle prend en compte le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse), le type et le nombre de véhicules (le cas échéant), l'âge et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement de camping coûte entre 28,50€ et 40,80€ par nuit. Un emplacement piéton (sans véhicule) coûte entre 14,40€ et 22,90€ par nuit. Le forfait électricité coûte 6,30€ ou 7,90€ par nuit selon la période de l'année.

En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 104€ et 143€ par nuit et les cottages bois entre 106€ et 167€ par nuit.

d) Événements marquants 2021 [de janvier à la fin du mois de septembre] :

➤ Nette reprise de l'activité sur les neuf premiers mois de l'année 2021

Comme indiqué précédemment, si l'activité constatée au cours de l'année 2020 a fortement pâti du développement de la crise sanitaire et des mesures de restrictions induites, il a cependant été observé un renouveau spectaculaire de la fréquentation du camping durant l'année 2021. Les touristes étrangers sont en effet revenus nombreux pour visiter la Capitale, et le maintien de certaines mesures gouvernementales, visant à lutter contre l'épidémie, s'est avéré de moindre impact sur l'exploitation du site que l'année précédente, l'exploitant signalant par ailleurs avec satisfaction n'avoir été confronté à aucun cas de contamination au sein du camping.

➤ Programme de travaux de maintenance durant la période d'achèvement du précédent contrat

Les travaux décrits ci-après ont été menés tout au long de la saison et organisés de façon à assurer au mieux la prestation des services proposés par le camping, en limitant les nuisances sonores auprès de la clientèle :

- Remplacement de 2 toiles des tentes complètes,
- Travaux de peinture dans le sanitaire 2,
- Travaux sur le réseau électrique du fond du terrain côté Seine.

Il est rappelé que ces travaux viennent clore le programme d'entretien et maintenance du précédent contrat de DSP et préparer le programme de rénovation ambitieux ressortant du projet choisi à l'occasion du renouvellement de cette exploitation, sous la forme d'une concession de service public.

➤ Expiration du contrat de DSP et renouvellement du lien contractuel sous la forme d'une concession de service public

L'exercice présenté ci-dessus vient clôturer le premier contrat ayant lié la Ville de Paris à l'exploitant, et ne comprend que 9 mois d'activité, conformément au contenu de l'avenant de prolongation signé au cours du dernier trimestre 2020. L'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021 d'un nouveau contrat de concession, d'une durée de 12 ans, doit permettre la mise en œuvre – à compter de 2022 – d'un programme de transformation du camping, estimé à 8M€ et incluant :

- Une restructuration de l'espace d'entrée, avec renforcement du lien à la Seine,
- Une nouvelle offre d'hébergements,
- Un nouveau programme de rénovation des sanitaires,
- Un programme de baisse des consommations énergétiques conforme aux objectifs du Plan Climat.

PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public porte sur la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette et la gestion et l'exploitation des deux ports. Ce contrat a été confié en **2008** à **Fayolle Marine** pour une durée de **19 ans**.

Situé à Paris dans les 4^e et 12^e arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux. Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19^e arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2021, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,47 M€** dont 1,31 M€ de produits d'amarrages et 0,15 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Le **résultat net** de la délégation est de **141,5 k€**, en augmentation par rapport à 2020. Le délégataire a versé une **redevance de 100,9 k€**.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1,47 M€	1,44 M€
Redevance	95,7 k€	92,2 k€
Résultat net de la délégation	141,5 k€	112,2 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : Le nombre total de nuitées enregistrées sur les deux sites reste constant avec 67 854 nuitées contre 68 855 en 2020 (- 1%). Sur le port de l'Arsenal, les escales journalières repartent à la hausse avec une augmentation de 28,5% (5 nuitées de moyenne par séjour).

	Nuitée max / an	Nuitée 2021	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	58 460	96%
Halte nautique de la Villette	10 080	9 394	93%
Total	71 280	67 854	95%

Le taux d'occupation du Port de l'Arsenal reste relativement stable autour de 96,5%, soit 0,5 point de moins qu'en 2020.

Après une forte baisse due à la crise sanitaire, les escales journalières (séjour de moins de 7 nuitées au port) repartent à la hausse avec une augmentation de 28,5% (5 nuitées de moyenne par séjour). La fréquentation des bateaux en contrat mensuel augmente légèrement (+1,36%), celle des bateaux en contrat annuel reste stable.

En 2021, 12 bateaux (sur un nombre maximum de 15 bateaux autorisés par le contrat) ont bénéficié de la possibilité d'exercer une activité professionnelle liée à la plaisance depuis le port de l'Arsenal. Les activités actuellement développées dans le cadre de ces contrats sont des activités de bateaux-écoles et de bateaux-promenades. Ces contrats sont comptabilisés dans le décompte de contrats annuels. Certaines conventions plus courtes (journalières ou mensuelles) ont enregistré une baisse importante en 2021 (-18%).

Le taux d'occupation de la halte nautique de la Villette s'établit à 93%. Ce taux s'explique par une bonne gestion des réservations et par la mise en place de tarifs attractifs à la semaine. Les contrats journaliers enregistrent une forte hausse (+ 38,5%) pour se rapprocher du taux avant crise sanitaire avec une durée moyenne de 3,5 nuitées.

Qualité – services disponibles aux usagers : Les taux d'occupation du port de l'Arsenal et de la Halte de la Villette se rapprochant de plus en plus de leur maximum, Fayolle Marine se focalise désormais sur l'amélioration continue de la qualité des services des sites (réception et mise à disposition de colis, vente et livraison de gaz et de bois de chauffage, main-d'œuvre et déhalage de bateau, pompage des eaux usées...).

Satisfaction : Dans le cadre de la démarche qualité, l'indicateur de qualité mesuré grâce à des questionnaires de satisfaction des plaisanciers est suivi annuellement. Les enjeux de la politique qualité de Fayolle Marine portent sur la communication, la gestion environnementale, la qualité des services proposées et la sécurité. 41 plaisanciers ont répondu au questionnaire, le taux de satisfaction pour l'année 2021 est de 87,5%.

Incidents : Fayolle poursuit son travail avec la Ville pour améliorer la sécurité du port de l'Arsenal.

Politique tarifaire

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, Internet, photocopie...).

Pour un bateau inférieur à 6 mètres de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 9,25€HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 161,60€HT et de 2 137,44€HT pour un contrat annuel.

Présentation du contrat

Le Pavillon Puebla est situé 1 rue Botzaris dans le Parc des Buttes Chaumont à Paris 19^e, site classé (au sens des Codes de l'Environnement et du Patrimoine). Le Pavillon est en outre situé dans un périmètre de protection de plusieurs édifices inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques.

L'exploitant du pavillon est la **SAS PUEBLA**, titulaire d'une concession de travaux de **15 ans** (entre le 1^{er} décembre 2018 et le 30 novembre 2033). Le pavillon est à usage de café-restaurant, avec activités de réception et une activité annexe de ferme urbaine pédagogique.

Le programme contractuel d'investissements s'élève à 1,68 M€ HT. Pour le programme de travaux obligatoires, il consiste notamment en la restauration et la restitution des façades en briques polychromes, la réfection des couvertures, la reprise de la terrasse pour y installer une ferme urbaine pédagogique, ou encore la démolition de l'édicule arrière Est et de la Véranda Nord. Le concessionnaire a prévu en plus des travaux d'aménagement intérieur (rénovation de la cuisine, création de salles de restauration et d'un espace pédagogique, traitement décoratif...).

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2021 est marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 conduisant à la mise en place de fermetures administratives des bars-restaurants. Le Pavillon Puebla n'a pu rouvrir que début juin, ce qui a impacté l'exploitation et les finances du concessionnaire.

Le **chiffre d'affaires** est passé de 869 k€ en 2020 à 993 k€ en 2021, soit une augmentation de 14% (224 k€ en décembre 2018 - date de début de contrat, 1,7 M€ en 2019). Le résultat est passé de 179 k€ en 2020 à 298 k€ en 2021, soit une augmentation de 66%.

L'activité de restauration représente 155 k€ de chiffre d'affaires en 2021. Cette activité porte essentiellement sur de la petite restauration de type snack dans la mesure où la rénovation des cuisines et du lieu n'a pas été possible. La politique tarifaire est globalement identique à celle de 2020.

L'activité événementielle représente 200 k€ de chiffre d'affaires en 2021 contre une activité nulle en 2020. Les activités majoritaires sont l'organisation de déjeuners, de baptêmes l'après-midi et de vins d'honneurs.

Au-delà de l'impact de la crise sanitaire sur l'exploitation du Pavillon Puebla, le concessionnaire met toujours en avant une perte de volume d'activité liée aux nouveaux horaires de fermeture, à minuit contre 2 heures du matin dans l'ancien contrat.

La clientèle représentée est essentiellement celle du quartier, parisienne avec très peu de touristes. Le nombre annuel de clients est d'environ 100 000 personnes.

En 2021, la réalisation de brunch et la mise en place de garderies d'enfants le week-end ont permis d'attirer de nouveaux publics.

Des événements ont été organisés pour la fête de la musique et la fête nationale du 14 juillet. Cinq événements gratuits ont été proposés aux clients, dont *Refugee Food Festival*, anniversaire *Charlie Hebdo*, association *Thanks for Nothing*.

Dans le cadre de la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, un avenant au contrat a été signé en janvier 2021 visant à la mise en place d'un mécanisme de variabilisation de la redevance sur la période du 1^{er} mars 2020 au 15 avril 2021. À la suite du prolongement de cette crise en 2021, un second avenant au contrat a été signé en juillet 2022 visant à la poursuite du mécanisme de variabilisation de la redevance jusqu'au 18 mai 2021 inclus.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	993 k€	869 k€
Redevance	59,5 k€	19,6 k€
Résultat net	298 k€	179 k€

b) Indicateurs de suivi

Les relations avec le voisinage ont été bonnes et sans signalement pour raison de nuisances sonores auprès de la mairie et du commissariat du 19^e arrondissement contrairement à un signalement en août 2020. Un responsable des relations avec le voisinage est joignable en cas de problème. Les agents de sécurité et « chuteurs » sont formés pour gérer la sortie du public et les clients sur place afin de les sensibiliser aux nuisances sonores.

En 2021, les effectifs du Pavillon Puebla comprenaient 7 CDI contre 5 en 2020 et 20 saisonniers en été contre 15 en 2020. Le personnel n'a fait l'objet d'aucun licenciement.

c) Événements marquants 2021

Malgré la poursuite de la crise sanitaire avec la période de fermeture administrative du 1^{er} semestre 2021, le chiffre d'affaires a progressé.

Après avoir connu des difficultés à faire accepter son projet par les services de l'État ayant conduit à un retard d'un an dans l'obtention du permis de construire (octobre 2020) conciliant exploitation et rénovation du bâtiment dans son esprit d'origine, le concessionnaire a dû faire face à des problèmes de basculement et de glissement des enrochements aux abords des terrasses du Pavillon Puebla. Ceux-ci ont impacté de nouveau le début des travaux du plan contractuel d'investissement provoquant un glissement général du calendrier et un aménagement du phasage des travaux ainsi qu'un surcoût à venir (annulation des devis acceptés et des rendez-vous auprès des entreprises). Les travaux auraient dû débuter en octobre 2021 après l'exploitation de la saison estivale. Des sondages géotechniques et structurels ont été initiés par la Ville (Direction des espaces verts et de l'environnement (service exploitation des jardins du 19^e) durant l'été 2021 afin de déterminer l'ampleur des travaux à envisager ainsi que la possibilité d'une continuité de l'exploitation dans un cadre sécurisé par des mesures conservatoires. Ces études sont toujours en cours et le calendrier de réalisation des travaux afférents ne pourra être défini qu'à l'issue de ces études. Les travaux du concessionnaire vont donc être phasés en fonction de ces contraintes. .

Pour la continuité de l'exploitation, des travaux de rénovation ont été engagés pour 200 k€ destinés à l'entretien du toit du Pavillon, à la réfection du mobilier extérieur de la terrasse, à l'entretien du petit matériel du bar et aux plantations pour la reprise d'activité début juin 2021.

Présentation du contrat

Le Restaurant du Plateau de Gravelle est situé 2 route du Pesage, dans le bois de Vincennes (12^e arrondissement). Une concession de travaux, d'une durée de **15 ans**, a été notifiée le 23 janvier 2019 à la société « **Un Goût de Paris** » avec une prise de possession des lieux le **2 mai 2019** (le site était précédemment exploité au travers d'une Convention d'Occupation du Domaine Public).

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux (estimé à 3,7 M€, dont 2,1 M€ au titre des travaux minimum prescrits par la Ville de Paris), portant sur la rénovation du bâtiment principal et du bâtiment « Toffoli » ainsi que sur l'aménagement paysager du domaine et la réorganisation du parking. Par ailleurs, le concessionnaire doit assurer la mise en place d'activités centrées sur la « Mobilité Active » (Vélo, VAE, etc...) et proposer des activités familiales pour accroître l'attrait du site pour ce public. Enfin le contrat porte sur l'exploitation du Restaurant et sa modernisation et l'exploitation du bâtiment « Toffoli » pour ses activités de locations événementielles. L'établissement ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2021 est marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Ainsi l'établissement n'a pu rouvrir que début juin, ce qui a grevé les finances du concessionnaire et généré un décalage par rapport aux prévisions du business plan de l'offre.

Le **chiffre d'affaires** est passé de 165 086 € en 2020 à 149 064 € en 2021, soit une baisse de 9,71 %. Le chiffre d'affaires a été réalisé exclusivement durant le second semestre 2021, l'établissement ayant été fermé pendant le premier semestre.

Le concessionnaire a reçu un fonds de solidarité d'un montant de 50 k€.

Dans le cadre de la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, un avenant au contrat a été notifié les 14 février 2021 visant à la mise en place d'un mécanisme de variabilisation de la redevance sur la période du 1^{er} mars 2020 au 15 avril 2021 (étendu par la suite au 18 mai 2021).

	2021	2020
Chiffre d'affaires	149,1 k€	165,1 k€
Redevance	48,9 k€	12,4 k€
Résultat net de la délégation	-178 k€	- 216 k€

b) Indicateurs de suivi

Tout comme l'exercice précédent, l'exploitation de l'année 2021 a encore subi les contrecoups des dégradations volontaires conduites juste avant la mise à disposition du site en mai 2019 : le concessionnaire a dû supporter des surcoûts de travaux de rénovation.

Activités de restauration et événementielle

La période de fermetures administratives du 1^{er} semestre 2021 a conduit à des annulations, des reports et des remboursements pour l'activité événementielle.

L'activité de restauration n'a pu reprendre qu'à la fin juin 2021, uniquement en service extérieur avec l'utilisation d'une cuisine extérieure d'appoint et seulement durant les 2 mois d'été. Le concessionnaire a ensuite dû arrêter cette activité en raison des conditions météorologiques défavorables, qui ont entraîné une baisse de la fréquentation au point de rendre l'activité non-rentable. Il a alors déployé ses moyens sur la préparation des travaux de rénovation (cf supra).

Ainsi, l'activité de restauration a généré un chiffre d'affaires de 12 869 €.

L'activité événementielle n'a pu reprendre que le 30 juin 2021, avec une faible activité, les événements ayant été surtout annulés ou reportés sur 2022.

De juillet à décembre 2021, 20 événements ont eu lieu pour un chiffre d'affaires de 136 195 €.

Activités de mobilité urbaine

Le partenariat avec un loueur de vélo et un atelier de réparation de vélo a été mis en place. Celui-ci est présent sur le site et prend possession d'un local et d'une remise à côté du bâtiment Toffoli (bâtiment partagé entre les services de la DEVE - Division du bois de Vincennes). Néanmoins, cette activité est toujours en phase de développement. L'ouverture de l'établissement a permis la location de vélos et de faire appel à l'atelier de réparation. Cette période a permis de tester les espaces et l'accueil du public sur le site. Cette activité est appréciée des usagers du bois de Vincennes, les retours étant positifs.

Les réflexions engagées en 2019 sur la mise en place de bornes de location ou de recharge de vélos avec le constructeur parisien GREEN ON ont été stoppées en 2020 et n'ont pas repris en 2021, à cause de la crise sanitaire.

Effectifs

L'effectif total pour 2021 est de 6 CDI dont 1 régisseur sur site.

Permis de construire

La crise sanitaire et les réponses hors délais des services de la Préfecture de Police et du Ministère de l'Environnement ont obligé la Ville de Paris à rejeter la demande de permis de construire le 2 mars 2021 (rejet implicite), car le dossier présentait des non-conformités empêchant sa régularisation.

Le concessionnaire a donc missionné un nouvel architecte, procédé à de nouvelles études et déposé une nouvelle demande de permis de construire, reprenant le premier projet tout en le purgeant des non-conformités, le 8 février 2022.

Les nouveaux délais générés par l'instruction de cette demande vont décaler les travaux et le démarrage de l'exploitation de l'établissement dans son plein potentiel.

Travaux

Durant l'année 2021, le concessionnaire a poursuivi la réalisation des travaux urgents, liés entre autres aux dégradations causées par l'ancien concessionnaire, ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme : ces travaux ont porté principalement sur la toiture et les fissures afin d'éviter des dégâts des eaux.

Des travaux non soumis à l'obtention du permis de construire ont été initiés par le concessionnaire sur le chalet historique et le bâtiment Toffoli pour un montant total de 222 770 € HT. Ces travaux ont porté essentiellement sur la démolition intérieure, la mise à nu de la structure en vue d'analyse et d'études structurelles ainsi que sur la rénovation.

c) Événements marquants 2021

Crise sanitaire

La poursuite de la crise sanitaire a accentué les difficultés liées au démarrage du contrat.

Investissements et financement du site.

Afin de surmonter la crise et de financer le programme de travaux, le concessionnaire a procédé à une augmentation du capital social (de 20 000 à 755 800 €) et intégré à la société dédiée à l'exploitation du site de nouveaux actionnaires. L'un d'eux apportera également au concessionnaire de nouvelles compétences dans l'événementiel et la location d'espaces.

Présentation du contrat

Le site de Bagatelle, implanté au sein du Parc de Bagatelle (16^e arrondissement) comprend le Pavillon « les Jardins de Bagatelle », le Trianon, le Château et la sous-terrasse située côté plaine ainsi que les espaces extérieurs associés faisant partie du périmètre de la concession.

Un contrat de concession de travaux, a été conclu avec la société **Bagatelle Events** (filiale de Noctis Event, dite Paris Society) pour une durée de **240 mois (20 ans)** à compter de la date de notification du contrat, soit le **30 juillet 2019**. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé à :

- Concevoir, financer et réaliser un Programme Contractuel d'Investissement (PCI) ayant pour objet la rénovation et la valorisation des 4 bâtiments (projet architectural et patrimonial) et des espaces extérieurs associés (projet paysager) en cohérence avec les plans environnementaux de la Ville de Paris ;
- Implanter un lieu de restauration de qualité ouvert, a minima, tous les week-ends de l'année pour animer le site toute l'année et attirer tous les publics notamment les familles ;
- Développer dans les 4 bâtiments des activités variées et complémentaires en cohérence avec la vocation du Parc de Bagatelle ;
- S'inscrire dans une véritable démarche environnementale à la fois dans la gestion des travaux du PCI et dans le cadre de l'exploitation des sites et des activités proposées ;
- Assurer l'ensemble des travaux de maintenance, d'entretien courant, de gros entretien et de renouvellement, de maintien en condition opérationnelle et des mises aux normes des bâtiments et des espaces verts concédés.

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1,447 M€	2,528 M€
Redevance	118,8 k€	203,7 k€
Résultat net	- 322,6 k€	- 168,6 k€

b) Événements marquants 2021

Au cours de l'année 2021, seuls le Pavillon et ses espaces extérieurs ont été exploités (activités événementielles lors de la levée des mesures de fermetures administratives), ce qui explique le faible niveau d'activité du site.

Les travaux de rénovation du Château de Bagatelle se sont poursuivis. Le concessionnaire a également procédé au dépôt du permis de construire pour les travaux du Pavillon, du Trianon et des sous-terrasses.

CHALET DE LA PORTE JAUNE

Présentation du contrat

Le Chalet de la Porte Jaune est une dépendance du domaine public de la Ville de Paris, situé dans le bois de Vincennes à Paris 12^e.

Le site a été confié à la **SAS Rosa Bonheur au Chalet de la Porte Jaune**, dans le cadre d'une **concession de travaux d'une durée de 12 ans**. Le contrat a été notifié en août 2020 et le site a été mis à disposition du titulaire le 28 septembre 2020.

Le titulaire s'est engagé sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 994 k€ HT dont 583 k€ HT au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris et à 31 k€ HT pour les travaux complémentaires. Le programme de travaux obligatoires se compose notamment du remplacement des garde-corps de l'escalier, de l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, de la rénovation des surfaces minérales en extérieur, de la modification des mobiliers extérieurs pour les mettre en cohérence avec l'esthétique du bois de Vincennes, de la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la reprise des compositions paysagères, de la dépose des cabanons de stockage en structure légère, de la mise aux normes du local poubelle et de la reprise du pont d'accès.

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1,897 M€	0 €
Redevance	73,4 k€	33,8 k€
Résultat net*	- 556 k€	

** le 1^{er} exercice comptable s'est étalé sur 15 mois du 01/10/2020 au 31/12/2021*

b) Événements marquants 2021

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Compte-tenu des restrictions sanitaires, il n'a ouvert au public que le 9 juin 2021 (date d'autorisation pour ouvrir les établissements de cafés et restaurants en intérieur) avec des limitations de fréquentation (jauge à 50% en intérieur notamment). À la suite du rebond épidémique durant l'automne et l'hiver 2021, l'établissement a dû fermer ses portes le 9 décembre 2021.

Ces conditions ont réduit les capacités d'accueil de l'établissement et ont donc affecté ses recettes. Ainsi l'activité guinguette, qui en été est à son pic, a vu ses recettes être inférieures de 34 % par rapport à ce qui était attendu. L'activité de privatisation n'a pas pu être mise en œuvre (le CA réalisé de seulement 73 k€ HT est inférieur de 95% aux prévisions), l'incertitude permanente sur les mesures sanitaires dissuadant la clientèle de particuliers et d'entreprises d'organiser des événements (ainsi les commandes pendantes de l'ancien exploitant, représentant 1,5 M€ ont toutes été annulées).

Ce début d'exploitation par le titulaire l'a amené à constater la présence de désordres bâtimentaires importants, non décelables lors de l'élaboration de son offre. Ces désordres affectent entre autres les évacuations des eaux pluviales, la chaudière de la Fermette, la plomberie, le système sécurité incendie et l'étanchéité des plafonds et les cheminements extérieurs. Le coût de leur réparation est d'environ 190 k€.

Ces éléments ont conduit le concessionnaire à revoir le contenu et à décaler le programme contractuel d'investissement. Des réunions ont eu lieu avec les services de la Ville et de l'État en novembre et décembre 2021. Ainsi ont été réalisés en 2021 les travaux urgents, y compris des travaux de gros entretien renouvellement pour rendre le service opérationnel. Le dossier de demande de

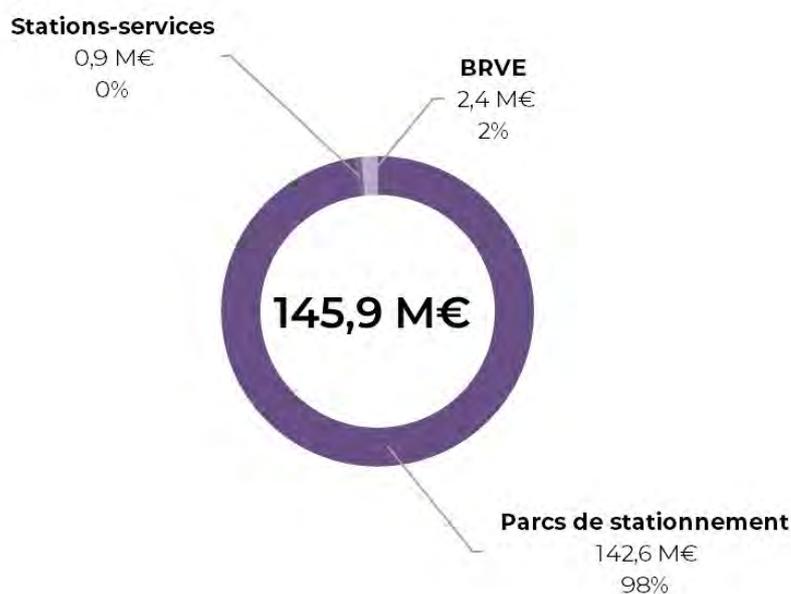
permis d'aménager a été considéré comme complet le 6 mai 2022, et le projet a été approuvé (avec 2 prescriptions) à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 15 juin 2022.

DÉPLACEMENTS

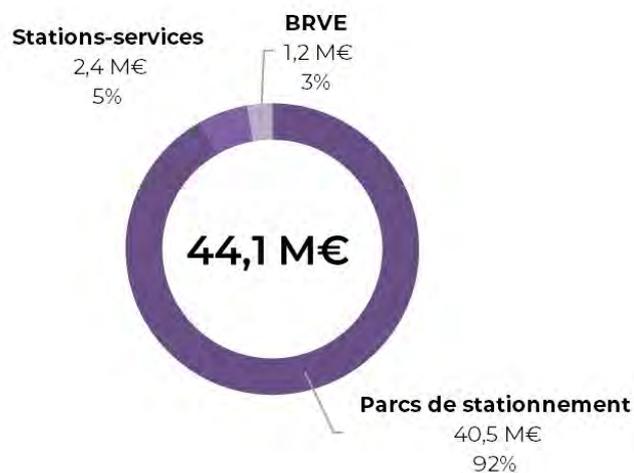
Ce secteur inclut majoritairement **des DSP relatives à l'exploitation de parcs de stationnement souterrains (117 contrats)**, mais aussi **deux concessions de travaux relatives au développement de stations-services** et une **concession de services** relative à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale **de bornes de recharge** pour véhicules électrique (BRVE).

	2021	2020
Chiffre d'affaires	145,9 M€	128,8 M€
Redevance	44,1 M€	34,0 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2021



Répartition de la redevance en 2021



PARCS DE STATIONNEMENT

Présentation des délégations de service public

Au 31 décembre 2021, la Ville est propriétaire de 125 ouvrages dont 2 vélostations, gérés au travers de **115 délégations de service public**. Ces ouvrages offrent 63 542 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 5 212 places aux deux-roues (motos, vélos et deux-roues électriques) et 80 places aux autocars. Les 115 DSP se répartissent entre **8 délégataires** :

Délégataires	Nombre de contrats
INDIGO	59
SAEMES	45
SAGS	4
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
Société d'investissement multimarques (SIM) ¹	1
SNC Lyon-Diderot ²	1
Total	115



¹ 1 DSP a été renouvelée au cours de l'année 2021, relative au parc de stationnement MONTARNASSE-RASPAIL.

Les parcs de stationnement suivants ont changé de nom :

- BERGSON est devenu SAINT-AUGUSTIN en janvier 2021 ;
- ÉCOLE DE MÉDECINE est devenu ODÉON en janvier 2021 ;
- MONTARNASSE est devenu MONTARNASSE-RASPAIL en novembre 2021 ;
- Vélostation MAINE-MONTARNASSE est devenue Vélostation GARE MONTARNASSE en novembre 2021.

La diminution de 2 contrats (et 2 ouvrages) entre 2020 et 2021 résulte des faits suivants :

- La fermeture définitive du parc de stationnement GRENIER SAINT-LAZARE le 28 septembre 2021 dans le cadre de l'appel à projet « Réinventer 2 » ;
- La fermeture du parc de stationnement PORTE DE SAINT-OUEN le 29 octobre 2021 (vente du volume en 2022). La réouverture est prévue en 2027 après la construction d'un nouveau parc de stationnement.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

	2021	2020
Chiffre d'affaires	142,6 M€	126,5 M€
Redevance	40,5 M€	31,2 M€
Résultat net des délégations	14,7 M€	7,6 M€

¹ Transfert en 2019 de l'exploitation du parc de stationnement BERCY MERCURE de la société ACCORDINVEST SA vers la Société d'investissement multimarques SAS (SIM) à la suite d'une opération d'apport-scission entre les deux sociétés.

² Le parc LYON DIDEROT est exploité par une société en nom collectif *ad hoc* qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

Le **chiffre d'affaires** global est de **142,6 M€**, en hausse de +12,72 % par rapport à 2020. Il se répartit comme suit : 61,6 % est réalisé par le groupe INDIGO (y compris Indigo Nord Est), 29,8 % par la SAEMES et 8,6 % pour les 6 autres délégataires. La hausse du chiffre d'affaires (CA) 2021 (+11,04%) par rapport à 2020 est principalement due au fait que les dispositions mises en places pour lutter contre la pandémie de Covid-19 en 2021 ont moins affecté la fréquentation des parcs de stationnement. Toutefois, le chiffre d'affaires est encore inférieur de 15% à celui de 2019.

Plus spécifiquement, les recettes horaires qui représentent près de 50% du CA ont augmenté de 23% par rapport à 2020 mais restent en retrait de près de -23 % par rapport à 2019. Les recettes relatives aux abonnements et location qui représentent en 2021 près de 40% du chiffre d'affaires sont stables (-0,76%). Enfin, les recettes liées aux activités annexes et à la location de surfaces commerciales représentent en 2021 5,3 % du CA et progressent de 22,5 % (+1,38 M€). Cette augmentation s'explique en très grande partie par :

- Le niveau de l'activité de la gare routière BERCY AUTOCARS dont les recettes déclarées dans le cadre de cette DSP ont progressé de 22,8 % (+269,4 k€),
- Le niveau des recettes liées à ces activités a progressé de 141,4 % (+343 051 € HT) grâce notamment à l'extension de la préfourrière à Foch,
- Le niveau des recettes liées à ces activités a progressé de 48,5% (+176 211 € HT) grâce notamment à la mise en place d'une activité annexe dans le parc de stationnement Porte de Saint-Cloud (mon marché).

La **redevance** totale devant être versée à la Ville au titre de l'exploitation 2021 est de **40,5 M€¹**, en hausse de 29,8% par rapport à 2020. Les redevances versées proviennent à 53,4 % d'INDIGO (21,6 M€), à 33,9 % de la SAEMES (13,7 M€), et à 12,8 % des 6 autres délégataires (5,2 M€). Cette évolution résulte principalement de :

- L'augmentation du chiffre d'affaires due à l'allègement des dispositifs mis en place pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 en 2021 par rapport à 2020,
- La fermeture du parc de la porte de Saint Ouen en 2021 et le renouvellement de la DSP MONTPARNASSE–RASPAIL et des avenants de prolongation tels qu'à DAMRÉMONT, BOURSE, FIRMIN GÉMIER, MONTPARNASSE qui ont modifié les modalités financières sur le délai de prolongation,
- L'évolution des coefficients de révision pour les forfaits appliqués dans les DSP récentes,
- Le changement contractuel de redevances forfaitaires en 2020 (exemple : MEYERBEER OPÉRA),
- L'arrivée en année pleine des DSP MADELEINE, LOBAU, BASTILLE, SAINT-AUGUSTIN,
- D'autres événements comme les travaux dans les parcs de stationnements qui ont un impact sur le chiffre d'affaires réalisé.

Délégataires	Nombre de contrats	% total	CA 2021	% total	Redevances au titre de 2021	% total
INDIGO	59	51,3%	87,8 M€	61,6 %	21,6 M€	53,4 %
SAEMES	45	39,1%	42,6 M€	29,8%	13,7 M€	33,9 %
Autres	11	9,6%	12,2 M€	8,6%	5,2 M€	12,8 %
TOTAL	115	100,0 %	142,6 M€	100,0 %	40,6 M€	100,0 %

NOTA 1 : Le montant des redevances au titre de 2021 (40,5 M€) inclut l'intégration d'un mécanisme de dégrèvement de la redevance fixe sur 6 contrats (avenants-protocole en cours) encore très

¹ Au 30/08/2021, montant à consolider en fonction des avenants négociés en raison de la crise du Covid-19.

touchés par les dispositifs pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 en 2021 du fait de la perturbation de grands générateurs de fréquentation (gare, salle de spectacle / d'expositions, grands magasins, restaurants). Afin de limiter les conséquences de la baisse d'activité en 2021 sur ces contrats, la baisse des redevances forfaitaire est estimée à 985,2 k€.

b) Indicateurs de suivi du service public

Répartition des places véhicules légers (VL) au 31 décembre 2021 :

La diminution du nombre total des places VL (véhicule léger) entre 2020 et 2021 (-660 places) s'explique principalement par :

- La fermeture des parcs GRENIER SAINT-LAZARE (70 places VL) ; PORTE DE SAINT-OUEN (535 places VL) ;
- La création de places deux-roues et notamment vélo ou d'autres usages alternatifs (véhicules électriques, petit gabarit, autopartage). Le nombre de places munies d'un point de recharge et dédiées aux véhicules électriques augmente fortement (+261 places) ;
- La neutralisation provisoire des places à l'occasion des travaux de rénovation dans certains parcs (LOBAU, MALESHERBES-ANJOU).

Les chiffres ci-dessous intègrent encore les places du parc NOTRE-DAME bien que celui-ci soit fermé depuis l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019. Il est à noter que dans le parc MADELEINE – TRONCHET, INDIGO ne comptait pas dans la capacité VL du parc la zone d'activité annexe, le nouveau délégataire (SAEMES) a intégré les 62 places VL concernées.

La hausse du nombre de places standard à destination des PMR (17 places) est essentiellement due à la conversion de places VL standard. Par ailleurs, 11 places de PMR électrique ont été créées. 9 amodiations sont arrivées à échéance en 2021 : leurs places ont été intégrées dans la partie publique des parcs, ce qui est l'occasion d'aménager les places différemment (élargissement, motos, vélos).

Répartition des places deux-roues :

Année	Moto « standard »	Moto électrique	Vélo « standard »	Vélo à assistance électrique (VAE) ¹	TOTAL 2 RM	TOTAL VÉLO
2020	3 079	24	1 586	89	3 103	1 675
2021	3 260	36	1 799	117	3 296	1 916
Évolution	+5,9%	+50,0%	+13,4%	+31,5%	+6,2%	+14,4%

¹Équipées de modes de recharge

Le nombre de places proposées aux deux-roues progresse de 6,2 % (+193) pour les motos et de 14,4 % (+241) pour les vélos. La part des deux-roues motorisés électriques (moto) est encore assez anecdotique.

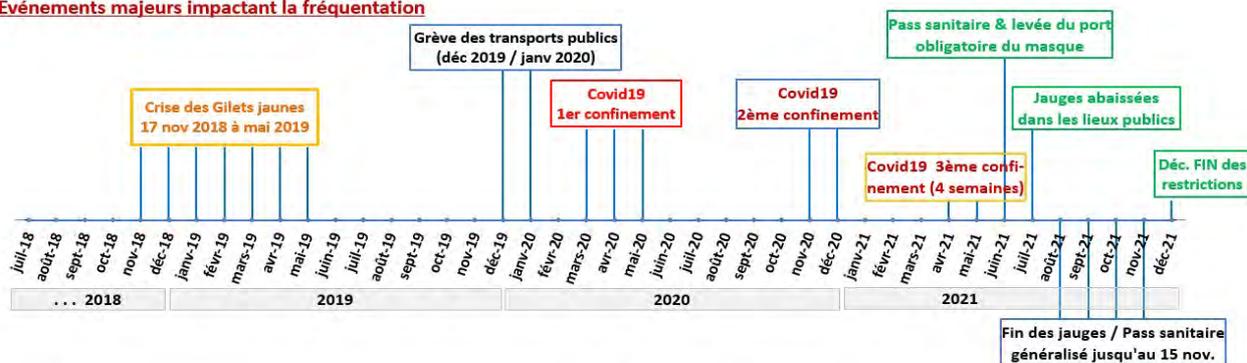
Fréquentation et abonnements :

Concernant les sorties horaires véhicules légers (VL) :

L'année 2021 reste caractérisée par la pandémie de Covid-19. Après le deuxième confinement allégé de fin d'année 2020, un couvre-feu est instauré le 15 décembre 2020 et un troisième confinement commence le 3 avril 2021 pour quatre semaines. Le déconfinement qui suit s'est déroulé en 4

étapes : au cours de la phase n°3, un « passe sanitaire » est mis en place le 9 juin, et la levée de l'obligation du port du masque en extérieur est effective le 17 juin. Du 30 juin au 20 juillet, les jauges dans les lieux recevant du public sont allégées, mais à compter du 21 juillet, en raison de la propagation du variant Delta, le passe sanitaire est étendu et les jauges sont abaissées. Enfin, le 9 août, le seuil disparaît définitivement et le passe sanitaire reste généralisé pour tous les adultes jusqu'au 15 novembre.

Événements majeurs impactant la fréquentation



Ainsi, les différentes mesures prises en 2021 dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 ont fortement perturbé de grands générateurs de fréquentation horaire comme les salles de spectacles, les grands magasins, les gares, les restaurants, les parcs ou les salons d'expositions. Il en ressort toutefois que le nombre de sorties horaires (VL) progresse **de 16,46%** et atteint pour l'ensemble des parcs 6 715 170 en 2021 contre 5 766 201 en 2020, même s'il reste en retrait de -21,15% par rapport à 2019.



Seuls 10 parcs ont retrouvé et dépassé leur niveau d'avant Covid sur l'année complète ; parmi lesquels les parcs LOUVRE SAMARITAINE, MAIRIE DU 15^E et EURONORD LARIBOISIÈRE, chacun avec un volume supérieur à 20%.

À l'inverse, 41 parcs affichent un niveau inférieur de plus de 20% par rapport à 2019.

D'autres facteurs conjoncturels déjà présents les années précédentes ont pu aussi orienter l'activité stationnement en ouvrages à la baisse même si ces phénomènes sont beaucoup moins sensibles au vu des événements de 2021 :

- La réduction du parc d'automobiles détenues par les entreprises et les particuliers parisiens,
- Le repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage,
- Le développement des offres de déplacement en commun ou alternatives à l'automobile individuelle (dont les dispositifs de covoiturage ou de voitures de grande remise proposés sur les plateformes en ligne),
- La concurrence accrue des capacités de stationnement privé, notamment celles des particuliers valorisées sur des plateformes collaboratives.

Si la part des forfaits reste modeste dans la fréquentation globale avec moins de 3,3%, leur progression de plus de 50% sur un an est à souligner.

En ce qui concerne les abonnements :

Le nombre global d'abonnements standards VL pour l'année 2021 s'établit à 29 361 contre 29 625 en 2020 soit -0,89% (-264 abonnés). Cette faible baisse en 2021 fait suite à une diminution plus conséquente en 2020 par rapport à 2019, principalement due à la fermeture de 21 parcs de stationnement. L'une des causes principales est la perte de 186 abonnements dans le parc de stationnement de la Porte de Saint-Ouen fermé fin octobre 2021. Une part intraçable de ces abonnements a pu être reportée sur les autres parcs de la Ville.

Une baisse des abonnements est observée dans 60 parcs, parmi lesquels 40 parcs pour la deuxième année consécutive et 18 parcs pour la troisième année consécutive. *A contrario*, 53 parcs connaissent une hausse ou une stabilité des abonnements, dont 29 pour la deuxième année consécutive.

Il est à noter également que la demande d'abonnements de la part des véhicules légers relatifs aux tarifs résidents et résidents petits rouleurs a stoppé sa décrue en 2021 avec 5 750 abonnés (+12 abonnés soit +0,2%) dans 68 parcs proposant des abonnements résident en 2021, en grande partie due au fait que le parc MONT-PARNASSE-RASPAIL enregistre depuis novembre 2021 une centaine d'abonnés résidents. En l'espace de quatre ans ces abonnements ont baissé de -26,6% ; 7 830 abonnés en 2018, 7 450 en 2019 (-4,8%), 5 737 en 2020 (-23%). Pour rappel la baisse de 2020 était principalement due à la fermeture de 21 parcs en 2019 (dont 19 parcs de surface rendues à la voirie) qui à eux seuls, représentaient 1 078 abonnés. Fin 2021, le nombre d'abonnés « parc relais » était de 7 dans 5 parcs sur 10. Pour rappel, le nombre de places disponibles pour ce dispositif est de 1 020 dans ces 10 parcs.

Les abonnements deux-roues motorisés : Le nombre d'abonnements est passé de 1 504 abonnements en 2020 à 1 524 en 2021 soit +20 abonnés (+1,3%). À compter de 2022, l'introduction du stationnement moto payant en surface et du pass deux-roues motorisés dans les ouvrages devrait permettre d'attirer de nouveaux usagers.

Concernant le stationnement Vélo, le nombre d'abonnements a fortement augmenté passant de 606 abonnements en 2020 à 1 085 abonnements déclarés par les délégataires en 2021 (+79%) dans 59 parcs. Le nombre moyen pour les deux vélostations implantées en 2020 (VAN GOGH et GARE MONT-PARNASSE) s'établit en 2021 à 209 abonnés, soit le triple du nombre d'abonnés à leur ouverture. Dès 2022, une augmentation du nombre de places vélos est prévue, à la suite notamment de travaux de modernisation des parcs de stationnement et de l'aménagement de grandes zones sécurisées.

Réclamations en 2021

113 ouvrages (contre 119 parcs en 2020) sur 125 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 24 016 (contre 9 249 en 2020). INDIGO et SAEMES représentent la presque totalité du nombre de réclamations de l'ensemble des délégataires (99,89 %). Depuis 2018, la SAEMES prend systématiquement en compte les réclamations par téléphone. Pour information, INDIGO a opéré depuis 2016 des changements pour améliorer les remontées d'information vers le service client qui ont continué depuis 2017.

Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Part des réclamations en 2021	Évolution par rapport à 2020
Dysfonctionnement technique des équipements (caisses automatiques, ascenseurs ou éclairage)	16 %	+ 96 %
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs	62 %	+ 313 %
Relation à l'utilisateur (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement)	13 %	+ 42 %
Insécurité des installations, vols et vandalismes	8 %	+ 52 %
Manque de propreté	1 %	+ 1,5 %

NOTA : 1 des 2 parcs ayant fermé en 2021 avait enregistré 80 réclamations au cours de l'année (0 à GRENIER SAINT- LAZARE et 80 à PORTE DE SAINT-OUEN).

c) Politique tarifaire

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats. Le renouvellement des contrats permet généralement d'opérer une diminution des tarifs notamment pour les résidents, bien que certaines augmentations puissent avoir lieu en cas de travaux importants.

Zone (arrondissements concernés)	Prix de la 1ère heure en surface	Tarif de la 1ère heure VL des parcs intra-muros					Nombre de places standards VL à l'heure ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹
		Année	Prix mini		Prix maxi			
			Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2020	4,00 €	Lutèce	4,80 €	Bourse, Vendôme	6 228	14
		2021	4,00 €	Lutèce	5,20 €	Vendôme	5 974	14
			0%		8%		-4,1%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2020	3,80 €	François 1er	5,30 €	La Tour Maubourg Orsay	17 343	30,5
		2021	3,80 €	François 1er	5,30 €	La Tour Maubourg Orsay	17 244	30,5
			0%		0%		-0,6%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	1 h : 2,40 € 6 h : 35 €	2020	3,20 €	Picpus Nation, Porte de Saint Ouen, Université Diderot	5,60 €	Marceau Étoile	20 005	38
		2021	3,20 €	Picpus Nation, Université Diderot	5,80 €	Marceau Étoile	20 162	37
			0%		4%		0,8%	
Banlieue (parc Marigny Château Vincennes)	sans objet	2020	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	583	1
		2021	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	583	
			0%		0%		0%	

¹: Les nombres de places et les tarifs du parc NOTRE-DAME ne sont plus prises en compte, puisque le parc est fermé depuis l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame en avril 2019. Les nombres de places des parcs n'ayant que des places amodiées ne sont désormais plus pris en compte, même quand il existe des tarifs d'abonnements.

NOTA 1 : Dans les 11^e, 19^e et 20^e arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.

NOTA 2 : Dans certains parcs, les tarifs peuvent ne pas augmenter pendant plusieurs années comme à FRANCOIS I^{ER} (les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2017).

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel VL des parcs intra-muros				Nombre de places standards VL proposant ces tarifs ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs			Parcs concernés
Centrale (du 1 ^{er} au 4 ^{ème} arrondissement)	2020	2 448,00 €	Sébastopol	3 921,00 €	Croix des Petits Champs	6 228	14
	2021	2 448,00 €	Sébastopol	3 921,00 €	Croix des Petits Champs	5 974	14
		0%		0%		-4%	
Péricentrale (du 5 ^{ème} au 11 ^{ème} arrondissement)	2020	1 108,00 €	Roquette	4 139,00 €	Bac Montalembert	19 191	42
	2021	1 127,00 €	Roquette	4 139,00 €	Bac Montalembert	19 011	42
		2%		0%		-1%	
Périphérique (du 12 ^{ème} au 20 ^{ème} arrondissement)	2020	895,00 €	Watt	3 775,00 €	Passy	23 511	57
	2021	895,00 €	Watt	3 775,00 €	Passy	22 721	56
		0%		0%		-3%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2020	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	583	1
	2021	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	583	
		0%		0%		0%	

Sur les 125 parcs de stationnements, 8 sont totalement amodiés (pas de places abonnés), 2 sont fermés (NOTRE-DAME et PORTE DE SAINT-OUEN), 1 est dédié aux autocars (BERCY SEINE AUTOCARS) et 2 sont des vélostations (MAINE MONTPARNASSE et VAN GOGH).

Dispositif Parc relais : Le dispositif met à disposition des Franciliens des places de stationnement (1 020 proposées sur 10 parcs, et non plus 1 070 sur 11 parcs, à la suite de la fermeture en octobre 2021 du parc PORTE DE SAINT-OUEN qui offrait 50 places) à un tarif mensuel préférentiel (75 €) sous certaines conditions (disposer d'un pass Navigo chargé et poursuivre le trajet en transport en commun).

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure 2RM des parcs intra-muros				Nombre de places 2RM à l'horaire (dont 2RM électrique) ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	2 574 places intra-muros (2 311 en 2020)	63,5 ouvrages intra-muros (62,5 en 2020)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2020	1,00 €	Notre-Dame (temporairement fermé)	1,60 €	Croix des Petits Champs, Vendôme	400	9
		1,40 €	Les Halles-St Eustache, Lutèce				
	2021	1,40 €	Lutèce	1,80 €	Vendôme	416	9
		-100%		13%		4%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2020	1,20 €	Concorde	1,60 €	Bac Montalbert, Champs-Élysées Pierre Charron, Euro Nord Lariboisière, George V, Invalides, Joffre, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés], Saint Michel	874	23,5
	2021	1,20 €	Concorde	1,80 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	984	23,5
			0%		13%		13%
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2020	0,80 €	Giroën-Cévennes, Université Diderot	2,20 €	Lyon-Diderot	1 037	30
	2021	0,80 €	Université Diderot	2,20 €	Lyon-Diderot	1 174	31
			0%		0%		13%
Banlieue (parc Marigny Château Vincennes)	2020	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	36	1
	2021	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	36	
			nec		nec		

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel 2RM des parcs intra-muros				Nombre de places 2RM proposant ces tarifs ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	3 230 places intra-muros (3 036 en 2020)	104 ouvrages intra-muros (105 en 2020)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2020	728,00 €	Sébastopol	1 326,00 €	Saint Martin	646	14
	2021	728,00 €	Sébastopol	1 326,00 €	Saint Martin	662	14
			0%		0%		2,5%
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2020	443,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	1 053	39
	2021	451,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	1 172	39
			2%		0%		11%
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2020	310,00 €	Watt	1 398,00 €	Faubourg Saint Antoine	1 337	52
	2021	310,00 €	Watt	1 398,00 €	Faubourg Saint Antoine	1 396	51
			0%		0%		4%
Banlieue (parc Marigny Château Vincennes)	2020	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	36	1
	2021	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	36	
			0%		0%		

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR à l'horaire (dont PMR électrique) ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2020	2,00 €	Lutèce	2,30 €	Croix des Petits Champs, Lobau	64	7
	2021	2,00 €	Lutèce	2,30 €	Croix des Petits Champs, Lobau	64	7
		0%		0%		0%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2020	1,90 €	François 1er	2,40 €	Champs-Élysées Pierre Charron	164	17
	2021	1,90 €	François 1er	2,60 €	Champs-Élysées Pierre Charron	187	17
		0%		8%		14%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2020	1,60 €	Picpus Nation	2,40 €	Méditerranée	211	18
	2021	1,60 €	Picpus Nation	2,45 €	Méditerranée	236	19
		0%		2%		12%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2020	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	11	1
	2021	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	11	
		0%		0%		0%	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR proposant ces tarifs	Nombre de parcs proposant ces tarifs
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2020	1 250,00 €	Lobau	1 960,50 €	Croix des Petits Champs	64	7
	2021	1 250,00 €	Lobau	1 960,50 €	Croix des Petits Champs	64	7
		0%		0%		0%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2020	420,00 €	Roquette (tarif mensuel fois 12)	2 069,50 €	Bac Montalembert	245	27
	2021	504,00 €	Roquette (tarif mensuel fois 12)	2 069,50 €	Bac Montalembert	264	26
		20%		0%		8%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2020	348,00 €	Charletty Thomire (tarif mensuel fois 12)	1 888,00 €	Passy	380	35
	2021	0,00 €	Montpamasse-Raspail	1 888,00 €	Passy	383	32
		-100%		0%		1%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2020	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	11	1
	2021	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	11	
		0%		0%		0%	

Type d'abonnement	Tarif des abonnements alternatifs annuels des parcs intra-muros				Tarif des abonnements alternatifs annuel du parc Marigny Château (Banlieue) Vincennes	Nombre de places Paris intra-muros proposant ces tarifs ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs (Paris intra-muros) ¹	
	Année	Prix mini		Prix maxi				
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs				Parcs concernés
Véhicule électrique (hors PMR électrique)	2020	448,00 €	Watt	2 069,50 €	Bac Montalembert	525,00 €	551	77
	2021	448,00 €	Watt	2 069,50 €	Bac Montalembert	525,00 €	740	78
		0%		0%		0%	34%	
Véhicule petit gabarit	2020	448,00 €	Watt	2 127,00 €	Saint Sulpice (avec réservation)	525,00 €	413	82
	2021	448,00 €	Watt	2 127,00 €	Saint Sulpice (avec réservation)	525,00 €	445	80
		0%		0%		0%	8%	
Véhicule GPL	2020	625,00 €	Watt	2 897,30 €	Bac Montalembert	735,00 €	voir NB ci-dessous	82
	2021	625,00 €	Watt	2 897,30 €	Bac Montalembert	735,00 €	voir NB ci-dessous	82
		0%		0%		0%		
Vélo (y compris VAE)	2020	0,00 €	Porte de Versailles	175,00 €	Passy	75,00 €	1 629	68
	2021	0,00 €	Porte de Versailles	175,00 €	Passy	75,00 €	1 854	70
				0%		0%	14%	

NB : Les abonnés GPL stationnent sur les places VL « standard ».

Il faut noter qu'il n'existe pas forcément de corrélation entre le nombre de parcs avec un tarif spécifique et le nombre de places qui proposent ce tarif. Il arrive en effet que, dans certains parcs, un tarif spécifique proposé n'ait pas encore de place associée. Inversement, il se peut aussi qu'une place spécifique n'ait pas de tarif associé.

Tarifs des résidents et résidents petits rouleurs : Au 31 décembre 2021, le tarif dit « résidents », caractérisé par une réduction unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 18,5 parcs. La formule « résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20 % à -40 % du tarif maximal) a été appliquée dans 49,5 parcs. Le renouvellement de la DSP du parc de stationnement MONT-PARNASSE-RASPAIL n'a pas changé la tarification « résidents petits rouleurs ».

d) Événements marquants 2021

Avenants, protocoles et autres :

- **BERCY HÔTEL** : Avenant pour transfert du contrat de ACCOR INVEST à la Société d'Investissement Multimarques « SIM » à la suite d'une opération d'apport-scission, adopté au Conseil de Paris du 2 au 4 février 2021.
- **NOTRE-DAME / CARDINET** : Autorisation de résilier de façon anticipée de la convention de concession portant sur ces deux parcs, projet adopté au Conseil de Paris du 16 au 19 novembre 2021.
- **DAMRÉMONT / FIRMIN GÉMIER** : Avenant n°2 à la convention de concessions des parcs de stationnement Damrémont et Firmin Gémier (18^e) pour proroger leur concession d'un peu plus de quatre mois, adopté au Conseil de Paris du 6 au 9 juillet 2021.

- **RECOLLETS :** Avenant n°2 à la convention de concession pour définir les conditions financières de prise en charge par la Ville des travaux supplémentaires visant à sécuriser l'accès au parc de stationnement Passage des Récollets à Paris 10^e, adopté au Conseil de Paris du 16 au 19 novembre 2021.
- **PORTE DE VERSAILLES :** Avenant au contrat de concession du parc de stationnement avec SAGS pour la prise en charge des surcoûts de travaux et de modification des conditions d'exécution de la DSP et prise en compte des impacts générés par la crise du Covid-19, adopté au Conseil de Paris du 16 au 19 novembre 2021.

Attributions :

- **CARNOT/PRONY :** Concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement, durée maximale 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 8 au 11 novembre 2019. Délibération sur l'attribution de la délégation adoptée au Conseil de Paris du 12 à 15 octobre 2021.
- **BAC MONTALEMBERT/GOURAUD :** Concession pour l'exploitation et la modernisation des parcs de stationnement, d'une durée de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 3 et 4 février 2020. Délibération sur l'attribution de la délégation adoptée au Conseil de Paris du 16 au 19 novembre 2021.
- **DSP GROUPÉE PORTES DE CLIGNANCOURT ET DE SAINT-OUEN, FIRMIN GÉMIER ET DAMRÉMONT :** Concession pour l'exploitation et l'entretien des deux parcs Porte de Saint-Ouen sur 10 ans et Porte de Clignancourt sur 3 ans et la modernisation et l'exploitation des deux garages Firmin Gémier et Damrémont sur une durée de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 17 et 18 novembre 2020. Délibération sur l'attribution de la délégation adoptée au Conseil de Paris du 14 à 17 décembre 2021.
- **MONTPARNASSE-RASPAIL :** Concession pour la modernisation du parc de stationnement, les travaux éventuels d'extension de la vélostation et l'exploitation de l'ensemble, pour une durée de 18 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 3 et 4 février 2020. Délibération sur l'attribution de la délégation adoptée au Conseil de Paris du 12 au 15 octobre 2021.
- **GARAGE ROND POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES :** Affermage pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées, durée maximale 6 ans et 14 jours. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 17 et 18 novembre 2020. Délibération sur l'attribution de la délégation adoptée au Conseil de Paris du 14 à 17 décembre 2021.
- **STATION-SERVICE PORTE DE SAINT-CLOUD :** Contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'exploitation de la station-service de distribution de carburants implantée dans le parc de stationnement Porte de Saint-Cloud à Paris (16^e). Délibération sur l'attribution de la CODP adoptée au Conseil de Paris du 12 au 15 octobre 2021. Attributaire : la société TotalEnergies Marketing France.
- **OCCUPATION ET EXPLOITATION DES VOLUMES DE L'OUVRAGE DIT PARC DE STATIONNEMENT NOTRE-DAME :** Contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'exploitation des volumes de l'ouvrage dit Parc de Stationnement Notre-Dame à des fins de visites en réalité virtuelle en lien avec la promotion du site de Notre-Dame. Délibération sur l'attribution de la CODP adoptée au CP du 14 à 17 décembre 2021.

Construction, modernisation, aménagement réalisés en 2021

- **AMPÈRE :** Travaux de modernisation débutés en décembre 2021 (phase 1).
- **VILLIERS :** Travaux de modernisation débutés à l'été 2020. Fin prévue en 2022.
- **GARAGE SAINT-SULPICE :** Travaux débutés à l'été 2020, réceptionnés en mars 2021.

- **HAUSSMANN BERRI** : Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en mai 2019. Fin des travaux prévue en janvier 2023.
- **PORTE D'AUTEUIL ET JEAN BOUIN** : Travaux de modernisation des deux parcs de stationnement débutés en octobre 2020. Réception avec levée des réserves le 13 octobre 2021. Levée des réserves en janvier 2023.
- **ALBAN SATRAGNE MAGENTA** : Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés le 8 mars 2021, Réception finale avec levée des réserves en décembre 2022.
- **MADELEINE** : Travaux de modernisation du parc de stationnement prévus en mai 2020 débutés le 3 mars 2021. Réception avec levée des réserves le 4 mai 2022.
- **BASTILLE** : Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés le 15 octobre 2021. Réception des travaux avec réserves prévue en septembre 2022.
- **MALESHERBES ANJOU** : Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en juillet 2019. Réception des travaux avec réserves le 21 juin 2022.
- **LOBAU** : Travaux de rénovation du parc LOBAU débutés en janvier 2021 et réception (avec réserves) le 5 février 2022.
- **SAINT-AUGUSTIN (ex. BERGSON)** : Travaux de modernisation débutés en septembre 2021. Fin prévisionnelle des travaux en janvier 2023.
- **CONCORDE** : Travaux de modernisation (1^{re} phase) débutés le 3 juin 2019, réceptionnés le 30 septembre 2019, levée des réserves en attente. Une 2^e phase de travaux liée au PC est à venir.

Évolutions du secteur 2021 - 2022

Consultation en cours en 2021

- **DSP GROUPÉE ODÉON ET ANDRÉ HONNORAT** : Concession pour la rénovation du parc de stationnement Odéon, la modernisation du parc de stationnement André Honnorat et l'exploitation de l'ensemble sur 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 2 à 4 février 2021. Dossier prévu en attribution du 5 au 8 juillet 2022.
- **DSP GROUPÉE MEYERBEER-OPÉRA, ANVERS ET CARDINET** : Concession pour l'exploitation et la rénovation des parcs Meyerbeer-Opéra, Anvers et Cardinet sur 20 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 2 au 4 février 2021. Dossier prévu en attribution du 5 au 8 juillet 2022.
- **DSP GROUPÉE DIDOT & PORTE D'ORLÉANS** : Concession pour l'exploitation et la mise en conformité des parcs Didot & Porte d'Orléans sur 4 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 16 au 19 novembre 2021. Actuellement en phase de négociations.
- **BOURSE** : Concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement, avec une durée maximale de 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 8 au 11 juillet 2019. Suspension de février à mi-mai 2021 de la consultation en raison de l'étude d'un projet urbain sur la place de la Bourse. Actuellement en cours de négociations.
- **GROS BOULAINVILLIERS DSP ET CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT AVEC PARIS HABITAT** : Concession pour l'exploitation et de l'entretien du parc Gros Boulainvilliers sur 4 ans et 4 mois. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 2 au 4 février 2021. Délibération sur l'attribution présentée au Conseil de Paris du 8 au 10 février 2022.

Lancements prévus en 2022 :

- **DSP GROUPÉE VAN GOGH / PARIS RIVE GAUCHE (5 parcs) :** Concession pour la modernisation du parc de stationnement Van Gogh, la mise en conformité des parcs de stationnement « Paris Rive Gauche » et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 31 mai au 3 juin 2022.
- **DSP GROUPÉE PICPUS-NATION & HECTOR MALOT :** Concession pour la rénovation du parc de stationnement Picpus-Nation, la modernisation du parc de stationnement Hector Malot et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **DSP GROUPÉE CHARLETY COUBERTIN, CHARLETY THOMIRE & PORTE DE VERSAILLES :** Concession pour la modernisation du parc Charlety Coubertin, la mise en conformité des parcs Charlety Thomire et Porte de Versailles et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **GARAGE SAINT-GERMAIN DES PRÉS :** Concession pour l'exploitation et l'entretien du garage St Germain des Prés sur une durée de 5 ans et 10 mois. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **TERNES :** Concession pour la mise en conformité et l'exploitation du parc Ternes sur une durée maximale de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 15 au 18 novembre 2022.
- **SAINT SULPICE :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation à présenter au Conseil de Paris. CP visé : 13 au 16 décembre 2022.
- **DSP GROUPÉE PYRAMIDES & CROIX DES PETITS CHAMPS :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation à présenter au Conseil de Paris. Conseil de Paris visé : 13 au 16 décembre 2022.
- **DSP GROUPÉE CARPEAUX, MILTON & MONTHOLON :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation à présenter au Conseil de Paris. Conseil de Paris visé : 13 au 16 décembre 2022.

STATIONS-SERVICES

Présentation des contrats

Trois stations-services sont actuellement exploitées au travers de contrats de **concessions de travaux** :

- le contrat relatif à la station Quai d'Issy les Moulineaux (2 000 m²) a pris effet le 29 avril 2019 et expirera le **28 avril 2030** ;
- le contrat relatif aux stations de la Porte d'Aubervilliers (3 600 m² + 3 100 m²) a pris effet le 1^{er} juillet 2019 et expirera le **30 juin 2029** ;
- le contrat relatif à la station de la Porte d'Orléans (1 845 m² + 1 518 m²) a pris effet le 27 octobre 2021 et expirera le **26 octobre 2031**.

Les trois contrats ont été attribués à **TotalEnergies Marketing France** (anciennement Total), après mise en concurrence.

Ils portent sur la conception, la construction et l'installation de bornes de distribution de GNV, ainsi que l'exploitation de la station-service dans son ensemble :

- Quai d'Issy les Moulineaux: le concessionnaire s'est engagé à réaliser 4 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 kVA). La démolition complète du bâtiment existant est prévue pour réaliser un espace boutique, des sanitaires accessibles au public et des locaux pour le personnel accessibles aux PMR. Le concessionnaire prévoit également de végétaliser les auvents et les installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,3 M€.
- Porte d'Aubervilliers: le concessionnaire s'est engagé à réaliser 8 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 4 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 kVA). Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs. Les travaux envisagés sont conséquents et permettront de créer une nouvelle boutique et de nouveaux auvents. Il prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 10,8 M€.
- Porte d'Orléans: le concessionnaire s'est engagé à réaliser 2 emplacements d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (une à 50 kW et l'autre à 150 kW). Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs situés rue de la Légion étrangère. L'ensemble des équipements de distribution, l'infrastructure des stations et les superstructures seront remplacés à neuf. Les travaux envisagés sont conséquents et permettront de créer une nouvelle boutique et un nouvel auvent. Il prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,7 M€.

Le concessionnaire est tenu de cesser toute distribution de diesel à compter de juillet 2024.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2021 présente les chiffres d'activité suivants :

	Porte d'Aubervilliers	Quai d'Issy-Les-Moulineaux
Litrage tous carburants	12 703 m ³	7 403 m ³
Bornes recharges électriques	31 672 kWh	13 809 kWh
GNV	584 734 kg	550 107 kg
CA ventes annexes HT	350 886 €	587 968 €

Compte tenu de la date d'effet du contrat pour la station de Porte d'Orléans, les données financières pour 2021 seront répertoriées dans le bilan 2022.

Il est néanmoins précisé que le concessionnaire devra verser une redevance calculée comme suit :

- Quai d'Issy les Moulineaux : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 500 000 € à laquelle s'ajoute une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m³), une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 700 k€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance proratisée perçue était de **473 699 €**. Au titre de 2020, **713 265 €** (RMG) et au titre de 2021, **713 883 €** (RMG).
- Porte d'Aubervilliers : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 1,3 M€ accompagnée d'une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m³), d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et d'une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 1,5 M€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance (RMG) perçue était de 756 164 €. Au titre de 2020, **1 527 617 €** (RMG) et au titre de 2021, **1 569 557 €** (redevance variable).
- Porte d'Orléans : une **redevance variable** composée d'une part proportionnelle au volume de carburants vendus (hors GNV) de 10 €/m³, d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (10 €/t) et d'une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 100 000 € par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2021, la redevance perçue était de **100 000 €** (RMG).

b) Événements marquants 2021

L'année 2021 a été marquée par le premier exercice complet d'activité hors crise sanitaire. Pour la station de Porte d'Aubervilliers, la redevance perçue en 2021 dépasse le montant de la RMG pour la première fois, cela devrait être aussi le cas pour la station de Quai d'Issy les Moulineaux pour les prochains exercices.

La crise sanitaire a impacté la durée des travaux. Deux avenants aux contrats ont été votés par le Conseil de Paris, prolongeant de 2 mois le contrat pour Quai d'Issy les Moulineaux et 3 mois pour le contrat de la Porte d'Aubervilliers.

- Quai d'Issy les Moulineaux : L'ouverture de la nouvelle station, initialement prévue à l'été 2020, a eu lieu le 10 décembre 2020 hors GNV et début février 2021 pour le GNV (retard lié à la crise sanitaire). Les travaux ont tous été achevés sur la station à la fin d'année 2021.
- Porte d'Aubervilliers : La nouvelle station située boulevard périphérique extérieur a ouvert en mars 2021 (y compris pour le GNV) tandis que celle située sur le boulevard périphérique intérieur a ouvert en septembre (hors GNV) et en octobre 2021 pour le GNV (retard lié à la crise sanitaire).

BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Présentation du contrat

Le contrat de concession de services relatif à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électrique à Paris et dépose d'anciennes bornes de recharge a pris effet au **11 décembre 2020 pour une durée de 10 ans**, soit jusqu'au 11 décembre 2030. Le titulaire du contrat est **TotalEnergies Marketing France**.

Analyse de l'exécution du service

Le domaine concédé au concessionnaire sur voirie est initialement composé de 433 stations de recharge sur voirie réparties comme suit :

- 342 stations de recharge de l'ancien réseau Autolib ;
- 90 stations de recharge du réseau BéliB ;
- 1 station de 3 bornes de recharge sur candélabre.

Le domaine concédé au concessionnaire est également composé de 10 emplacements d'une surface de l'ordre de 100 m² chacun, répartis dans 10 parkings souterrains de la Ville de Paris actuellement gérés par des délégataires de service public.

Le concessionnaire s'engage sur un taux de redevance appliqué au chiffre d'affaires HT de la concession de 22,7 % sur toute la durée du contrat. Cette redevance variable est assortie d'une redevance minimale garantie (RMG) annuelle fixée à 2 881 773 € HT. La RMG est révisée annuellement. La première redevance perçue au titre de l'année 2021 est de **1 214 326 €**.

a) Chiffres clés de l'activité

	2021
Chiffre d'affaires	2,42 M€
Redevances versées	1,21 M€

b) Événements marquants 2021

En 2021, TotalEnergies a repris l'exploitation complète de l'ensemble du parc BéliB' et a pu opérer le déploiement de toutes les nouvelles stations en lieu et place des anciennes stations Autolib'.

Sur l'année, le nombre de recharges a progressé constamment pour atteindre près de 66 333 recharges en décembre. La durée moyenne de transaction s'est établie à 2 h 43 min et la durée moyenne de charge à 2 h 10 min, avec une consommation moyenne de 11,5 kWh. Cet écart entre occupation et recharge effective se retranscrit par un taux d'occupation entre 10% et 18% sur la fin d'année, et un taux de charge entre 7% et 14% sur le dernier trimestre.

Par ailleurs, le nombre d'abonnés a connu une forte croissance, passant de près de 1 500 en mars à 12 375 en décembre, dont les deux-tiers sont des abonnés résidents. Le nombre d'abonnés représente un peu moins de la moitié des utilisateurs en décembre, l'autre moitié étant composée surtout d'utilisateurs de roaming entrant.

En décembre, le nombre de points de charge disponibles à la charge ou occupés par rapport au nombre total de points de charge permettait d'atteindre un taux de disponibilité du parc de 95%.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Ce secteur comprend **6 délégations de service public** dont 2 piscines *stricto sensu* (Suzanne Berlioux, Joséphine Baker¹), un espace sportif comportant une piscine et une patinoire (Pailleron), le Palais Omnisport de Paris-Bercy dénommé Accor Arena – POPB, ainsi que le Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux et l'ARENA Porte de la Chapelle. Le secteur comprend également **une concession de services** relative au marathon (et semi-marathon) de Paris.

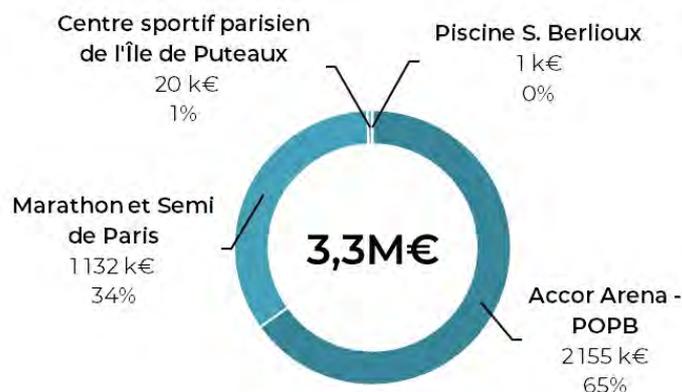
	2021	2020
Chiffre d'affaires	20,0 M€	32,1M€
Redevance*	3,3 M€	2,8M€
Participations Ville de Paris	3,1 M€	3,1M€

* Uniquement Accor Arena – POPB, Marathon et Semi-Marathon de Paris, Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux et Piscine Suzanne Berlioux

Répartition du chiffre d'affaires en 2021

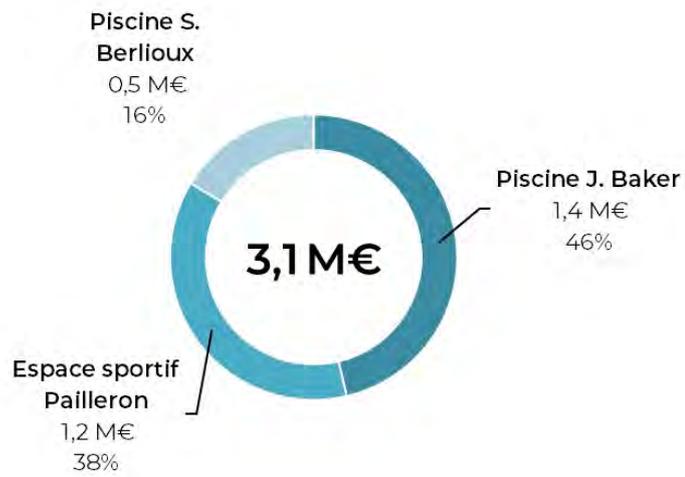


Répartition de la redevance en 2021



¹ La piscine Pontoise, précédemment gérée en DSP (contrat échu), a été fermée en 2019, dans l'attente de la réalisation de travaux lourds de rénovation de la verrière.

Répartition de la participation en 2021



Présentation de la délégation de service public

La **délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy** (dénommé ACCOR ARENA - POPB depuis 2020) du 29 septembre 2011, modifiée par avenant du 5 octobre 2017 (s'agissant de la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie), a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB** (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy), **pour une durée de 35 ans à compter du 1^{er} octobre 2011** :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire), des activités complémentaires et annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement, et d'événements publics ou privés à grande audience) et le développement des partenariats de sponsoring, dont celui de « naming ».

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public et assurer l'exploitation de la patinoire Sonja-Henie, ouverte au public individuel, aux groupements associatifs et scolaires parisiens.

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteigne 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m² d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** pour la saison 2020/2021 s'élève à 7,7 M€, contre 30,5 en 2019/2020. Le résultat net de la délégation pour la saison 2020/2021 est de -14,5 M€ contre 6,5 en 2019-2020.

La **redevance totale** due au titre de l'exercice 2020/2021 est de 2,2 M€, contre 2,6 M€ sur l'exercice précédent.

La performance globale de l'exercice 2020/2021 est fortement dégradée en raison de l'impact de la crise du Covid-19, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

	2020/2021	2019/2020
Chiffre d'affaires	7,8 M€	30,5 M€
Redevance	2,2 M€	2,6 M€
Résultat net de la délégation	-14,5 M€	-6,5 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Au titre de la saison 2020/2021, le délégataire a organisé 16 jours de programmation sportive, soit un niveau très inférieur au minimum contractuel (35 journées). Compte tenu de la crise sanitaire et l'ensemble des mesures subséquentes prises par les autorités compétentes dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, il est entendu que le délégataire n'a pas été en mesure de se conformer à ses obligations en matière de programmation sportive.

Entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021, 67 922 billets ont été vendus, ce qui représente une part de marché globale de 34%.

L'Accor Arena a accueilli 12 événements représentant 25 séances (14 458 spectateurs) et 54 jours d'occupation (deux événements sportifs avec public, un événement institutionnel, sept événements et une compétition à huis clos, un concert test).

Les recettes billetterie se sont élevées à 365 810€, 32 307€ de produits de gestion et 111 667€ de produits de distribution. Le billet moyen s'élève à 37€.

L'année 2020/2021 a été marquée par une absence d'activité due à la fermeture administrative de l'Arena :

- un concert a eu lieu en mai 2021, avec mise en place d'un protocole spécifique pour évaluer les conditions sanitaires des manifestations,
- la patinoire n'a pas été ouverte au public durant la saison 2020/2021.

c) Politique tarifaire

Au titre de l'exercice 2020/2021 le tarif de la Grande Salle était de 31 760€ pour la location d'une séance unique hebdomadaire et 15 880€ pour les séances supplémentaires.

Les tarifs fixés dans la convention de délégation de service public pour l'accès à la patinoire Sonja-Henie étaient de 4€ à 7€, selon la saison et l'heure et entre 3€ et 6€ pour le tarif réduit.

d) Événements marquants de l'exercice 2020/2021

• Covid-19

L'exercice clos le 31 août 2021 a été principalement marqué par la pandémie de Covid-19, qui a paralysé l'activité du POPB. En effet la grande salle et ses annexes ont été fermées au public du 1^{er} novembre 2020 au 31 mai 2021.

Le délégataire a mis en place des mesures d'économie et mobilisé certains dispositifs d'aide (prêt garanti par l'État, chômage partiel, mobilisation du fonds d'urgence du Conseil National de la Musique et du fonds de solidarité).

• Événements sportifs majeurs

La saison 2020-2021 a accueilli trois événements sportifs majeurs :

- Un tournoi de MMA
- Le match de basket France-Espagne.
- Le tournoi de tennis « Rolex Paris Masters ». Cette dernière manifestation s'est tenue à huis clos en novembre 2021.

Présentation des délégations de service public

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 41 piscines. Trente piscines sont gérées en régie directe et onze sont externalisées soit via des marchés de prestation de services ou des marchés de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM), soit, pour quatre d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise, la piscine Suzanne Berlioux et la piscine Joséphine Baker).

- **Piscine Suzanne Berlioux :** La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris, dans le Forum des Halles (Paris Centre). Constituée d'un bassin de 8 lignes de 50 m, il s'agit d'un des équipements sportifs les plus fréquentés de Paris, du fait d'une très large amplitude horaire d'ouverture au public et de sa situation géographique privilégiée. Elle accueille quelques classes de scolaires (primaires et secondaires) en semaine mais pas de clubs sportifs. L'exploitant propose une palette importante d'activités aquatiques. Elle est exploitée via un contrat de délégation de service public qui a été attribué à la société **S-PASS**. Le contrat a pris effet le 1^{er} mai 2014 et s'est achevé en **juin 2021**. À l'issue de la procédure de mise en concurrence, c'est le groupe Récréa-S-Pass qui l'a de nouveau remporté.
- **Espace sportif Pailleron :** Implanté dans le 19^e arrondissement, cet équipement sportif est le plus fréquenté de Paris. Il est constitué d'un bassin sportif (33 m) et d'une extension comprenant un bassin ludique, un bassin massant, une pataugeoire et un bain bouillonnant, de deux solariums, d'une patinoire et d'un espace forme réparti en deux zones. L'espace sportif Pailleron propose des activités aquatiques, de glace et sportives à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre, soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires.
La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'équipement à l'**UCPA** pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, prolongée par avenant de 8 mois (donc une échéance au 31 août 2022). Le délégataire a pour mission d'assurer l'animation et la gestion de l'espace sportif dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente, de la natation, du patinage sur glace et de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques.
- **Piscine Joséphine Baker :** Elle est située dans le 13^e arrondissement, au pied de la bibliothèque François Mitterrand. Structure flottante (sur barge), elle est à la fois un bateau et un espace sportif. Cet équipement est composé d'un bassin sportif de 25 m avec 4 lignes de nage et d'un solarium très prisé en période estivale. Les espaces forme (2 salles) et bien-être (hammam, sauna, jacuzzi) ainsi que la pataugeoire sont fermés au public en raison de désordres structurels.
La délégation de service public a pris effet le 8 juillet 2015 pour une **durée de 6 ans, jusqu'au 7 juillet 2021**. Un avenant de prolongation de 10 mois a été voté, avec une échéance au **7 mai 2022**.
Dans le cadre de cette délégation de service public, l'exploitant de la piscine Joséphine Baker, **S-PASS**, a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public, ainsi que le développement d'activités sportives collectives encadrées.

Analyse de l'exécution du service public

En préambule, il est important de préciser que l'exécution des contrats sur l'année 2021 a été, comme en 2020, fortement marquée par la pandémie de Covid-19. En effet, en raison de cette crise sanitaire, les équipements aquatiques ont été ouverts aux seuls publics prioritaires et périodiquement aux scolaires jusqu'au 9 juin 2021, date de réouverture au grand public. Même après cette date, les conséquences de la crise sanitaire ont continué à se faire sentir avec l'instauration du passe sanitaire à compter de juillet 2021 puis le non-remboursement des tests PCR à compter de la mi-octobre 2021.

Durant cette période, il n'a donc pas été possible pour les délégataires d'exécuter pleinement les prestations faisant l'objet des contrats. Les chiffres présentés ci-dessous ne peuvent donc pas être analysés à l'aune d'une année de fonctionnement ordinaire.

a) Chiffres clés de l'activité

Piscine Suzanne Berlioux (contrat échu en juin 2021) : les six premiers mois de l'exercice 2021 ont fait apparaître un **chiffre d'affaires** de **87 k€** et une **participation totale de la Ville** de **268 k€** (subvention d'équilibre et participation pour accueil des scolaires).

	2021 (janv.-juin)	2020
Chiffre d'affaires	87 k€	477 k€
Participation Ville de Paris	268 k€	527 k€
Résultat de la délégation	-399 k€	-324 k€

Piscine Suzanne Berlioux (contrat renouvelé au 1^{er} juillet 2021) : les six derniers mois de l'exercice 2021 font apparaître un **chiffre d'affaires** de **431 k€** et une **participation totale de la Ville** de **236 k€** (subvention d'équilibre, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

	2021 (juillet – déc.)	2020
Chiffre d'affaires	431 k€	-
Participation Ville de Paris	236 k€	-
Résultat de la délégation	-249 k€	-

Espace sportif Pailleron : le **chiffre d'affaires** sur l'exercice est de **1 000 k€** en 2021. Le montant de la **participation totale versée par la Ville** est de **1 154 k€** (subvention d'équilibre, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux). À noter que le contrat prévoit en outre, en plus des participations versées, une prise en charge du déficit par la Ville dans la limite de 100 000 € (alors qu'en cas d'excédent, la Ville récupère cet excédent).

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 000 k€	861 k€
Participation Ville de Paris	1 154 k€	1 108 k€
Résultat brut de la délégation	-540 k€	-704 k€

Piscine Joséphine Baker : le **chiffre d'affaires** de l'année 2021 est de **183 k€**. Le montant de la **participation totale versée par la Ville** est de **1 430 k€** (subvention d'équilibre, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

	2021	2020
Chiffre d'affaires	183 k€	218 k€
Participation Ville de Paris	1 430 k€	1 423 k€
Résultat de la délégation	125 k€	517 k€

Au total, les équipements gérés en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires d'environ 1,7 M€ en 2021, comparé aux 1,6 M€ de 2020. Cette augmentation de 9% du chiffre

d'affaires global s'explique par le fait que les piscines ont été moins fermées en 2021 qu'en 2020, notamment avec l'accueil des scolaires et des publics prioritaires sur la première partie de l'année, puis la réouverture sur la seconde partie.

b) Indicateurs de suivi du service public

Piscine Suzanne Berlioux

- Fréquentation : La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public, de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tous les types de nageurs et de sa situation géographique. En 2021, 128 536 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux, contre 137 397 usagers en 2020. Cette baisse de 6% de la fréquentation s'explique par la fermeture au grand public de janvier à début juin, avec le seul accueil des publics prioritaires à partir du 3 mai 2021, puis par l'instauration du passe sanitaire à partir de septembre 2021. La mise en place de la nouvelle DSP, à ses débuts, (avec nouveaux tarifs, nouvelles prestations etc...) a pu aussi pénaliser la fréquentation au dernier trimestre 2021.
- Activités : Outre les cours de natation individuels, le délégataire propose une vingtaine d'activités chaque semaine, animées par les éducateurs sportifs de la piscine : aquagym, *dynamik palmes*, aquabike, perfectionnement. Avec la nouvelle DSP, a été développé dans l'équipement, le concept de ludinage. Il s'agit d'une nouvelle pédagogie mêlant apprentissage ludique, enfant acteur, parents impliqués et prise en compte du rythme de l'enfant (16 cours hebdomadaires). L'accueil d'événements et manifestations a été très limité en 2021 du fait de la crise sanitaire.
- Qualité de service : L'exploitant est audité de façon bimestrielle par le bureau de contrôle Bureau Veritas sur 8 critères : accueil, propreté, levage PMR, CVC plomberie, électricité, second œuvre, risques professionnels et traitement de l'eau. Le taux de satisfaction varie entre 93 et 97%. Le traitement des réclamations fait l'objet d'un processus précis avec un engagement de réponse sous 7 jours.

Espace sportif Pailleron

- Fréquentation : L'espace sportif Pailleron est un équipement très prisé des Parisien.ne.s notamment pour sa piscine qui offre une large grille d'activités, et des espaces ludiques qui drainent un public très familial. Le nombre d'usagers individuels sur l'ensemble du site (piscine, patinoire et espace forme) en 2021 s'élève à 216 675 contre 154 011 en 2020, soit une augmentation de 40% qui s'explique notamment par une très bonne dynamique sur la patinoire. Les entrées se répartissent comme suit : 161 159 sur l'espace « Aquatique », 46 776 sur l'espace « Glace » et 8 740 sur l'espace « Forme ». À noter que l'espace forme a été totalement fermé de janvier à juin 2021 et que la piscine et la patinoire ont ouvert uniquement aux scolaires fin-mars-début avril et en mai, avant de rouvrir au grand public à partir de juin 2021.
- Activités : L'équipement propose une palette d'activités très variées sur ses 3 espaces : environ 60 activités aquatiques (bébé nageurs, jardin aquatique, cours de natation enfant, aquagym, aquapalme etc...), 36 activités de glace (patinage artistique, hockey, handi-glace etc...) et sur l'espace forme, différentes formules sont proposées soit en accès libre, soit en cours collectifs encadrés (fitness, cross training). L'accueil d'événements et manifestations a été très limité en 2021 du fait de la crise sanitaire.
- Qualité de service : L'exploitant est audité de façon bimestrielle par le bureau de contrôle Bureau Veritas sur 8 critères : accueil, propreté, levage PMR, CVC plomberie, électricité, second œuvre, risques professionnels et traitement de l'eau. Le taux de satisfaction varie entre 96 et 100%. Le délégataire dispose également d'un outil de mesure de la satisfaction des usagers qui permet de dégager des indicateurs clés et représente un outil de pilotage pour agir sur la performance. Cet outil permet aussi de traiter les réclamations. Les notes varient de 6,3 pour l'infrastructure à 8,3/10 pour les conseils du moniteur.

Piscine Baker

- Fréquentation : La fréquentation est en baisse en 2021, d'une part en raison de la crise sanitaire et de la limitation des publics, d'autre part en raison des opérations obligatoires de carénage (contrôle des flotteurs) qui ont imposé une fermeture de l'équipement de début

septembre à mi- novembre (carénage qui n'avait pas eu lieu en 2020). Le nombre d'entrées individuelles pour cette année 2021 s'élève à 32 870 contre 40 715 en 2020, soit une baisse de 19%.

- **Activités** : Le projet pédagogique avait été complètement revu en 2020 avec des méthodes d'apprentissage nouvelles et plus ludiques et la mise en place d'un parcours pédagogique complet. Le nombre d'inscrits pour les cours enfants (114 enfants en 2020/2021 et 124 en 2021/2022) et le taux de remplissage à 100% témoignent de la qualité des cours. Au total, l'équipement propose des activités variées et nombreuses au regard de la taille du bassin : 5 cours adultes, 12 cours enfants, et 12 activités diverses (aquabike, aquaboxing, aquafitness etc). En 2021, le délégataire a également développé une série de projets ayant pour objectif à la fois de valoriser l'équipement mais aussi de s'inscrire dans l'olympiade culturelle en liant sport et culture (exposition sur les sirènes et sur Joséphine Baker, aquaciné).
- **Carénage et travaux** : Des opérations de carénage sont à réaliser périodiquement nécessitant une fermeture de la structure pendant environ 3 mois (septembre-décembre) ; les 20 flotteurs métalliques sont à vérifier tous les 5 ans, à raison de 6 à 8 flotteurs par an. Ces opérations sont obligatoires et entravent la dynamique à développer sur le site qui reste néanmoins un établissement référence en période estivale. En 2021, 8 flotteurs ont été vérifiés et certifiés conformes par Bureau Veritas Marine. Le délégataire a ainsi démontré une grande maîtrise de ces opérations complexes pour lesquelles il coordonne l'intervention de différents sous-traitants.
- **Qualité de service** : L'exploitant est audité de façon bimestrielle par le bureau de contrôle Bureau Veritas sur 8 critères : accueil, propreté, levage PMR, CVC plomberie, électricité, second œuvre, risques professionnels et traitement de l'eau. Le taux de satisfaction varie entre 80 et 100%.

c) Politiques tarifaires

Piscine Suzanne Berlioux : De janvier à juin 2021, l'entrée plein tarif est restée à 5€ par personne et l'accès en tarif réduit à 4€ (les tarifs sont identiques à 2020, des changements tarifaires étant intervenus précédemment au 1^{er} mai 2018 conformément au contrat). Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle DSP (2021), l'entrée plein tarif est passée à 5,10 €, le tarif réduit restant identique.

Espace sportif Pailleron : En 2021, les tarifs sont identiques à ceux de 2020 :

- Pour l'espace aquatique en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,90€ et l'entrée tarif réduit est à 3,60€ ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,90€ et l'entrée tarif réduit est à 2,80€ ;
- Pour l'espace glace, en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,40€ et l'entrée tarif réduit est à 3,70€ ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,10€ et l'entrée tarif réduit est à 3,20€
- Pour l'espace fitness-forme, l'entrée plein tarif est à 8€ tandis que l'entrée tarif réduit est à 6€.

Piscine Baker : L'avenant de prolongation du contrat n'a pas modifié les tarifs publics qui restent donc similaires à 2020. En basse saison, l'entrée plein tarif est à 4€ et l'entrée tarif réduit est à 2,20€ alors qu'en haute saison, l'entrée plein tarif pour 2 heures est à 6,50€ et l'entrée tarif réduit à 3,20€.

A l'instar de toutes les piscines du parc parisien, la gratuité est accordée dans ces établissements aux titulaires du Paris Pass Familles, aux porteurs de la carte Navigo-Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux accompagnateurs d'une personne en situation de handicap reconnue par la MDPH, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris, aux militaires de l'opération sentinelle, aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente et de l'allocation Demandeurs d'asile, aux agents de la Ville de Paris actifs et retraités. Les exploitants bénéficient d'une subvention couvrant la sujétion de service public attachée à cette politique tarifaire sociale portée par la Ville.

d) Événements marquants 2021 (hors Covid-19)

Piscine Suzanne Berlioux : L'année 2021 a surtout été marquée par le début de la nouvelle DSP en juillet, avec le même exploitant Récréa. Ce nouveau contrat reste donc dans la continuité du précédent avec quelques changements néanmoins: nouvelles activités, évolutions des tarifs, amplitudes horaires élargies (3 matinales dès 6h30 et 3 nocturnes jusqu'à 23h30). L'exploitation technique de la piscine Berlioux est toujours perturbée par des problèmes fréquents de chloramines qui n'ont toujours pas été résolus malgré les investigations poussées de l'exploitant. À noter de façon plus générale que le suivi technique est atypique d'une part en raison de sa localisation (niveau le plus bas dans le Forum des Halles) et d'autre part en appui d'une cogestion avec la SPL Paris Seine sur les questions d'énergie et fluides.

Espace sportif Pailleron : La crise sanitaire a encore largement pesé sur l'année 2021 et n'a pas permis de déployer les actions envisagées en termes d'événementiel, de privatisation des espaces ou d'actions de solidarité. L'exploitant a développé différentes actions à la réouverture pour relancer l'activité tant sur le fitness (impacté par l'évolution des pratiques pendant la crise de Covid-19) que sur la partie aquatique, alors que la patinoire a connu une très forte fréquentation sur le 2^e semestre. Par ailleurs, l'exploitant a poursuivi les travaux demandés par la commission de sécurité en 2018, afin de lever l'avis défavorable à l'exploitation (désenfumage, aménagement d'un local de traitement d'eau etc.).

Piscine Baker : Depuis 2019, la piscine Baker a retrouvé un fonctionnement normal, après une succession de fermetures qui ont entaché l'image de l'équipement aux yeux des usagers. Un important effort de fidélisation, d'ancrage territorial et de développement de relations de confiance avec les partenaires institutionnels a été amorcé par l'exploitant et confirmé en cette année 2021. Les fermetures ou restrictions d'accès liées à la crise sanitaire n'ont malheureusement pas permis d'attester de cette nouvelle dynamique dans les chiffres de fréquentation. Cet équipement est particulièrement ciblé dans le cadre des actions d'hospitalité, de visibilité et de valorisation de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. A l'instar de plusieurs autres sites, l'exploitant a été invité à participer ou produire différents temps événementiels permettant de rythmer l'olympiade et nourrir les actions destinées à l'héritage des JOP.

MARATHON ET SEMI-MARATHON DE PARIS

Présentation du contrat

La concession de services pour l'organisation et la gestion du Semi-Marathon de Paris et du Marathon de Paris pour les **éditions 2020 à 2024** conclue entre la Ville de Paris et **ASO** (Amaury Sport Organisation) a été approuvée par le Conseil de Paris des 1^{er}, 2, 3 et 4 avril 2019. Outre l'organisation et la gestion des Semi-Marathon et Marathon de Paris, le contrat de concession de services en date du 29 avril 2019 prévoit, sous forme d'annexe à la convention, une convention de licence de marque qui permet au concessionnaire d'exploiter les marques déposées liées à l'organisation des événements sportifs précités. Les marques concernées sont les suivantes :

- « Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Semi-Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Le Marathon de Paris », déposée le 28/12/1990, renouvelée le 10/10/2000, enregistrée sous le n°1636086.

Il est précisé que les marques resteront propriétés de la Ville de Paris et lui reviendront de plein droit à l'expiration de la concession de services.

La convention de services du 29 avril 2019 prévoit également un recours au naming :

- Schneider Electric, pour les éditions 2020 à 2024 du Marathon de Paris. Ainsi l'épreuve parisienne devient le « Schneider Electric Marathon de Paris » ;
- Harmonie Mutuelle, pour les éditions 2020 à 2024 du Semi-Marathon de Paris.

Précisions sur le périmètre concédé :

La concession de services permet à ASO d'occuper, à titre privatif et précaire, le domaine public viaire parisien et d'exploiter les installations nécessaires pour le bon déroulement du Marathon et du Semi-Marathon de Paris. Celles-ci comprennent :

- l'espace public de l'itinéraire, soit environ 21,1 km de voirie parisienne pour le Semi-Marathon de Paris (une fois par an) et environ 42,195 km de voirie parisienne pour le Marathon de Paris (une fois par an), selon un plan à définir chaque année en liaison avec la Ville de Paris, la Préfecture de Police et les autorités compétentes ;
- les espaces annexes nécessaires pour l'accueil du public et les animations mises en œuvre.

Données financières

Dans le cadre de la concession de services, il est prévu le versement à la Ville de Paris d'une redevance fixe de 700 000 € sous forme de 4 acomptes, d'une redevance naming assise sur 10% du chiffre d'affaires résultant des contrats de naming et une redevance variable calculée comme suit :

- 4% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges inférieure à dix millions d'euros ;
- 6% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges comprise entre dix millions d'euros et onze millions d'euros ;
- 8% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges comprise entre onze millions d'euros et douze millions d'euros ;
- 10% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges supérieure à douze millions d'euros.

a) Chiffres clés de l'activité 2020/2021

	2021	2020
Chiffre d'affaires	10,4 M€	Édition 2020 annulée (Covid-19)
Redevance	1 132 k€	0 €
Résultat de la délégation	Bilan 2021 non transmis	

Le chiffre d'affaires participants de l'édition 2021 comprend à la fois les inscriptions reportées de l'édition 2020 et des nouvelles inscriptions prises durant les mois précédents les épreuves 2021.

b) Événements marquants 2020

L'année 2020 fut marquée par la pandémie de Covid-19 et l'annulation des éditions 2020 du Semi-Marathon de Paris et du Marathon de Paris.

Les recettes d'inscription encaissées ont été remboursées aux participants ou décalées sur les épreuves 2021.

c) Événements marquants 2021

Les éditions 2021 des deux événements ont eu lieu les 5 septembre et 17 octobre, dates inhabituelles dues à des reports successifs.

Le Semi de Paris a réuni **30 900 inscrits**, dont **19 200 reports de 2020 et 11 700 nouveaux inscrits**. Les revenus de partenariats ont pu être maintenus au niveau initial, grâce à des contrats pluriannuels. Les autres recettes ont été largement impactées par la diminution des ventes de dossards et réceptifs destinés aux entreprises.

Le Marathon a réuni **44 600 inscrits dont près de 30 000 reports**. En lien avec les mesures de lutte contre la pandémie, ASO a observé une forte diminution de la part des coureurs étrangers.

Une course connectée sur la distance du marathon a également été lancée en avril pour animer la communauté et communiquer sur la démarche de responsabilité sociale des entreprises partenaires d'ASO.

ARENA PORTE DE LA CHAPELLE

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris s'est engagée à construire, dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et par la signature du contrat de ville hôte du 13 septembre 2017, une nouvelle salle multifonctionnelle en capacité d'accueillir des épreuves de la compétition.

L'ouvrage a également vocation à répondre à l'absence d'offre parisienne en équipement sportif d'une capacité de l'ordre de 8 000 places, véritable frein au développement du sport de haut niveau dans la capitale.

Par délibération en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, le Conseil de Paris a acté l'implantation de l'équipement au sein de la ZAC Gare des Mines – Fillettes (18^e) sur une parcelle située à l'angle de la Porte de la Chapelle et de la bretelle d'accès au boulevard périphérique intérieur.

L'Arena se déploiera sur une emprise au sol de l'ordre de 12 000 m² et sera composée de plusieurs entités :

- La salle principale d'une capacité de 8 000 places assises en configuration basketball. Selon la conception de l'Arena, la jauge handball sera comprise entre 7 000 et 7 500 places. En configuration concert avec scène centrale, la jauge maximale pourra atteindre 9 000 places en configuration assis debout. L'Arena intégrera des espaces d'hospitalités et de services VIP ;
- Un espace club dédié à un club de haut niveau en résidence dans l'Arena (le Paris Basketball) ;
- Un premier gymnase doté d'un terrain de 44 x 24m ;
- Un second gymnase doté d'un terrain de 44 x 26m et d'une tribune de 750 places, orienté sur la pratique du futsal ;

Ces deux gymnases seront dédiés au sport de proximité (accueil des scolaires et d'associations sportives locales). Outre ces équipements sportifs, un programme complémentaire de 2 600 m² sera destiné à une offre de loisirs et de commerces résolument tournée vers le quartier.

Afin de mettre en œuvre ce programme, la Ville de Paris a attribué à un groupement dont Bouygues construction est mandataire, en juin 2022 un Marché Global de Performance (MGP) prévoyant la conception, la construction et l'exploitation technique de la nouvelle salle multifonctionnelle prévoyant une livraison de l'équipement en septembre 2023.

Par délibération en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019, le Conseil de Paris a approuvé le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation commerciale de l'Arena Porte de la Chapelle (18^e) et a autorisé la Maire de Paris, à engager la procédure de consultation. Le Conseil de Paris a également approuvé le protocole d'accord fixant les modalités d'accueil du Paris Basketball au sein de l'équipement.

Au terme de la procédure de consultation, le Conseil de Paris, par délibération en date des 23 et 24 juillet 2020, a autorisé la Maire de Paris à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation commerciale de l'Arena Porte de la Chapelle (18^e) avec la **Société Anonyme d'Exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (SAE POPB)**.

Le contrat entre en vigueur à la date de sa notification par la Ville de Paris au délégataire et s'achève à l'issue d'une période de **dix ans à compter de la date effective de réception de l'ouvrage**.

Ce contrat impose au délégataire d'accueillir des manifestations sportives de haut niveau nationales et internationales ainsi que des compétitions sportives officielles. Il recevra ainsi nécessairement au sein de l'équipement les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, un club résident de basketball (le Paris Basketball) pour 35 matches par an ainsi qu'au moins 16 autres dates sportives par an.

La **redevance fixe** annuelle due par le titulaire au titre de chaque exercice d'exploitation est fixée forfaitairement à 400 000 € HT. Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle, en fonction de l'indice 010546205 (services d'organisation professionnelles et congrès).

En complément de la redevance fixe, le délégataire verse à la Ville à compter de la date de mise en service de l'Ouvrage, et pour toute la durée du contrat, une **redevance variable** annuelle calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes résultant de l'exploitation de l'Ouvrage (et hors chiffre d'affaires résultant d'un éventuel contrat de naming »), calculée sur la base des taux suivants :

- 0 % du chiffre d'affaires hors taxe inférieur à 7 800 000 €
- 2 % du chiffre d'affaires hors taxe compris entre 7 800 001 € et 11 800 000 €
- 5 % du chiffre d'affaires hors taxe compris entre 11 800 001 € et 14 300 000 €
- 7 % du chiffre d'affaires supérieur à 14 300 000 €.

Les montants des tranches feront l'objet d'une révision annuelle, à la date anniversaire de la notification du contrat selon l'indice 010546205 (services d'organisation professionnelles et congrès).

Le délégataire versera à la Ville une **redevance additionnelle** assise sur le chiffre d'affaires résultant des éventuels contrats de **naming** égale à 10 % du chiffre d'affaires résultant de ces contrats.

Analyse de l'exécution du service public

Le permis de construire de l'Arena a été obtenu le 9 juillet 2021.

La période de travaux préparatoires (dépollution, injection) est totalement terminée et les premiers voiles contre terre et les premières semaines de fondation ont débutées en août 2021. Parallèlement le chantier s'est mis en place avec l'installation de plusieurs grues.

Le délégataire conformément au contrat a bien été associé aux phases de conception qui se sont déroulées de juillet 2020 à juillet 2021. Ainsi, il a été destinataire de l'intégralité de l'Avant-Projet Définitif (APD) et de l'intégralité des études de Projet (PRO) sur lequel son avis a été sollicité et ses remarques étudiées. La prise en compte de certaines demandes de modification de programme ou de projet émises par le délégataire a par ailleurs conduit la Ville de Paris à modifier l'ouvrage et un avenant avec le titulaire du MGP (groupement BY) pour intégrer ces modifications a été délibéré devant le Conseil de Paris de décembre 2021.

Le travail d'analyse et d'adaptation (désormais mineure) de l'équipement au modèle d'exploitation prévu par le délégataire se poursuit dorénavant avec des réunions de travail régulières sur des problématiques techniques ciblées.

CENTRE SPORTIF DE L'ÎLE DE PUTEAUX

Présentation de la délégation de service public

Afin de répondre à la problématique en terme d'équipements sportifs de la Ville de Paris en matière de terrains grands jeux et de moderniser les pratiques sportives du centre sportif parisien de l'île de Puteaux (d'une surface de 12 ha), une délégation de service public a été attribuée au groupement **FFT-URBAN SOCCER FRANCE**, pour une durée de **22 ans** à compter du **2 novembre 2020**.

Cette DSP a fait l'objet d'une résiliation anticipée avec date d'effet au 1^{er} juillet 2022.

Le projet du groupement FFT-URBAN SOCCER avait été évalué à 31,25 M€ à la signature du contrat et prévoyait notamment :

- des activités de service public, à savoir l'accueil des associations parisiennes et putéoliennes, principalement le soir et le week-end, ainsi que des établissements scolaires et des activités périscolaires, principalement le mercredi, sur les 4 terrains de grands jeux rénovés et éclairés, pour la pratique du football et du rugby ;
- des activités annexes à celles de service public, à savoir le développement d'une nouvelle offre de pratique sportive intégrant 16 terrains de football à 5, 2 terrains de football à 7, 21 courts de tennis sous bulle, 14 terrains de padel, un practice de golf et un espace d'e-sport.

Étaient également prévus dans le contrat l'aménagement par le délégataire de deux zones de stationnement de 40 et 65 places, dont des places pour les Personnes à Mobilité Réduite, les deux-roues et vélos, ainsi que le maintien du parking existant.

L'ambition du projet était de faire cohabiter la pratique du sport loisir avec celle du sport de haut niveau à travers l'accueil du centre national d'entraînement de padel (nouvelle discipline affiliée à la FFT depuis 2014), la mobilisation des terrains pour Roland Garros (entraînement des joueurs, qualifications du tournoi juniors) et les entraînements / préparations pour les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Dans cette optique, le contrat prévoyait la possibilité de mise à disposition du site à l'été 2024 au bénéfice de la Ville de Paris, pour l'accueil de manifestations sportives ou de prestations d'hospitalité.

Au titre de ces missions de service public, la Ville de Paris avait fait le choix de ne verser aucune subvention d'équilibre au délégataire. Ainsi, tout en conservant la maîtrise de sa tarification, le recours à un délégataire permettait à la Ville de Paris d'externaliser les charges d'exploitation.

Mécanisme de redevance :

La redevance versée par le groupement était constituée d'une part fixe de 100 000 € par an pendant la période d'exploitation du site. Ce montant était ramené à 20 000 € par an pendant la phase de construction des équipements de 2021 à 2023.

La part variable était assise sur le chiffre d'affaires hors taxes résultant de l'exploitation du service, que celui-ci soit généré directement par le concessionnaire ou par des tiers. La redevance variable était calculée sur la base d'un seul ou plusieurs taux par activité contractualisée :

- Activités relatives aux sports de raquettes, golf et club-house :
0,3% de 0 à 1 M€,
0,4% de 1 à 2 M€,
0,5% de 2 à 3 M€
- Activités de ballon hors DSP :
0,2% dès le premier euro

Événements marquants de l'exercice 2022

L'équipement délégué est implanté sur la commune de Puteaux et soumis aux règles d'urbanisme de l'EPT Paris Ouest la Défense. Or, cet EPT a adopté le 30 juin 2020 une modification de son PLU prévoyant un durcissement des règles applicables sur le périmètre du parc de Puteaux, et en particulier :

- ✓ une réduction de la hauteur des bâtiments (10 mètres contre 14 mètres précédemment)
- ✓ l'interdiction d'une densification des bâtiments au profit d'espaces verts (50% contre 30% précédemment), excluant de surcroît les terrains de grands jeux de cette qualification

Après analyse par la Ville et le délégataire, il s'est avéré que ces nouvelles règles n'autorisent pas la réalisation d'un programme conforme à celui prévu au contrat de DSP impliquant de facto des modifications substantielles de l'objet et des conditions financières du contrat et donc sa résiliation.

Au cours de l'exercice 2021, les parties se sont accordées sur une résiliation amiable de la convention de DSP qui fera l'objet d'une délibération au cours de l'exercice 2022. La Ville de Paris procédera au lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

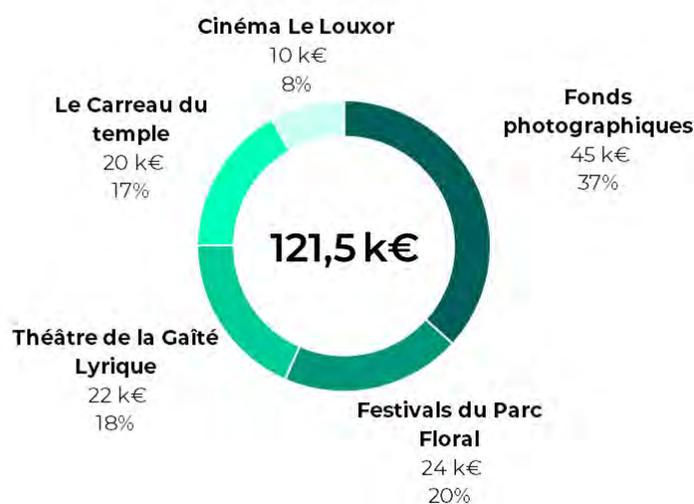
En 2020, ce secteur comprenait **5 contrats (4 DSP et une concession de services)** portant l'exploitation du cinéma le Louxor, l'exploitation du Théâtre de la Gaîté Lyrique, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation du Carreau du Temple et les festivals de musique du Parc Floral.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	5,8 M€	5,9 M€
Redevance	121,5 k€	57,7 k€
Participation de la Ville de Paris	7,6 M€	6,7 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2021



Répartition de la redevance en 2021



Répartition de la participation en 2021



CARREAU DU TEMPLE

Présentation de la délégation de service public

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3^e arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et événementiel. Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1800 m² modulable pour des activités sportives ou événementielles, ainsi que d'un espace bar / petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le premier contrat de DSP, confié à la **Société publique locale (SPL) Carreau du Temple**, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il a été renouvelé en gré à gré (DSP « in house ») pour une durée de 5 ans, du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024**. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ses espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et événementielle.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le Carreau du Temple a vu son activité à nouveau fortement impactée par la crise du Covid-19 pendant l'année 2021.

Le **chiffre d'affaires**, constitué des recettes de mise à disposition des espaces et des recettes des manifestations organisées par le délégataire, a ainsi été impacté par de nombreuses annulations et non réservations des espaces conduisant à des pertes significatives. Le chiffre d'affaires opérationnel facturé en 2021 s'établit ainsi à 1 739 608 k€, soit une baisse de 14% par rapport à 2020 (alors qu'il avait atteint 3,7 M€ en 2019).

À ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée par la Ville** qui s'élève à **1 079 925 €** en 2021 (soit +12 000 € par rapport à 2020 en application des clauses contractuelles d'indexation du nouveau contrat de DSP 2019-2024).

Par ailleurs, la SPL a pu bénéficier à nouveau en 2021 des **aides d'accompagnement exceptionnelles de l'État dans le cadre de la crise sanitaire**, et notamment du Fonds de solidarité pour un montant de 497 k€.

Ainsi, le modèle économique qui reposait en 2019 à 20% sur une subvention de compensation pour missions de service public et à 80% sur la levée de ressources propres, issues en majorité de la location de ses espaces pour des événements, a été marqué en 2020 et en 2021 par la situation exceptionnelle qui a conduit à un ratio revu aux alentours de 35% de ressources propres pour 65 % de soutiens publics.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires exigible à compter du 30 juin de l'exercice N+1. En raison de la crise sanitaire et de son impact sur l'activité de la SPL, il a été accordé par un avenant n°1 au contrat de DSP une exonération de 6 mois de la part forfaitaire de la redevance due pour l'année 2020, d'un montant de 10 184,11 € HT. La redevance de l'année 2021 s'élève à 20,3 k€ HT. Le chiffre d'affaires 2021 n'a pas atteint le niveau minimal permettant de déclencher la part variable.

Pour faire suite à l'expérience réussie d'accueil de public du champ social (en collaboration avec l'association Aurore) et en lien avec l'évolution des besoins du délégataire en matière d'équipement, notamment expliquée par l'accueil de nouveaux publics, les températures de plus en plus importantes dans la Halle, un avenant n°2 au contrat de DSP a été signé afin de prévoir de nouvelles activités dites « complémentaires » (locations d'espaces à des structures du champ social pour

l'accueil des publics plus vulnérables) et un nouveau plan d'investissement d'un montant de 705 k€, financé à hauteur de 200 k€ par subventions.

Par ailleurs, un avenant n°3 a été signé en décembre 2021, prévoyant la prise en charge et gestion par la SPL Carreau du Temple de dispositifs permettant de mobiliser et d'accompagner les structures culturelles parisiennes dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Une compensation de 1 M€ a ainsi été versée à la SPL en 2021, comptabilisée en produits constatés d'avance et permettant l'organisation d'un appel à projets en 2022.

Le résultat net s'établit à 199 723 € en 2021 contre 76 k€ en 2020. Malgré le contexte de crise et compte tenu de la conjugaison des débits facturés, des aides perçues, des mesures d'économies réalisées et de l'ajustement des charges d'exploitation, la SPL est parvenue à dégager un résultat positif en 2021.

	2021	2020
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	1,740 M€	2,029 M€
Redevance	20,3 k€	12,2 k€
Participation de la Ville de Paris	1,08 M€ + 1 M€ au titre de l'Olympiade culturelle	1,07 M€
Résultat net	+ 199,7 k€	+ 76,4 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En raison de la situation exceptionnelle de 2021 marquée par une activité partielle jusqu'en juin 2021 et des jauges restreintes, le Carreau du Temple a attiré 151 538 personnes, soit une fréquentation en baisse de 14 642 personnes par rapport à 2020 et de moitié par rapport à 2019.

Concernant la programmation en 2021, le Carreau du Temple a dû annuler plusieurs événements ou manifestations, pour en accueillir 55 (contre 88 en 2020) dont 53% ouverts à tous les publics dans la Halle, avec une programmation artistique et culturelle de 14 spectacles, 2 festivals, 13 contenus en visioconférence, 4 périodes de Halle ouverte et 10 projections de vidéos d'art. Le lieu a ainsi connu 321 jours d'activité, soit un niveau équivalent à 2020 grâce à un partenariat avec l'association Aurore qui a permis d'accueillir des personnes vulnérables en continu lors des périodes de confinement, ainsi que les dimanches et les vacances scolaires de fin d'année. Il a également pu maintenir l'accueil de 55 résidences d'artistes ainsi que 78 cours, stages ou ateliers soit près de 2 000 adhérents par semaine. 6 500 personnes ont aussi été touchées par des actions de médiation.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Ces grilles tarifaires ont été révisées dans le cadre du nouveau contrat de DSP 2019-2024 :

- Tarifification de la programmation artistique : L'annexe 9 de la DSP 2019-2024 définit une grille des tarifs présentant 3 types (A, B, C) en fonction du coût de la manifestation. Elle s'échelonne entre 4 et 20 € pour les spectacles et prévoit la gratuité pour certaines catégories de personnes souhaitant assister à une séance de cinéma ou un atelier. Les tarifs réduits et demi-tarifs sont proposés aux catégories suivantes : plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap, moins de 30 ans, adhérents.
- Tarifs de location des espaces du sous-sol pour l'organisation des activités de service public par les associations sportives et culturelles : Les tarifs de location sont également définis dans le cadre de l'annexe 9 du contrat de DSP 2019-2024. Ils s'échelonnent entre 6 et 12 € par heure en fonction du tarif horaire pratiqué par l'association à l'utilisateur et s'élève à 50 € par heure pour les structures du secteur marchand ayant une activité économique (assujetties aux impôts commerciaux et/ou à la TVA).

- Tarifs de location des espaces pour des activités complémentaires (hors service public) : Le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique. Les tarifs s'échelonnent entre 2 k€ et 25 k€ par jour en fonction des espaces et du type de manifestations.

d) Événements marquants 2021

Le Carreau du Temple a vu son activité fortement impactée par la crise du Covid-19 durant l'année 2021 : fermeture des salles de spectacle, périodes de confinement et de couvre-feu, jauge adaptée, etc.

Le soutien à la création artistique a toutefois pu se poursuivre grâce au maintien des résidences, des répétitions et de représentations ouvertes aux professionnels de la culture. Cependant, la programmation a été nécessairement repensée et la communication en direction des publics adaptée notamment via une offre numérique élargie. Les ateliers d'éducation artistique, sportive et culturelle se sont également réinventés pour pouvoir se poursuivre avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict.

La crise sanitaire a aussi entraîné une aggravation de la situation des personnes les plus vulnérables. Devant ce constat, à l'initiative de la Ville de Paris et en coordination avec l'État, sous l'égide conjuguée de l'association nationale de lutte contre l'exclusion Aurore et du Samu social de Paris, le Carreau du Temple a été ouvert en 2020 et 2021 pour y accueillir les personnes les plus démunies. L'année 2022 inaugurera l'espace aménagé dans les sous-sols du Carreau du Temple pour la Halte femme de l'association Aurore. Ce dispositif d'accueil pérenne est un projet inédit pour une structure culturelle qui fait de la mixité des publics un objectif primordial.

Par ailleurs, Le Carreau du Temple est très engagé dans les projets des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), notamment au travers du festival Jogging, de *Food Temple* qui bénéficient de l'utilisation de la marque Olympiade Culturelle de Paris 2024.

Présentation de la délégation de service public

L'exploitation du théâtre de la Gaîté Lyrique, situé au 3 bis rue Papin (3^e arrondissement) a été confiée à la **Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique (SEGL)**, au travers d'une délégation de service public d'une durée de **6 ans à compter du 1^{er} août 2016**. Le contrat a été prolongé, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2022.

Dans la continuité de la précédente DSP, les activités de service public consistent en la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel dédié à l'exécution des objectifs principaux suivants :

- La participation à la création d'œuvres de spectacle vivant par la production, la production déléguée, la coproduction ou l'accueil en résidence, en explorant notamment les relations entre art et technologie ;
- La diffusion d'œuvres de spectacle vivant et notamment de concerts de musiques actuelles en y intégrant les esthétiques électroniques, improvisées, rares et expérimentales ;
- L'organisation de rencontres, conférences, ateliers ou toute activité dédiée au grand public et centrée sur les différents aspects de la création et de la diffusion à l'ère du numérique ;
- La conduite d'une politique d'action culturelle qui sera au cœur du projet afin de permettre à un large public de découvrir et de se familiariser avec ces nouvelles formes artistiques. Le délégataire doit notamment travailler en étroite collaboration avec le monde enseignant et les acteurs sociaux, de quartier, notamment dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Dans le respect de cette mission de service public, le délégataire est autorisé à exploiter les activités annexes qui consistent notamment en :

- La gestion et la valorisation des espaces commerciaux (bar, boutique, librairie) et plus généralement les espaces privatisables du bâtiment afin d'en retirer un bénéfice de location ;
- La location des espaces (grand foyer, auditorium, plateau média, etc.) pour des manifestations privées et réaliser des prestations de services associées à ces locations ;
- La vente de boissons et denrées alimentaires pendant les heures d'ouverture du bâtiment au public ;
- La production et l'accueil d'expositions en lien avec le programme artistique et la mission de création et de diffusion du lieu.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. À ces recettes propres s'ajoute la compensation annuelle de service public versée par la Ville de 4,55 M€ en 2021 (quasi stable par rapport à 2020).

Pour l'année 2021, **le chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à 2,5 M€ HT** (hors compensation financière de la Ville), en légère augmentation par rapport au niveau de 2020 (+14 %), mais toujours à un niveau sensiblement inférieur aux années antérieures en raison de la crise sanitaire (-29 % par rapport à 2019).

Le **résultat** de l'exercice est excédentaire : **+ 508 K€** (-38 K€ en 2020).

La **redevance** fixe est de 22,4 k€ selon les termes de la DSP. La part variable de 3 % du CA (hors compensation annuelle de la Ville) n'étant déclenchée qu'à partir d'un seuil de 4 M€ de chiffre d'affaires, elle n'a pas été appelée au titre de 2021.

	2021	2020
Chiffre d'affaires net	2,5 M€	2,3 M€
Redevance	22,4 k€	13,4 k€
Participations de la Ville de Paris	4,6 M€	4,5 M€
Résultat net de la délégation	508 k€	- 36 k€

À noter : les chiffres de compensation financière de la Ville indiqués dans le rapport annuel sont retraités nets des produits constatés d'avance comptabilisés à la fin de l'exercice 2020. Ils présentent donc un écart en 2020 et en 2021 avec les montants effectivement versés par la Ville.

b) Indicateurs de suivi du service public

L'établissement a ouvert 149 jours en 2021 (210 jours d'ouverture sont prévus aux termes de la DSP) du fait de la fermeture imposée des lieux culturels jusqu'au 19 mai par la situation sanitaire.

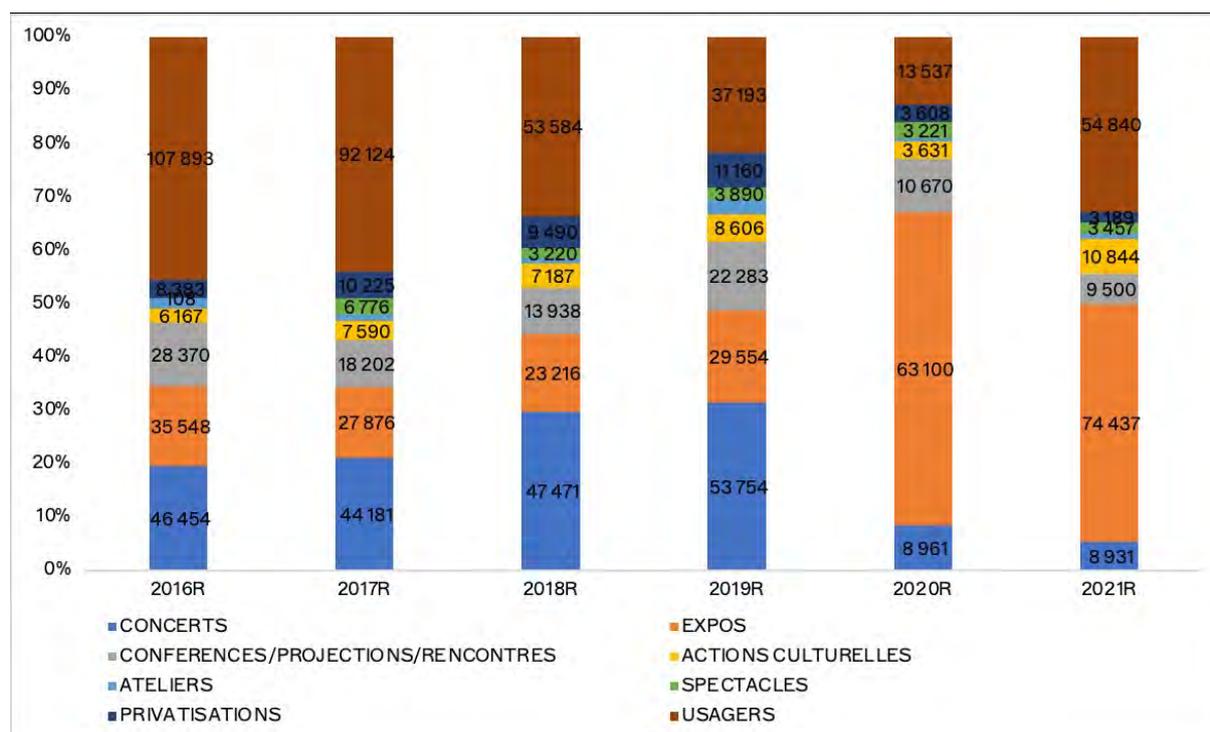
Après l'année 2020 marquée par un net repli de la fréquentation du fait de la crise sanitaire, l'établissement a retrouvé le public avec 167 000 visiteurs, proche du niveau de 2019. Cette fréquentation est largement due au succès des expositions.

Les expositions et installations ont en effet attiré près de 75 000 personnes en 2021.

Pour sa part, la fréquentation des concerts est restée très contrainte, sous l'effet de l'annulation de plusieurs dates, soit 12 200 spectateurs, à un niveau similaire à celui de 2020.

Les cycles de conférences, projections et ateliers ayant rassemblé plus de 11 000 personnes ont donc permis d'attirer de nouveau le public après plus de 4 mois de fermeture sur le début de l'année du fait de la crise sanitaire.

L'évolution de la fréquentation par activité est la suivante depuis 2016.



Malgré la fermeture au public imposée durant les premiers mois de l'année 2021, le délégataire a cherché à répondre plus largement aux objectifs de service public qui lui sont assignés, à la fois par une offre *in situ*, également et également grâce à la programmation alternative en ligne proposée durant le confinement avec la diffusion de concerts, performances de danse, interviews.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de service public sont fixés contractuellement. Ils s'échelonnent de la gratuité à 22 € pour les concerts dans la grande salle. Des tarifs intermédiaires sont prévus selon la nature de l'activité (concert, spectacle vivant, atelier, etc.) et des publics (famille, scolaires, etc.). Ces tarifs sont actualisés annuellement.

Après actualisation partielle, les tarifs en 2021 étaient les suivants :

- Concert Grande salle : 26 € pour le tarif plein, tarifs réduits, gratuité ;
- Conférence : 6€ pour le plein tarif, 4€ pour le tarif réduit ;
- Projection : de 4€ à 9€, tarif réduit ;
- Concert Capitaine futur (enfant) : 4€ ;
- Ateliers : 7 € pour les ateliers payants ;
- Exposition : 10 € pour le plein tarif, tarifs réduits et gratuité ;
- Spectacle : 10€ pour le plein tarif, 4€.

d) Événements marquants en 2021

Confinement / couvre-feu / mesures sanitaires :

À compter du 30 octobre 2020 et jusqu'au 19 mai 2021, le 2^e confinement a obligé la fermeture de l'équipement. Des artistes ont été accueillis en résidences de création. Des concerts et spectacles ont été captés et diffusés en ligne dans le cadre du programme [Plein Écran].

À compter du 19 mai, la réouverture des salles au public a été possible avec des restrictions qui ont évolué à différentes reprises jusqu'au 15 novembre pour la levée des limitations de jauge. Le passeport sanitaire puis le passeport vaccinal ont été appliqués tout au long de la période.

Nouveaux espaces au niveau R+1 :

De nouveaux espaces ont été inaugurés en 2021, autour d'un nouvel espace destiné à des installations, un nouveau bar, des espaces d'initiation, découverte, ateliers et partage autour de créations immersives.

Prolongation du contrat de 5 mois :

Lors du Conseil de Paris de novembre 2021, le contrat de délégation de service public a été prolongé de 5 mois pour permettant à l'exercice 2022 d'être constituée d'une saison complète et ainsi permettre la reprise de l'activité à la suite de la crise sanitaire.

MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris est propriétaire de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ 7,7 millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (environ 500 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (250 000 clichés). La Ville de Paris est également détentrice du fonds France Soir (acquis par don en 1987 et complété par achat en 2012), qui comprend environ 2,23 millions de clichés.

Afin de permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique, et en ouvrant l'accès au plus grand nombre, la Ville de Paris a créé, en 2005, un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds. La première délégation de service public étant arrivée à échéance en 2015, une nouvelle délégation avait été conclue en gré à gré (DSP in house) avec la SPL Parisienne de Photographie, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2019. Le délégataire assurait alors la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et leur diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction et l'alimentation d'un site internet accessible au grand public.

Le nouveau concessionnaire, Delta arts, assure, dans le cadre du **contrat de concession de service public** entré en vigueur le **1^{er} janvier 2020** pour une **durée de 5 ans**, la diffusion et l'exploitation commerciale des images numérisées, la négociation des droits de reproduction pour le compte de la Ville de Paris auprès des auteurs ou de leurs ayants-droits et doit contribuer à la démarche d'éducation aux médias et à l'information (EMI) auprès des jeunes publics. Les autres missions auparavant assurées par la SPL Parisienne de photographie (conservation des collections, numérisation) n'entrent plus dans le cadre de la concession.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

La concession ayant débuté au 1^{er} janvier 2020, l'année 2021 représente la seconde année d'exploitation du concessionnaire.

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques, auquel vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la diffusion et de la valorisation des fonds. Pour l'année 2021, ce chiffre d'affaires s'élève à **586 k€ HT** (soit une progression de 21%).

La participation financière de la Ville au titre des contraintes de service public s'est élevée à **482 k€**.

Le **résultat net** 2021 de la concession représente un solde positif de **70 k€**. Alors que la **redevance** versée en 2020 avait dû être **revue à la baisse** (montant de 27 k€) en application du plan de soutien aux concessionnaires de la Ville de Paris (exonération de 50 % de la RMG), la redevance versée en 2021 s'est portée à 45 k€, soit le montant minimal garanti prévu par la convention de CSP. Pour rappel, le contrat prévoit en effet le versement par le concessionnaire d'une redevance annuelle de 6,5 % du chiffre d'affaires, assortie d'un montant minimal garanti de 45 k€ HT.

	2021	2020
Chiffre d'affaires net (hors compensation)	586 k€	485 k€
Redevance	45 k€	27 k€
Participation de la Ville de Paris	482 k€	632 k€
Résultat net de la délégation	70 k€	64 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Production d'images numérisées: Aux termes du contrat de concession, la charge de la numérisation incombe à la Ville de Paris qui s'engage à livrer annuellement 200 000 vues au concessionnaire, tirées des fonds Roger-Viollet et France Soir. Pour mémoire, la crise sanitaire ayant affecté le lancement du nouveau marché de numérisation, seules 129 000 vues du fonds France Soir avaient pu être fournies au concessionnaire en 2020. Par conséquent, un effort de rattrapage a été accompli de manière à atteindre la volumétrie prévue. Ce sont ainsi 284 000 vues qui ont été produites en 2021, intégrant les orientations sollicitées par le concessionnaire (par exemple : fonds Berson au sein des collections Roger-Viollet).

Commercialisation des droits de reproduction : Les ventes de droits de reproduction ont représenté 586 k€ (fonds Roger-Viollet = 577 k€, fonds France Soir = 9 k€) en 2021 contre 485,1 k€ en 2020 (fonds Roger-Viollet = 480 k€, fonds France Soir = 5,1 k€).

Pour mémoire, la mission de conservation du fonds Roger-Viollet a été reprise en régie par la Ville de Paris en 2018.

En 2020, la nomenclature des recettes par secteur avait subi une légère modification à l'occasion du renouvellement du contrat. En 2021, ce mouvement se poursuit. Le secteur de l'édition se stabilise en 2021, tandis que celui de la presse connaît une progression. Le secteur du multimédia, en revanche, a connu une inflexion. Enfin, la part nouvelle suscitée par la vente en interne (site de la galerie) témoigne de l'adéquation de cette offre avec la demande.

Diffusion culturelle et grand public des collections : La diffusion culturelle des fonds s'effectue par la mise à disposition à titre gracieux des reproductions numérisées des œuvres aux services et institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou toute utilisation sur les sites des institutions municipales. Elle est également assurée par la mise en ligne de photographies à destination du grand public et des clientèles sur le site Roger-Viollet (www.roger-viollet.fr), site mis en ligne en janvier 2021. Le site web Paris en images a été fermé.

c) Politique tarifaire

La tarification est effectuée de gré à gré, sur la base d'une demande de devis.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent également être consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accords spécifiques proposant un prix forfaitaire à l'image.

d) Événements marquants 2021

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de l'organisation prévue avant la période de crise sanitaire (2020) :

- Programmation d'expositions à la galerie Roger-Viollet (*Les voyages d'Hélène, Paris 1900, Michel Brand, L'Orient en grand*) ;
- Préparation d'une exposition à la galerie Roger-Viollet (présentation 2022) autour de Gaston Paris et dialogue avec le Centre Pompidou autour d'une exposition monographique simultanée portant sur ce photographe ;
- Dialogue avec les services de la Ville pour la mise à disposition de 1 896 images (réponse aux besoins exprimés) et le lancement en 2022 d'une démarche d'éducation aux médias et à l'information (EMI) à destination des jeunes publics scolaires (telle que prévue par la convention) ;
- Préparation d'un nouveau site web de commercialisation et de valorisation.

LE LOUXOR

Présentation de la délégation de service public

Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Après 7 premières années d'exploitation du cinéma, la Société **CINELOUXOR** a été reconduite (après mise en concurrence) pour l'exploitation de l'établissement au travers d'une convention de **délégation de service public** d'une durée de **5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020**. La convention a été prolongée de 2 ans par un avenant voté au Conseil de Paris d'octobre 2021.

Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1^{er} et 2^e exclusivité, ainsi que des films en version originale sous-titrée. Il doit construire une programmation diversifiée ouverte à tous. Il doit, en outre, développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires du Louxor est composé de recettes de billetterie de salle, des recettes du bar, et d'activités commerciales. S'ajoute à ce chiffre d'affaires la perception de subventions d'exploitation. L'année 2021 a été marquée par les nombreuses mesures de restriction liées à la crise sanitaire (période de couvre-feu, instauration du *pass sanitaire* et limitation des jauges) ainsi que par la période de fermeture administrative des salles de cinéma (du 1^{er} janvier au 18 mai 2021). Le chiffre d'affaires a malgré tout augmenté de 14 % par rapport à 2020, année également marquée par les restrictions, notamment en raison des aides obtenues pendant la période de fermeture du cinéma. La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville de Paris au titre du soutien aux salles indépendantes et Art et Essai a été portée à 40 k€ dont 10 k€ fléchés pour la célébration des 100 ans du cinéma.

Le résultat est excédentaire (**56,3 k€**) du fait de la forte baisse des achats et marchandises et autres achats dans un contexte de fermeture du cinéma et de subventions publiques exceptionnelles.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2021, la redevance s'est élevée à **10 k€**, soit uniquement la part fixe, le chiffre d'affaires 2020 ne dépassant pas la tranche à partir de laquelle est calculée la part variable.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	683 k€	600 k€
Redevance	10 k€	5 k€
Participation de la Ville de Paris	40 k€	30 k€
Plan de soutien Covid-19 de la Ville de Paris	0	26 k€
Résultat net de la délégation	56,3 k€	14 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Si la fréquentation a continué à être faible en 2021 dans ce contexte de mesures liées à l'épidémie de Covid-19, elle a tout de même augmenté par rapport à l'année précédente. Après un niveau très faible en 2020 (97 371 entrées), la fréquentation en 2021 s'est élevée à 116 555 entrées, soit une hausse de 20 % par rapport à 2020.

La programmation s'est distinguée par les éléments notables suivants :

- Le classement Art et Essai est assuré en 2021. Il convient de noter que le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Découverte, et Patrimoine et Répertoire ;
- La programmation vise à être diversifiée (films de patrimoine, documentaires, etc.), avec notamment la programmation en sortie nationale de *Debout les femmes !* et la ressortie de *Thérèse*, mais aussi avec la semaine d'anniversaire du cinéma « Le Louxor a 100 ans » composée d'avant-premières en présence des équipes dont *Les Olympiades*, un ciné-concert et une exposition. À noter également l'accueil de festivals (Festival du cinéma de Turquie de Paris, Usage du monde, Maghreb des films, Mon Premier Festival, Sélection « Cannes 2021 » de l'ACID) ;
- Le travail à destination des groupes « Jeune public » a été maintenu, malgré les incertitudes de la période. Les séances ont accueilli 16 813 entrées en temps scolaire et périscolaire, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2020 ;
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et diverses animations (ciné-club, ciné-concerts, expositions, partenariats comme celui lancé avec la coopérative La Louve).

c) Politique tarifaire

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice, le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 9,90 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des moins de 26 ans (qui remplace le tarif moins de 15 ans), des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Le tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs est de 4 €.

Le tarif moyen s'établit à 5,59 €, plus bas que la moyenne nationale (7,04 €).

d) Événements marquants 2021

Plusieurs séances spéciales et en avant-première ont été proposées au public, notamment dans le cadre de la célébration de l'anniversaire « Le Louxor a 100 ans » qui s'est déroulé principalement pendant une semaine entre le 6 et le 13 octobre. Plus de 4 900 spectateurs sont venus durant cette période profiter des avant-premières, des ciné-concerts et de l'exposition organisés pour l'occasion.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine. Il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris.

L'événement « Courts au Louxor ! » en partenariat avec l'Agence du court métrage a été renouvelé en 2021 et a pu être maintenu malgré le contexte perturbé avec deux séances autour des courts métrages organisées dans l'année.

Les rendez-vous de la Louve ont été lancés, en partenariat avec la coopérative du 18^e La Louve, proposant des séances composées d'un film et d'une rencontre avec des intervenants en lien avec la thématique abordée.

FESTIVALS DU PARC FLORAL

Présentation du contrat

Conclu pour une durée de quatre ans (de **2019 à 2023**), le contrat de concession de services porte sur l'organisation, la programmation et l'exploitation d'un festival de musique classique, jazz et jeune public dans le Parc Floral de Paris (12^e). Il a été confié à la société **Traffix Music**.

Les objectifs sont les suivants :

- proposer à un public averti comme au grand public une programmation de qualité et de niveau professionnel, national et international ;
- programmer des artistes émergents et en développement, notamment de la scène parisienne et francilienne en assurant un niveau de rémunération conforme aux usages (selon la convention collective applicable) ;
- développer des collaborations avec les acteurs locaux spécialisés dans les esthétiques jazz, classique et dans les concerts à destination d'un jeune public ;
- sensibiliser les publics aux différents univers musicaux (classique, jazz, concerts jeune public) par des actions de médiation, rencontres avec les artistes ou de découverte de type *show case* ou concerts à caractère plus intimiste dans les pavillons proches de l'Espace Delta ;
- développer les ressources propres issues de la vente de biens et services, bar et petite restauration, *merchandising*, partenariat ou mécénat.

Le concessionnaire doit proposer :

- des concerts gratuits avant 20h au minimum pour 8 concerts de jazz, 8 de classique et 8 concerts jeune public ;
- des concerts nocturnes avec billetterie après 20h. Le concessionnaire est libre de proposer autant de concerts classique et jazz qu'il le souhaite. Cette activité doit s'équilibrer par les ressources propres (billetterie, buvette, coproduction et mécénat).

En contrepartie de ces missions, la Ville lui verse une participation financière de 400 k€ par an.

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

	2021	2020
Chiffre d'affaires	238 k€	23,5 k€
Participation de la Ville de Paris	405 k€	404 k€
Redevance	24 k€	0 k€
Résultat net	-23 k€	0 k€

En 2021, le concessionnaire a dû faire face à des conditions sanitaires toujours difficiles qui ont pesé sur les charges de l'exercice. Les recettes de billetterie (85 k€) et de bar (29 k€) ont également été réduites du fait de cette situation sanitaire à l'été 2021 et des protocoles en vigueur.

b) Indicateurs de suivi

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, le concessionnaire a présenté une programmation conforme à ses objectifs et dans la période prévue par son contrat, soit 36 concerts entre le 30 juin et le 8 septembre 2021. Ce sont ainsi près de 45 000 spectateurs qui ont été accueillis sur les différents concerts des festivals jeune public, jazz et classique.

		2019	2020	2021
Pestacles	Nb concerts	8	6	8
	Fréquentation	7 939	2 948	6 445
Paris jazz festival	Nb concerts	17	6	18
	Fréquentation	27 702	8 992	24 902
Classique au vert	Nb concerts	8	7	10
	Fréquentation	13 424	9 174	13 121
Total	Nb concerts	33	19	36
	Fréquentation	49 065	21 114	44 468

Public

Les concerts jazz et classique ont été suivis par 38 000 personnes. L'âge moyen du public était de 53 ans. Les femmes représentaient 63 % du public. 30 % du public participait pour la première fois à ces festivals.

Politique tarifaire

Les concerts en journée sont gratuits. Seuls les concerts nocturnes sont payants, ils ont concerné 6 soirées ayant accueilli 4 800 spectateurs. Ces concerts, composés de deux parties avec des artistes différents pour chaque partie, étaient proposés au tarif plein de 26 €. Des tarifs réduits à 16 € et 11 € étaient également proposés.

JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

En 2021, il regroupe **15 délégations de service public pour les centres d'animation** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisien.ne.s de 12 à 25 ans, **une délégation pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique** dédié à la laïcité et **16 délégations relatives à l'accueil des enfants** en bas âge.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	14,4 M€	23,5 M€
Redevance	1,2 M€	1,0 M€
Participation de la Ville de Paris	23,5 M€	24,3 M€

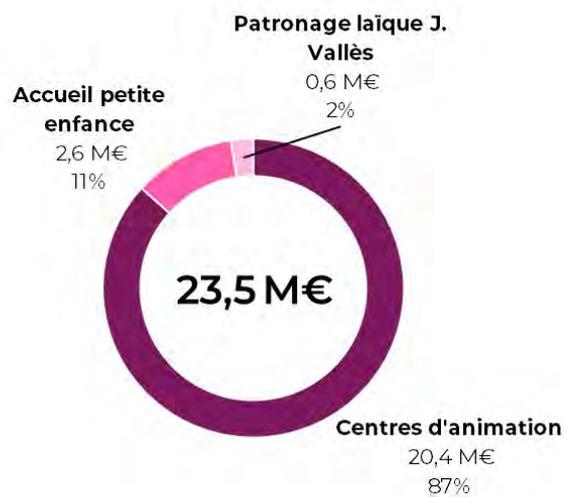
Répartition du chiffre d'affaires en 2021



Répartition de la redevance en 2021



Répartition de la participation en 2021



CENTRES PARIS ANIM'

Présentation des délégations de service public

Durant la saison 2020/2021, les 50 centres Paris Anim' parisiens, quel que soit leur mode de gestion, ont proposé des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place, sans discrimination de genre, d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Elles sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres proposent aussi un accueil et une information spécifiques ainsi qu'un programme d'activités particulier pour les jeunes (stages, séjours...). Enfin, des activités d'insertion à l'attention des populations fragilisées, ainsi que des activités d'animation de quartier et de convivialité sont organisées.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations.

Les centres Paris Anim' sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et la Ville de Paris a choisi d'en externaliser la gestion. Dans ce cadre, et conformément au CGCT, ce sont les conseils d'arrondissement concernés qui choisissent leur mode de gestion, soit la délégation de service public, soit le marché public.

Pour la saison 2020-2021, **36 centres Paris Anim', 2 centres internationaux de séjours (CISP), 1 théâtre jeune public** étaient ainsi gérés au travers de **15 conventions de délégations de service public conclues avec des associations**. Les 14 autres centres et 2 antennes étaient gérés dans le cadre de 12 marchés publics de services.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements afin de mettre en place l'offre d'animation précitée, en recherchant une optimisation de l'utilisation des locaux. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat concernant les CISP Maurice Ravel (12^e) et Kellermann (13^e) et le Centre Paris Anim' Maurice Ravel, qui est d'une durée de 10 ans. Il inclut en effet la réalisation d'un programme d'investissement de 4,2 M€ à la charge du gestionnaire.

Tous les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux confiés.

a) Chiffres clés de l'activité

Les mesures sanitaires liées au Covid-19 ont marqué la saison 2020-2021. Du 30 octobre 2020 au 3 mai 2021, confinements partiels, couvre-feux et restrictions d'activités se sont succédé, perturbant le bon déroulement des activités en impactant davantage les adultes que les enfants. Les usager.ère.s inscrit.e.s à une activité durant la saison et n'ayant pu bénéficier de la totalité de celle-ci pouvaient, comme la saison précédente, poursuivre leur activité sur la saison suivante, ou bénéficier d'avoir(s) utilisable(s) durant la saison 2021-2022, en cas de réinscription. Les comptes des concessionnaires ont à nouveau intégré cette situation par l'inscription de provisions.

	2020/2021**	2019/2020*
Chiffre d'affaires	9,6 M€	18,6 M€
Redevance (avec exonérations votées)	448,3 k€	275,9 k€
Participations de la Ville de Paris	20,4 M€	21,4 M€

* Hors données de la DSP 18^e non transmises

** Hors données des DSP 18^e et Montparnasse passées en marché

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usager.ère.s au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes, principalement de locations de salles.

À périmètre constant, hors centres d'animation du 18^e et Montparnasse désormais gérés en marchés pour l'exercice 2020-2021, **le chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements, s'élève à **9,6 M€** (constitué à 91 % des droits d'inscriptions et à 9 % des recettes annexes), contre 18,6 M€ en 2019-2020, soit une baisse très conséquente de 48 %. La poursuite de la crise sanitaire, et dans une certaine mesure le mécontentement résultant du non-remboursement des usager.ère.s pour les cours non dispensés en 2019-2020, ont, dès la rentrée, fortement affecté le nombre d'inscriptions. Les CISP ont de leur côté connu une saison très difficile, avec la fermeture de leur activité hôtelière et de restauration du 30 octobre 2020 au 25 mai 2021 pour le CISP Ravel (assortie d'un taux de fréquentation très faible pendant les périodes d'ouverture de l'automne 2020 et de l'été 2021), et quasi-totale pour le CISP Kellermann.

Si l'on exclut les 2 CISP, le chiffre d'affaires global réalisé est de 7,9 M€ (constitué à 97 % des droits d'inscriptions et à 3 % des recettes annexes) contre 12 M€ en 2019-2020, soit une baisse de 34,2 %.

En gardant le même périmètre – hors 18^e, Montparnasse et les CISP - on note que 15 DSP sur 15 (et 36 structures sur 36) ont un chiffre d'affaires en diminution par rapport à la saison précédente. L'impact de la crise du Covid-19 est lourdement ressenti sur la saison 2020-2021 sur l'ensemble des structures. Les recettes encaissées en début d'année scolaire sont impactées par les avoirs 2019-2020 utilisés par les usager.ère.s et qui viennent donc en déduction. Les avoirs consentis sur cette nouvelle saison 2020-2021, pour un montant global de 2,9 M€ (contre 3,2 M€ lors de la saison 2019-20), entraînent la constitution de provisions qui aggravent les charges. Selon la réalisation effective de ces avoirs (qui ont pu être en partie abandonnés par les usager.ère.s), la réalité des chiffres d'affaires corrigés des avoirs montre une baisse globale plus importante encore.

Par ailleurs, en compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

Pour l'exercice 2020-2021, **la participation financière** globale s'élève à **20,4 M€** contre 21,4 M€ en 2019-2020 ; à périmètre constant (hors DSP Montparnasse et DSP 18^e), elle est de 20,4 M€ contre 19,9 M€ en 2019-2020.

Comme l'année précédente, des provisions ont été inscrites par les délégataires, en charges dans les comptes des délégations, pour un éventuel remboursement partiel des participations de la Ville correspondant à un indu pour le service public non assuré durant la plus grande partie de la saison. Les comptes des DSP font ainsi état d'un montant de **1,5 M€** pour ces provisions, correspondant à 7,6 % du total des participations versées en 2020/2021, contre 2,5 M€ en 2019/2020.

En ce qui concerne **les redevances**, toutes les DSP prévoient désormais le versement d'une redevance forfaitaire annuelle (les DSP conclues avant 2016 prévoyaient le versement en fin de contrat d'une redevance assise sur le résultat d'exploitation cumulé sur la période de délégation). Seule la DSP Ravel – Kellermann, qui revêt un caractère spécifique, comporte encore le versement, en sus de la redevance forfaitaire annuelle, d'une redevance variable assise sur le résultat si celui-ci est positif, ce qui n'est pas le cas en 2020/2021.

Redevance sur exercice 2020-2021	Redevance forfaitaire annuelle (€)
CPA Les Halles	13 500
CPA 13 ^e	46 500
CPA 17 ^e	10 500
CPA Bessie Smith CPA Pina Bausch CPA Annie Fratellini CPA Musidora	24 000
CPA Arras Censier	13 500
CPA Richard Wright	7 500
CPA Valeyre	10 500
CPA 10 ^e	2 000
CPA Maison des Ensembles	13 500
CPA 14 ^e	19 500
CPA 15 ^e	29 000
CPA Point du jour	25 000
CPA 19 ^e	22 801
CPA Beaujon	10 500
CPA-Centres d'Hébergement Ravel Kellermann	200 000
Total Cumulé	448 301

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

À périmètre constant (hors prise en compte du CPA Montparnasse et des CPA du 18^e), la fréquentation des centres Paris Anim' en DSP connaît une baisse de 35,2 %, entre août 2020 et août 2021 (le nombre d'usager.ère.s passe de 45 983 à 29 811).

Les usager.ère.s payant.e.s (86,7 % du total) sont en baisse de 36,3 % d'un exercice à l'autre tandis que les usager.ère.s des activités gratuites (13,3 % du total) sont en baisse de 26,6 %.

En ce qui concerne la répartition des usager.ère.s en fonction des niveaux de revenu, 39 % des usager.ère.s d'activités dont l'inscription est soumise à quotient familial (QF) relèvent des 5 premières tranches de QF (10 tranches au total), contre 51 % pour la saison 2019-2020.

Les activités régulières gratuites ont attiré 4 710 personnes, principalement des jeunes et des personnes bénéficiant d'activités en vue de leur insertion.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 101 347 participant.e.s.

S'ajoutent à ces fréquentations celles des espaces dédiés aux jeunes et des P.I.J. (environ 24 000 passages).

Programmes d'activités :

Les centres Paris Anim' sont largement ouverts sur leur quartier d'implantation et mettent en place des partenariats avec le secteur associatif et les autres structures publiques présentes dans les arrondissements.

Comme précisé plus haut, des ateliers d'activités de loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plusieurs centaines d'activités différentes sont proposées par l'ensemble des centres Paris Anim'.

Par ailleurs, et en lien avec la réforme des conservatoires, des conventions de partenariats ont été mises en place entre les deux types d'équipement pour favoriser la complémentarité de l'offre d'apprentissage musical dans les arrondissements et créer des passerelles entre les publics.

La quasi-totalité des centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

La réforme des équipements jeunesse a promu le développement de l'accueil informel des jeunes dans les CPA dès lors que les locaux le permettaient et la possibilité de construire avec ces derniers un programme d'activités gratuites ou de sorties, à l'instar de ce qui se pratique dans les espaces Paris Jeunes.

De plus, les centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français – langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur qui contribuent activement à l'animation des quartiers.

Réclamation des usager.ère.s :

On observe, pour la saison 2020-2021, une hausse importante du nombre de réclamations d'usager.ère.s, concernant principalement des questions de remboursement des cours non dispensés pendant la crise sanitaire. La position de la Ville de ne pas rembourser les cours non dispensés durant le confinement mais de proposer la poursuite de l'activité n'a pas toujours été bien comprise ou perçue.

a) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations en vigueur dans les centres Paris Anim' ont été fixés initialement par délibération du Conseil de Paris en mai 2006, en fonction des QF des usager.ère.s, de la nature des activités et de l'âge des participants. La gratuité est applicable à certaines activités relevant notamment des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français. Les tarifs sont relevés chaque année par arrêté, dans la limite du taux directeur voté par le Conseil de Paris pour tous les équipements publics.

La première réforme de la tarification dans ce cadre a été votée les 6 et 7 février 2012 ; elle est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2012. Elle intègre un élargissement des 3 tranches supérieures de QF, ainsi qu'une hausse des tarifs pour ces tranches et une baisse pour les tranches les plus basses. De plus, afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle inclut également la suppression de tous les avantages consentis précédemment aux familles à partir du deuxième enfant, aux étudiants, apprentis et boursiers.

La deuxième réforme de la tarification votée les 15, 16 et 17 décembre 2014, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2015, intègre une augmentation du nombre de tranches tarifaires qui sont passées de 8 à 10. Il s'agit de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les

hauts revenus, en créant les tranches 9 (les tarifs sont supérieurs de 30% à ceux du QF 8) et 10 (60% au-dessus de ceux du QF 8).

Compte tenu des difficultés économiques rencontrées par la jeunesse durant la crise sanitaire, le Conseil de Paris a voté, en décembre 2020, la création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeunes, correspondant à la tranche des QF 2, si le jeune ne relève pas par ailleurs de la tranche 1.

b) Évolutions 2021

- **Saison 2020-2021** : Plusieurs contrats arrivant à terme ont été renouvelés en DSP : CPA Les Halles-Le Marais, CPA du 13^e arrondissement (Poterne des Peupliers, Baudricourt, Dunois, Richet et Daviel), CPA du 12^e arrondissement regroupés dans un seul contrat. À compter de mai 2021, une antenne a été créée pour le CPA Bessie Smith (12^e) dans les locaux sis 91, rue Claude-Decaen, dénommée « antenne Louise Jacobson ».

En revanche, deux anciennes DSP n'ont pas été reconduites compte tenu des faibles chiffres d'affaires constatés : pour les CPA du 18^e arrondissement et pour le CPA Montparnasse (14^e). Trois marchés publics ont été conclus pour la gestion de ces équipements.

Par ailleurs, le Conseil de Paris a voté en septembre 2021 l'attribution de la dénomination « Jacques Bravo » au CPA Nouvelle Athènes (9^e), et en novembre 2021, l'attribution de la dénomination « Victoire Tinayre » au CPA Daviel (13^e).

- **Saison 2021-2022** : plusieurs contrats arrivant à terme ont été renouvelés en DSP : CPA du 10^e arrondissement (Château Landon, Espace Jemmapes, Granges aux Belles et Jean Verdier) et CPA du 19^e attribué à la Ligue de l'Enseignement (fédération de Paris). Le contrat pour les CPA du 15^e arrondissement attribué à MJC PARIS XV BRANCION, qui arrivait à expiration le 31 août 2022, a été prolongé pour une durée d'un an par avenant, la procédure de mise en concurrence pour son renouvellement n'ayant pas abouti.

Présentation des délégations de service public

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes garderies.

Les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2021, la gestion par un contrat de **délégation de service public** concerne 16 structures parisiennes : le multi-accueil situé 28-30, rue Baron Leroy (12^e), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père-Fragile (15^e), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18^e), la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18^e), le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11^e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12^e), le multi-accueil situé 21, rue de Provence (9^e), le multi-accueil situé 66, rue Berzélius (17^e), le multi-accueil situé 13-15, rue Charrière (11^e), la halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13^e), le multi-accueil situé 4, rue André Gide (15^e), le multi-accueil situé 29-33, rue Émeriau (15^e), le multi-accueil situé 17, rue Lechapelais (17^e), la halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18^e), le multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18^e) et le multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar (19^e).

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une **durée de 5 à 6 ans**. Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre aux enfants de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation. Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

La persistance de la crise sanitaire en 2021 a impacté les données financières des établissements d'accueil de la petite enfance gérés en DSP : à la suite d'une décision gouvernementale, les établissements ont été fermés du 6 au 23 avril 2021.

Les évolutions financières entre l'exercice 2020 et 2021 sont à pondérer au regard du renouvellement, à compter de septembre 2020, de trois contrats de DSP (Barrier, Cavaignac et Provence) et de la prise en compte des montants au *pro rata temporis* des différents éléments financiers.

Le **chiffre d'affaires** des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2021, le chiffre d'affaires global réalisé par les 16 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à **4,7 M€**, soit une légère baisse (-47 k€) par rapport à 2020. L'amélioration de la situation sanitaire et une fréquentation des structures plus proche de celles des précédents exercices ont généré une augmentation des recettes qui a été compensée par la baisse de recettes liée au changement du mode de gestion de 3 établissements.

Pour l'année 2021, la **compensation financière globale** versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à **2,6 M€**, en hausse de 8% par rapport à 2020, qui atteignait 2,4 M€. Cette variation s'explique par la reprise d'activité. En effet, le nombre d'heures facturées aux familles est l'une des composantes du Montant Unitaire de l'heure (MUh) intervenant dans le calcul de la participation financière de la Ville.

Pendant toute la durée de la DSP, le MUh est révisé chaque année, sans faire l'objet d'un nouveau vote. Son montant varie annuellement en fonction des charges de l'établissement, des recettes versées par la CAF (PSU & PSEJ) et de l'activité réalisée. Le MUh est l'un des éléments qui détermine la participation de la Ville.

Les délégataires versent une **redevance** forfaitaire annuelle. Pour l'année 2021, la redevance globale perçue par la ville s'élève à **690,6 k€**, soit une baisse de 8% par rapport en 2020 (750,1 k€).

Le **résultat net** s'établit à **244,6 k€** contre 139,4 k€ en 2020, en hausse de 75,47% par rapport à 2020. Ce résultat est en corrélation avec un retour à une situation sanitaire plus stable, une reprise d'activité des structures et donc majoration des prestations versées par la CAF.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	4,7 M€	4,8 M€
Redevance	690,6 k€	750,1 k€
Participation de la Ville de Paris	2,6 M€	2,4 M€
Résultat net	244,6 k€	139,4 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité :

Pour l'année 2021, la capacité globale d'accueil des établissements gérés par délégation de service public est de 386 contre 418 places en 2020. Cette baisse de capacité est liée au changement de mode de gestion de Berzelius, Lechapelais et Bolivar dont la gestion est assurée dans le cadre d'un marché public de service depuis août 2021.

Au titre de l'exercice 2021, le taux moyen d'occupation est de 76%. Ce résultat est en lien avec l'évolution du contexte sanitaire. Pour mémoire, le taux moyen d'occupation était de 61% sur l'exercice précédent.

Les difficultés à pourvoir les places d'accueil de type halte-garderie perdurent et pèsent sur la gestion de ces établissements.

Service fourni aux usagers :

La périodicité des enquêtes de satisfaction a été largement modifiée par les crises sanitaires de 2020 et 2021. En outre, ces enquêtes sont, en majorité, réalisées tous les deux ans.

Aucune réclamation ni contentieux n'a été enregistré.

Sécurité hygiène et accidents :

Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements. Sur le plan de la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites de la part des services compétents. Des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

d) Événements marquants 2021

Ce cycle d'exploitation a été marqué par les suites de la crise sanitaire mais également par l'évolution du mode de fréquentation des structures.

Par avenant, l'échéance des contrats de DSP des établissements Charrière, Emeriau, Gabrielle, Gide, Giono et Guadeloupe a été reportée du 31 décembre 2021 au 31 juillet 2022.

Cette mesure permet de faire coïncider la date de fin du contrat de DSP avec le cycle d'accueil des enfants au sein de l'établissement.

Les conventions de DSP des structures Berzélius, Lechapelais et Simon Bolivar sont arrivées à échéance le 31 juillet 2021. À compter du 1^{er} août 2021, ces structures sont désormais gérées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

PATRONAGE LAÏQUE

Présentation de la délégation de service public

Le Patronage Laïque Jules Vallès, situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15^e, est un équipement de loisirs culturels et scientifiques créé en 2013 par la Ville de Paris pour promouvoir les valeurs laïques et républicaines. Une première délégation de service public, d'une durée de **6 ans et 8 mois** (du 9 janvier 2014 au **31 août 2020**) a été confiée à l'association **ACTISCE** pour assurer l'exploitation du site.

La procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du Patronage Laïque a été initiée début 2019. Au terme de cette procédure un **nouveau contrat de délégation de service public** a été signé, en janvier 2020, avec **l'association ACTISCE**. Ce contrat est d'une durée de 5 ans et porte sur la période qui va du **1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025**.

Au titre du contrat, le délégataire doit définir et mettre en œuvre, après accord de la Ville de Paris, un programme ambitieux et innovant d'activités et d'animations dans le cadre d'un projet pédagogique centré sur les valeurs de laïcité et sur les valeurs républicaines.

Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de quatre axes :

- Activités d'échanges et de convivialité organisées autour d'un lieu ressource permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- Activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- Activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes ;
- Activités d'insertion.

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Sur l'exercice 2020/2021, le **chiffre d'affaires** est de **102 851 €**. En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une **participation financière** annuelle fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **559 117 €**.

La redevance annuelle est constituée d'une part forfaitaire et d'une part variable en fonction des recettes d'activités. Au titre de l'exercice 2020/2021, le délégataire a versé à la Ville de Paris une redevance de 21 032 €.

	2020/2021	2019/2020*
Chiffre d'affaires	102,9 k€	168,0 k€
Redevance	21,0 k€	17,2 k€
Participation de la Ville de Paris	559,1 k€	583,3 k€
Résultat net	44,9 k€	87,5 k€

*Précédent contrat de délégation

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : Avec la crise sanitaire, l'exercice 2020-2021 du Patronage Laïque Jules Vallès a été marqué par des restrictions dans l'accueil du public (jauges, horaires), incluant des périodes de fermeture. Ainsi, la fréquentation « en présentiel » a connu une forte baisse et s'est établie à 1 314 personnes (432 inscrits aux activités régulières et stages adultes, 224 aux activités jeunes, 96 aux activités d'insertion et 562 participants aux actions de convivialité). Le délégataire a organisé des séances de rattrapage (125,5 heures) pour 97 usagers sous forme de stage durant les congés de

décembre et février. Les 432 inscrits aux activités régulières et stage adulte se sont répartis dans les 63 ateliers proposés pour les activités techniques et scientifiques ; linguistiques ; culturelles et artistiques, physiques et spirituelles.

Le délégataire s'est également adapté aux contraintes sanitaires en organisant son activité en distanciel pour assurer la continuité de sa mission de service public. Il a en effet répondu à cet engagement en s'équipant en fibre optique, et en installant des ordinateurs et caméras dans les salles d'activité. Il a ensuite dématérialisé les événements tels que les conférences (rendues disponibles en ligne), produit de nouveaux contenus (interviews d'experts), qui ont été visionnés 969 fois, et organisé la diffusion de certains ateliers en direct. Ainsi, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, le délégataire a enregistré 345 706 vues, 108 379,8 heures de visionnage et 2 040 abonnés sur la période.

Programmes d'activités :

Le programme d'activités a été impacté par la crise sanitaire, qui avait déjà eu des répercussions sur l'exercice 2019/2020.

Les activités de débat, d'échange et de réflexion font la spécificité de ce lieu, qui dispose d'un fonds documentaire enrichi. Le catalogue a été mis en ligne et il est proposé à l'emprunt aux usagers. Des revues philosophiques, scientifiques et sociologiques ainsi que la presse peuvent être consultées sur place. Les ressources en ligne ont été fortement développées pour permettre aux usagers de conserver un lien.

- Seules deux expositions sur les 9 prévues en 2020-2021 ont pu se tenir, les autres ont été reportées. Depuis 2014, le délégataire a réalisé 7 expositions qui ont ensuite vocation à circuler dans les équipements municipaux et établissements scolaires.
- Quatre conférences ont pu être organisées en public et ont mobilisé malgré les restrictions 183 personnes sur des thèmes tels que « la laïcité comme rempart contre la radicalisation » ou « l'émancipation, pour quoi faire ? ». Près de 1 000 personnes ont visionné les 4 interviews en ligne qui ont été proposées en lieu et place des conférences n'ayant pu se tenir en public.
- Six cafés laïques se sont tenus en distanciel (hormis le premier, en présentiel) et ont rencontré un succès de participation avec 131 personnes.
- Une projection débat a également pu être organisée en octobre 2020. Seuls deux spectacles vivants ont pu être proposés (concert musical et improvisation théâtrale réunissant 66 personnes).
- Le patronage Laïque s'est impliqué avec 4 centres Paris Anim' pour organiser et animer des formations de délégués de classe dans 7 équipements scolaires, touchant 253 élèves qui ont été sensibilisés aux valeurs et principes de la République.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont établis à partir des tarifs des activités comparables au sein des centres d'animation (centres Paris Anim'). Ils varient en fonction de la nature des activités, des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants. Compte tenu de la crise sanitaire, la Ville de Paris a intégré une disposition exceptionnelle, permettant aux usagers des centres d'animation de bénéficier d'un avoir sur la saison suivante (2021-2022) correspondant aux prestations non effectuées. Le délégataire a intégré cette compensation dont le montant a représenté 13 217 €.

d) Événements marquants 2020/2021

Conférences débats organisées en public :

- De la vraie vie : François Jullien
- La laïcité comme rempart contre la radicalisation : Didier Lemaire et Hasna Hussein
- Le travail à l'ère du numérique : Patrice Flichy
- L'émancipation, pour quoi faire ? : Martine Cerf

Interviews en ligne :

- Comprendre les enjeux liés aux migrations climatiques : Lucie Pélissier
- Éthique et intelligence artificielle : Raja Chatila
- La ville de demain : Carlos Moreno
- La laïcité, un enjeu pour les femmes : Houria Abdelouahed

Projections - débats

Contes de la lune vague après la pluie : Laura Sokolowsky

MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux. Il compte ainsi **4 délégations relatives à 8 marchés couverts, 1 délégation pour le marché des Enfants Rouges, 2 délégations pour les 71 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 3 marchés aux puces (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves), 1 délégation pour les 2 marchés de la création (Edgar Quinet et Bastille).**

	2021	2020
Chiffre d'affaires	15,6 M€	7,6 M€
Redevance	2,4 M€	2,1 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2021



Répartition de la redevance en 2021



GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- **Lot 1 : St Germain,**
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 1** concernant la gestion du marché couvert **Saint Germain** (6^e arrondissement), lot confié à la Société « BANIMMO France ». La gestion du marché a été transférée par un avenant en date du 21 septembre 2020 à la société « **Urban Renaissance développement** », laquelle avait racheté la société « BANIMMO France ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement du marché, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des locaux et est chargé de développer une politique commerciale d'animation du marché. Il s'acquitte du nettoyage des locaux et de la collecte des déchets, hors biodéchets.

Les investissements sur la durée de la délégation représentent un total de 100 k€ HT. Ils concernent la réfection de 2 blocs sanitaires, l'amélioration du fonctionnement des monte-charges et la réfection d'une partie du réseau des eaux usées. Le délégataire a par ailleurs remplacé une porte automatique (investissement non prévu au contrat).

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (emplacement de vente, resserre et parking) et par une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2021, il s'élève à **271 163 €** contre 141 484 € en 2020. **La forte hausse en 2021** s'explique par l'exonération des droits de place et charges accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire en 2020.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2021, la redevance forfaitaire s'élève à **68 346 €**.

Le **résultat net** de la délégation est déficitaire et se situe à **-8 660 €**. Cette délégation est structurellement déficitaire depuis le début du contrat. Les charges avaient notamment été sous estimées par le délégataire par rapport au prévisionnel.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	271,2 k€	141,5 €
Redevance	68,3 k€	45,2 k€
Résultat net	- 8,7 k€	-31,5 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le marché est complet depuis 2018 : 18 commerçants exercent ainsi leur activité dans le cadre de ce marché couvert. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. L'offre des commerçants est variée et comprend la vente de fruits et légumes (4) dont un emplacement bio (1), de produits de boucherie et charcuterie (2), de pâtisseries (2), d'épicerie (3), la vente de vins (1), de produits de la mer (2) de fleurs (1), de pain (1), d'un service de cordonnerie et de serrurerie (1) et enfin de traiteurs et coffee shop (3).

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment l'organisation d'une tombola pour la fête des marchés, une campagne pour la gestion des bio-déchets et les illuminations et la dégustation de champagne pour les fêtes de fin d'années.

En matière d'entretien, les interventions ont principalement porté sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques.

Un système de *Click and Collect* a été mis en œuvre sur les marchés couverts pendant la période de fermeture du premier confinement. Certains commerçants ont aussi mis en place des livraisons à domicile. Ces dispositifs se sont maintenus en 2021.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris pour chaque marché.

Pour le marché Saint-Germain, les droits sont les suivants : 21,94 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés, 13,73 €/m²/mois pour les droits de resserre et 70 € par mois pour les emplacements de parking.

a) Événements marquants 2021

Le marché Saint-Germain n'a pas été affecté en 2021 par la crise sanitaire, l'interdiction d'exercer pour les commerces non essentiels sur la période avril/mai 2021 n'a eu un impact sur ce marché qui ne dispose pas de places de commerçants volants en extérieur.

La procédure de renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert a fait l'objet d'une délibération de principe au Conseil de Paris d'octobre 2021. La DSP se termine au 31 décembre 2022.

GESTION DES MARCHÉS DE PASSY, SAINT-QUENTIN, SAINT-MARTIN, BEAUVAU-ALIGRE

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- **Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),**
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 2**, concernant les marchés de **Passy, Saint Quentin, Saint Martin et Beauvau-Aligre**, confiés à la Société « **Groupe BENSIDOUN** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le lot 2 comprend également la gestion du marché découvert Aligre, spécialisé dans les fruits et légumes ainsi que celle de la brocante.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (emplacement de vente, resserres et parking) et, uniquement pour les marchés couverts, d'une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2021, il s'élève à 1 098 160 € pour les marchés couverts du lot 2 et 319 604 € pour la partie « marché découvert » concernant le marché Beauvau-Aligre, soit un total de **1 417 764 €**. La hausse des recettes par rapport à 2020 s'explique par l'exonération des droits de place et charges accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire en 2020.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2021, la redevance forfaitaire s'élève à 522,9 k€ (343 k€ pour les marchés couverts du lot 2 et 179,8 k€ pour le marché d'Aligre) auquel il doit être ajoutée une redevance variable de 72,4 k€ (53,5 k€ pour les marchés couverts du lot 2 et 18,9 k€ pour le marché d'Aligre) ainsi que la refacturation de la taxe de balayage réglée par la Ville pour le marché d'Aligre d'un montant de 2 971 € soit un montant total de **redevance de 592 355€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **85,4 k€**.

La plupart des investissements prévus au contrat (la réfection des sanitaires, l'installation du WIFI, les plans des marchés, la pose de LED, le changement des boîtes aux lettres, borne triphasée) ont été réalisés. Toutefois, l'espace de convivialité du marché Saint-Martin n'a pas encore été mis en œuvre, le projet ayant pris du retard du fait de la crise sanitaire.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 417,8 k€	764,2 k€
Redevance	592,4 k€	491,2 k€
Résultat net	85,4 k€	-52,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur le marché Aligre, 55 commerçants vendent des fruits et légumes et 39 sont spécialisés dans la brocante.

83 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 2 et proposent une offre variée sur les différents marchés. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. En 2021, deux places restent vacantes sur le marché Saint-Quentin.

	Passy	Saint Quentin	Saint Martin	Beauvau
Nombre d'emplacements	15	34	16	18
Vente de fruits et légumes	4 dont 1 bio	4 dont 1 bio	2	2
Boucherie	1	3	1	3
Rôtisserie	1	2	-	2
Poissonnerie	2	3	2	2
Fromagerie	2	3	1	2
Traiteur	-	10	7	3
Boulangerie	1	1	-	1
Fleuriste	1	2	1	-
Autres commerces	3	6	2	3

En 2021, l'espace de convivialité sur le marché Saint-Martin prévu contractuellement n'est pas encore réalisé.

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu sur les différents marchés et notamment la distribution de fleurs pour la fête des mères (Passy et Beauvau), la fête des marchés, distribution de jacinthes (Passy), distribution de fleurs de saisons (Saint Martin), atelier de gravure (Saint Quentin) et les illuminations pour les fêtes de fin d'années.

En matière d'entretien, les interventions ont porté principalement sur les réseaux électriques et d'évacuation des eaux usées.

Un système de *Click and Collect* a été mis en œuvre sur les marchés couverts pendant la période de fermeture du premier confinement. Certains commerçants ont aussi mis en place des livraisons à domicile. Ces services se sont maintenus en 2021.

c) Politique tarifaire

Les droits de place, les droits de resserre et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le Conseil de Paris :

Pour le marché Saint-Martin :

- 19,17 € HT par mètre carré et par mois,
- 11,64 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,

- 50 € HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché Saint-Quentin :

- 20,11 € HT par mètre carré et par mois,
- 12,22 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Beauvau :

- 21,65 € HT par mètre carré et par mois,
- 13,17 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Passy :

- 23,83 € HT par mètre carré et par mois,
- 14,65 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 5,85 € par mètre linéaire et par jour de tenue pour les volants en extérieur devant le marché.

Pour le marché d'Aligre découvert :

- 0,80 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants abonnés,
- 0,90 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants volants.

d) Événements marquants 2021

Les marchés du lot 2 ont été moins affectés que d'autres en 2021 par la crise sanitaire, l'interdiction d'exercer pour les commerces non essentiels sur la période avril/mai 2021 n'a eu un impact que sur les quelques commerçants volants à l'extérieur des marchés et sur les commerçants brocanteurs.

La procédure de renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert a fait l'objet d'une délibération de principe au Conseil de Paris d'octobre 2021. La DSP se termine au 31 décembre 2022.

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- **Lot 3 : Batignolles et Ternes,**
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 3**, concernant la gestion des marchés **Batignolles et Ternes** (17^e arrondissement), confiée à la Société « **EGS-SA** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets. Exceptionnellement pour le lot 3, la collecte des déchets est pour le moment intégralement prise en charge par la Ville de Paris.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total d'environ 94 k€ et concernent le matériel de nettoyage, les équipements pour la gestion des déchets, la réfection des sanitaires et des matériels divers. Tous ces investissements ont été réalisés en 2017.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (espace de vente, de resserre, de parking) et une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2021, il s'élève à **455 417 €** (dont 169 903 € sur le marché Ternes et 286 025 € sur le marché Batignolles). La forte hausse de recettes par rapport à 2020 s'explique par l'exonération des droits de place et charges accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire en 2020.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance** forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2021, celle-ci s'élevait à 110 k€, auquel doit être ajoutée une redevance variable, dont le montant s'élevait 9,7 k€.

Le **résultat net** de la délégation est de **42,7k€**.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	455,4 k€	227 k€
Redevance	119,7 k€	100,3 k€
Résultat net	42,7 k€	-50,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2021, les deux marchés sont complets : 37 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 3 (23 sur Batignolles et 14 sur Ternes). Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. En toute fin d'année 2021, le pressing du marché Ternes a fermé, sans présenter de successeur, le délégataire doit présenter un nouveau commerçant.

	Batignolles	Ternes
Nombre d'emplacements	23	14
Vente de fruits et légumes	5	2
Boucherie	2 dont 1 bio	1
Rôtisserie	-	1
Poissonnerie	2	1
Fromagerie	2	2
Traiteur	7	3
Boulangerie	1	-
Fleuriste	1	1
Autres commerces	3	3

L'espace de convivialité de 21 m² est opérationnel sur le marché des Batignolles.

Le marché Batignolles connaît un réel succès de fréquentation et un taux de remplissage optimal. Sur le marché Ternes, la présence des commerçants les jours de début de semaine est variable, la clientèle se faisant aussi plus rare en début de semaine.

La présence de traiteurs sur les deux marchés est bénéfique. Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment la distribution de fleurs pour la fête des mères, la fête des marchés et les illuminations de fin d'année.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques (quatre portes ont été remplacées à neuf en 2019).

La délimitation des places de parking a été effectuée par le délégataire pour le marché des Batignolles.

Le délégataire est réactif et bien présent sur les marchés.

Un système de *Click and Collect* a été mis en œuvre sur les marchés couverts pendant la période de fermeture du premier confinement. Certains commerçants ont aussi mis en place des livraisons à domicile. Les dispositifs ont été maintenus en 2021.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris :

- Pour le marché des Ternes, les droits sont de 25,17 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés et de 15,47 €/m²/mois pour les droits de resserre.
- Pour le marché des Batignolles, ils sont de 19,80 €/m²/mois pour les commerçants abonnés, de 11,79 €/m²/mois pour les droits de resserre et de 50 € par emplacement pour les droits de stationnement.

En 2021, pour les volants, les droits de place sont fixés à 5,94 € HT/mètre linéaire/jour de tenue jusqu'au 30 juin 2021 puis de 6,03 € HT/mètre linéaire/jour de tenue à partir du 1^{er} juillet 2021.

d) Événements marquants 2021

Les marchés Ternes et Batignolles ont été moins affectés que d'autres en 2021 par la crise sanitaire, l'interdiction d'exercer pour les commerces non essentiels sur la période avril/mai 2021 n'a eu un impact que sur les quelques commerçants volants à l'extérieur des marchés.

La procédure de renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert dont fait partie ce lot s'est poursuivie en 2021. La DSP se termine au 31 décembre 2022.

GESTION DU MARCHÉ COUVERT DE LA CHAPELLE

Présentation des délégations de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- **Lot 4 : La Chapelle.**

La présente fiche concerne le **lot 4** relatif à la gestion du marché couvert de **La Chapelle** (18^e arrondissement) confiée à la société « **Groupe BENSIDOUN** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante du bâtiment et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Le délégataire nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets.

Le contrat prévoit la création d'un espace de convivialité constitué d'une terrasse à l'extérieur du marché. L'espace de convivialité prévu au contrat n'est pas installé en 2021 ayant été retardé du fait de la crise sanitaire et une réflexion sur le positionnement de cet espace dans l'enceinte du marché qui a nécessité un peu de temps.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place (emplacement de vente, de resserres) Les recettes sont en forte hausse par rapport à 2020, année où les commerçants avait bénéficié d'une exonération de droits de place et charges en lien avec la crise sanitaire.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire annuelle de 5 929 € complétée par une redevance variable équivalente à 2% du chiffre d'affaires. En 2021 elle s'élève à 3 310 €, soit une **redevance** totale en 2021 de **9 239 €**.

Le **résultat net** de la délégation est de **19 122 €**.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	204,0 k€	112,4 k€
Redevance	9,2 k€	6,5 k€
Résultat net de la délégation	19,1 k€	7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : Le marché couvert La Chapelle, rénové en 2010, accueille 20 commerçants. Il est complet et connaît un réel succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants (6) étant un élément moteur pour la fréquentation. L'offre des commerçants comprend également la vente de fruit et légumes (4), de produits de boucherie et charcuterie (2), de pâtisserie (1), de fromagerie (1), de fleurs (1), de produits de la mer (2) d'autres activités (3),

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment la distribution de fleurs pour la fête des mères, la fête des marchés, les illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Suivi du fonctionnement : Le marché connaît des difficultés liées aux réseaux d'évacuation des eaux usées, en partie en raison du mauvais emploi par les commerçants des dispositifs pour collecter et séparer les déchets graisseux des eaux usées. Les commerçants font part de leur difficulté à stationner notamment lors de l'approvisionnement des étals et signalent de plus en plus de personnes mendiantes et alcoolisées aux abords du marché.

Un système de *Click and Collect* a été mis en œuvre sur les marchés couverts pendant la période de fermeture du premier confinement. Certains commerçants ont aussi mis en place des livraisons à domicile. Ces dispositifs se sont poursuivis en 2021.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris. En 2021, pour le marché couvert de La Chapelle, les droits de place sont fixés par m² et par mois et s'élèvent respectivement à 24,90 € pour les places de vente et à 15,37 € pour les resserres.

d) Événements marquants 2021

Le marché La Chapelle a été moins affecté que d'autres en 2021 par la crise sanitaire, l'interdiction d'exercer pour les commerces non essentiels sur la période avril/mai 2021 n'a pas eu d'impact.

La procédure de renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert a fait l'objet d'une délibération de principe au Conseil de Paris d'octobre 2021. La DSP se termine au 31 décembre 2022.

GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

Présentation de la délégation de service public

Créé en 1615, le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3^e), est le plus vieux marché de Paris. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912, et a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1982.

Après sa fermeture en 1994, la gestion du marché des Enfants Rouges a été confiée à la société PROMO METRO le 6 avril 1997 pour un contrat de délégation de service public de 20 ans, afin de le reconstruire puis de l'exploiter. Le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence BOUGNOUX, a rouvert ses portes en 2000, mais connaissait un problème de rentabilité en raison de nombreuses places vacantes. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS qui a redynamisé le marché en y installant de nombreux traiteurs. Depuis, le marché est complet et connaît un grand succès de fréquentation. Un nouveau contrat de **délégation de service public** a été signé avec **EGS-SA** (titulaire sortant), pour une durée de **5 ans** à compter du **7 avril 2017**.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'exercice 2021 il s'élève à **217 561€**.

Le contrat prévoit que le délégataire verse une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 7 000 € à laquelle s'ajoute une redevance variable équivalente à 0,5% des droits de place perçus. Au total, la **redevance** versée à la Ville pour 2021 s'élève donc à **8 023 €**.

Le **résultat net** de la délégation est de **-539 €**.

Le contrat est déficitaire bien que les recettes soient revenues au niveau d'avant crise sanitaire en raison de l'augmentation de certaines charges (de personnel, d'entretien et maintenance et collecte des déchets : augmentation des volumes et de la TGPA) ; l'activité croissante de ce marché génère davantage de déchets et nécessite un entretien plus conséquent et des interventions de maintenance plus importantes.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	217,6 k€	112,3 k€
Redevance	8 k€	6,6 k€
Résultat net de la délégation	-539 €	-5,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En 2021, 17 commerçants occupent le marché, essentiellement des traiteurs, ainsi que deux vendeurs de fruits et légumes dont un commerçant de fruits et légumes bio, un poissonnier, deux fleuristes, un fromager et un boucher charcutier rôtisseur arrivé en fin d'année. En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (nombreux traiteurs), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation revenu en 2021, notamment les week-ends.

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu sur le marché dont l'organisation de la fête des marchés et les illuminations de fin d'année

Suivi du fonctionnement : En raison de son emplacement, ce marché souffre de problèmes récurrents de stationnement. Si le stationnement des commerçants, hors phase de chargement et déchargement, a été résolu par un système de macaron nominatif, le stationnement dans la phase d'approvisionnement des stands reste difficile et devra être étudié en présence de tous les acteurs concernés. La réflexion doit se poursuivre.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées et l'entretien des sanitaires. L'activité croissante du marché rend nécessaires des interventions de maintenance plus fréquentes. Les investissements contractuels ont été réalisés pour un montant de 40,7 k€.

c) Politique tarifaire

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Ces droits de place comprennent à la fois la location de l'emplacement et les charges pour les parties communes. Au 1er janvier 2021, les droits de place sont de 24,64 €/m²/mois et les droits de resserres de 14,86 €/m²/mois. Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 5,94€ HT/mètre linéaire/ jour de tenue jusqu'au 30 juin 2021 et au 1^{er} juillet 2021 de 6,03€ HT/mètre linéaire/jour de tenue.

d) Événements marquants 2021

Le marché des Enfants Rouges a été moins affecté que d'autres en 2021 par la crise sanitaire, l'interdiction d'exercer pour les commerces non essentiels sur la période avril/mai 2021 n'a eu un impact que sur les quelques commerçants volants sur la rue de Bretagne.

La procédure de renouvellement de la DSP du marché couvert des Enfants Rouges s'est poursuivie en 2021, ce qui a permis d'attribuer le nouveau contrat au Conseil de Paris de février 2022, la DSP se terminant au 6 avril 2022.

MARCHÉS ALIMENTAIRES DECOUVERTS

Présentation de la délégation de service public

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3^e arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 72 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 10h à 20h30. 1 193 commerçants y sont abonnés et 1 450 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de deux **délégations de service public** distinctes (dénommées lot A, lot B) :

- « Lot A » (9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 20^e), confié à la société **Groupe Bensidoun**
- « Lot B » (Centre, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e) confié à la société **Dadoun**.

Ces délégations sont entrées en vigueur le **4 janvier 2020** pour une durée de **6 ans**.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés) et l'animation des marchés. La collecte (y compris la collecte des biodéchets) et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants. Pour l'année 2021, les recettes par lot se répartissent de la façon suivante : 5,733 M€ pour la DSP « Lot A », 6,717 M€ pour la DSP « Lot B », soit un chiffre d'affaires global de **11,45 M€**, en hausse par rapport à 2020 (5,43 M€), année qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire et une perte de recettes due à l'exonération des droits de place accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires 2021 ne revient pas encore à hauteur de celui 2019, en effet en 2021 l'impossibilité d'exercer pour les commerçants volants au printemps 2021 a conduit à une perte de recettes pour les délégations.

Le **résultat net** de la délégation est de **-199,5 k€**, en augmentation par rapport à 2020 (-944,6 k€).

Le résultat net reste fortement déficitaire sur le lot B, le délégataire n'atteint pas ses prévisions de recettes (moins d'abonnés et -23% sur les recettes attendues de volants en grande partie du fait de l'impossibilité d'exercer pendant deux mois). Les charges d'exploitation sont relativement conformes au prévisionnel (-5%).

En revanche, le délégataire dépasse ses prévisions de résultat net sur le lot A. Bien que les recettes aient été impactées par l'impossibilité d'exercer des commerçants volants sur certaines périodes liées à la crise sanitaire en 2021 (-11%) et par un nombre moindre de commerçants abonnés (-6% par rapport au prévisionnel), le délégataire est parvenu à optimiser ses charges d'exploitation en retardant la mise en œuvre de nouveaux services ou en réduisant les dépenses liées à la mise à disposition des bacs bio déchets. Le délégataire doit fournir des pistes d'amélioration sur ce dernier point.

Les délégataires versent à la Ville une **redevance** comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2021, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à 238,1 k€ (contre 194,55 k€ en 2019), auquel s'ajoutent 1,06 M€ de contribution au traitement des déchets, soit un total perçu de 1,29 M€, en augmentation par rapport à 2020 (1,04 M€). En 2020, les délégataires avaient été

exonérés de redevance et de contribution au traitement des déchets durant la période de fermeture des marchés liée à la crise sanitaire.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	11,45 M€	5,43 M€
Redevance	238,1 k€	194,5 k€
Contribution au traitement des déchets	1,06 M€	1,04 M€
Résultat net global des délégations	-199,5 k€	-944,6 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

En 2021, la gestion des marchés retrouve un retour progressif à la normale, la fréquentation est toujours limitée en semaine sur certains marchés et plus importante sur les week-end même si la crise sanitaire semble avoir modifié les habitudes de consommation d'une partie de la population. Les deux délégataires mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales).

Suivi du fonctionnement :

Les délégataires signalent qu'ils sont régulièrement confrontés aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entraînent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également des problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés.

Ils ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville, mis à jour en cas d'évolution d'une prestation. Leur mise en œuvre sur le terrain est satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture et poteaux).

De nouveaux services sont organisés et notamment les livraisons à domicile, la gestion des invendus, et la collecte des bio-déchets. Des adaptations ont eu lieu pendant la crise sanitaire (retard dans la mise en place de la collecte des invendus sur de nouveaux marchés).

Une distribution de paniers solidaires a eu lieu pendant la période de fermeture des marchés en lien avec les mairies d'arrondissement et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Une application pour les livraisons à domicile a été développée pendant la crise sanitaire.

Concernant les animations, la crise sanitaire a eu encore un impact en 2021, seules les animations de la fête des marchés, Halloween et fêtes de fin d'année ont été maintenues.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 4 janvier 2021 sont de 4,45 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 5,94 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants. L'augmentation tarifaire pour les commerçants volants n'a été appliquée qu'au 1^{er} juillet 2021 portant le tarif à 6,03€ HT/mètre linéaire.

Ils vont ensuite augmenter de 1,5% par an pour tous les commerçants.

d) Événements marquants 2021

Les nouvelles dispositions contractuelles de 2020 visent à renforcer les missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers) et d'actions en faveur du développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaires, passage des véhicules des délégataires au GNV). Ces actions ont été bien intégrées dans le fonctionnement régulier des marchés.

Les nouveaux contrats prévoient également des nouvelles missions en termes de valorisation (création d'espaces de convivialité, augmentation des budgets communication) et il est désormais demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et en filière biologique. Enfin, les nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) mis en place sur les précédente DSP sont maintenus.

Les délégataires ont renouvelé les barnums en début de contrat et 50% des bâches devront être changées en milieu de contrat.

Retardées par la crise sanitaire, certaines missions ont été réactivées (étude sur les espaces de convivialité, cahier des charges pour de nouvelles structures de marché, récupération des invendus...).

En 2021, l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens au printemps 2021 a eu un impact sur les recettes de ces délégations, les commerçants volants ne pouvant exercer.

MARCHÉS AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT, PORTE DE VANVES ET PORTE DE MONTREUIL

Présentation des délégations de service public

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19^e siècle sur l'espace libre de la zone *non ædificandi* de l'enceinte fortifiée de Thiers. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes et des promeneurs.

Grâce à leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, porte de Vanves, porte de Montreuil et Clignancourt-Django Reinhardt (comprenant deux sites : plateau Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au moyen de trois contrats de délégation de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites plateau Clignancourt et rue Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un même marché depuis le nouveau règlement et sont gérés par un seul contrat.

Les **délégations de service public** portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Ces contrats sont conclus pour une durée de **5 ans** :

- Vanves : DSP confiée à la société **EGS** jusqu'au **31 mars 2022** (prolongée au 30 juin 2022);
- Montreuil : DSP confiée à la **SEMACO** jusqu'au **5 janvier 2023** ;
- Clignancourt-Django Reinhardt : DSP confiée à la **SOMAREP** jusqu'au **25 juillet 2023**.

Les délégataires procèdent au placement des commerçants, abonnés et volants et perçoivent les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et assurent le nettoyage des sites et de leurs abords, pendant et après les marchés. Ils gèrent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques et bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique de communication des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (porte de Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi (porte de Montreuil et Clignancourt Django Reinhardt) et seulement les samedis et dimanches pour la porte de Vanves.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2021, le **chiffre d'affaires global** des trois délégations s'élève à **1 500 747 €**, en hausse par rapport à 2020 (766 304€).

Le **résultat net global** des délégations est de **34 974€**, en augmentation par rapport à 2020 (9 518 €).

Les marchés aux puces ont été à nouveau impactés en 2021 par la crise sanitaire, ils ont été fermés le week-end du 20 mars puis du 4 avril au 18 mai 2021. Les commerçants ont été exonérés de droits de place sur la période de fermeture, réduisant les recettes des délégations.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2021, **la redevance** globale versée à la Ville de Paris s'élève à **279 761 k€** (y compris 25,6 k€ de contribution déchet), en hausse par rapport à 2020 (212 900 €). Les délégataires ont été exonérés de redevance pendant la période de fermeture des marchés.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 500,7 k€	766,3 k€
Redevance	279,8 k€	212,9 k€
Résultat net des délégations	34,97 k€	9,5 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :** fin 2021, le nombre de commerçants s'élève à 243 (128 abonnés et 115 volants) entre les sites du plateau et de la rue Jean-Henri Fabre). Une majorité des stands est dédiée à la vente de produits d'habillement (48 %). L'activité est difficile sur le site de la rue Jean-Henri Fabre en raison de la présence, surtout l'après-midi, d'un nombre important de vendeurs à la sauvette, dont certains prennent possession des lieux et repoussent les commerçants. Leur présence rend également difficile les opérations de nettoyage. Le plateau a également été touché par des vols et violences. L'activité a repris progressivement après les périodes de fermeture du printemps.
- **Marché aux puces de la Porte de Vanves :** en 2021, le secteur « brocante » comprend 214 abonnés et 282 volants ainsi que 2 titulaires sur le Square aux artistes. Les vendeurs à la sauvette sont nombreux le matin en bordure de ce site ; la DPMP intervient régulièrement pour les déloger. Le secteur « neuf » comprend 111 abonnés et 85 volants. Le marché du neuf du dimanche fonctionne bien sur une partie du périmètre. Un espace dédié aux objets de récupération est aussi installé dans ce marché le matin, en même temps que la brocante. Il compte 50 places dont environ 20 titulaires réguliers. Il ne s'est pas vraiment développé, faute d'assiduité de l'ensemble des titulaires. L'activité pour 2021 a connu une remontée liée à la reprise du tourisme et des visiteurs étrangers dans Paris, ceux-ci constituant une clientèle importante des brocanteurs.
- **Marché aux puces de la Porte de Montreuil :** en septembre 2021 le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 376 (246 abonnés et 130 volants). Une forte majorité de stands est dédiée à la vente de produits neufs (environ 80 %), les stands de brocante et les fripiers n'étant représentés que pour environ 20 %. Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est stoppé (sauf cas de succession) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil. La fréquentation du marché a repris dans la 2^e partie de l'année après les fermetures du site en raison de la crise sanitaire.

Suivi du fonctionnement : les délégataires soulèvent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continuent de se développer sur les trois marchés, en bordure du site (porte de Vanves et porte de Montreuil) ou sur une partie du périmètre, sur la rue Jean-Henri Fabre (marché Clignancourt-Django Reinhardt), en dépit des actions menées sur certains sites, en concertation avec les services de la DPMP et de la Préfecture de Police. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité des sites (vols) et entraînent des problèmes d'atteinte à la propreté des lieux en cours et fin de tenue. À noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons parmi ceux-ci.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent principalement le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

Les actions de publicité, suspendues en raison de l'absence de tourisme et de la fermeture des lieux de distribution (secteur hôtellerie-restauration) lié à la situation sanitaire, ont pu reprendre en cours d'année.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m² et par jour ou demi-journée de tenue.

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt** : les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 1 € HT/m² par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).
- **Marché aux puces de la Porte de Vanves** : les droits de place sont différenciés comme suit : 0,50 € HT/m² par tenue pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60 € HT/m² par tenue pour le secteur neuf et 0,50 € HT/m² par tenue pour le secteur des objets de récupération (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).
- **Marché aux puces de la Porte de Montreuil** : les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76 € HT/m² par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76 € HT/m² par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

d) Événements marquants 2021

Les périodes de fermeture des marchés non alimentaires le week-end du 20 mars 2021 et du 4 avril au 18 mai 2021 pour les marchés aux puces ont eu un fort impact sur l'activité des commerçants des marchés qui ne disposent que de cette source de revenu, entraînant une perte de recettes pour les contrats de délégation. De nouveaux avenants ont été signés pour chaque marché aux puces.

Concernant le marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt,

- Avenant n°3, pris en application de la délibération 2021 DAE 58 du 12 au 15 octobre 2021, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du 30 octobre au 27 novembre 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.
- Avenant n°4, pris en application de la délibération 2021 DAE 172 du 12 au 15 octobre 2021, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du marché le week-end du 20 mars 2021 et du 4 avril au 18 mai 2021, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Concernant le marché aux puces de la Porte de Vanves,

- Avenant n°4, pris en application de la délibération 2021 DAE 58 du 12 au 15 octobre 2021, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du 30 octobre au 27 novembre 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.
- Avenant n°5, pris en application de la délibération 2021 DAE 172 du 12 au 15 octobre 2021, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du marché le week-end du 20 mars 2021 et du 4 avril au 18 mai 2021, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.
- Avenant n°6, pris en application de la délibération 2021 DAE 316 du 14 au 17 décembre 2021 relatif à la prolongation du contrat de trois mois.

Concernant le marché aux puces de la Porte de Montreuil,

- Avenant n°3, pris en application de la délibération 2021 DAE 58 du 12 au 15 octobre 2021, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du 30 octobre au 27 novembre 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.
- Avenant n°4, pris en application de la délibération 2021 DAE 172 du 12 au 15 octobre 2021, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du marché le week-end du 20 mars 2021 et du 4 avril au 18 mai 2021, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Par ailleurs, en 2021 la procédure pour le renouvellement de la DSP du marché aux puces de la Porte de Vanves s'est poursuivie, ce qui a permis d'attribuer le nouveau contrat au Conseil de Paris de mai 2022, la DSP se terminant au 30 juin 2022.

Les études préalables pour le renouvellement de la DSP du marché aux puces de la Porte de Montreuil ont été initiées.

MARCHÉS DE LA CRÉATION

Présentation de la délégation de service public

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes du marché aux puces de la Porte de Vanves, le Carré aux artistes de la place du Tertre et le belvédère aux artistes Willy Ronis, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Les marchés permettent à des artistes et artisans d'art d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruits de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14^e arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11^e arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

Ces deux marchés sont gérés dans la cadre d'une **délégation de service public** confiée, depuis le **1^{er} mars 2018**, à la société **E.G.S.** pour une durée de **5 ans**.

Le gestionnaire assure la gestion, l'entretien et l'organisation des marchés, il place les exposants, délivre les cartes, s'assure de la bonne tenue du marché. Il reçoit les dossiers de candidature de nouveaux exposants et les présente à la Ville. Il veille à l'application des dispositions règlementaires qui s'imposent aux artistes. Il organise la politique d'animation et de promotion des marchés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des artistes. Pour l'année 2021, le chiffre d'affaires se répartit entre 1 280 € pour le marché Bastille et 47 493 € pour le marché Edgar Quinet, soit un **chiffre d'affaires global de 48 773 €**, meilleur qu'en 2020 mais en baisse sensible par rapport à 2019, dernière année complète. Cette évolution s'explique principalement par les nouvelles périodes de fermeture due à la crise sanitaire en 2021 et les impacts prolongés de cette crise.

Le résultat net de la délégation est de **- 42 741 €**, encore aggravé par rapport à 2020.

Les marchés de la création ont été fermés à deux reprises en 2021 du fait de la crise sanitaire, les 20 et 21 mars et du 24 avril au 18 mai. Les exposants ont été exonérés de deux mois de droits de place au titre de ces périodes de fermeture. Bien qu'elles montrent une certaine reprise d'activité sur le marché Edgar Quinet, les recettes 2021 ont été fortement impactées ainsi que le résultat net.

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance complémentaire d'intéressement sur le chiffre d'affaires. En 2021, la **redevance** forfaitaire totale s'est élevée à 41 374 € et la redevance complémentaire à 4 877 €.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	48,7 k€	30,6 k€
Redevance	46,3 k€	37,2 k€
Résultat net de la délégation	-42,7 k€	-27,4 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En 2021, le nombre d'artistes et artisans d'art abonnés était de 43 et 138 artistes volants présents sur les deux marchés.

L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (entre 60 et 70 % des exposants selon le marché).

Les effets des nouvelles dispositions réglementaires (notamment l'obligation d'assiduité) et les nouveaux tarifs de droit de place, en application depuis le 1^{er} janvier 2017, qui ont un temps incité certains exposants réguliers à s'abonner (sur le marché Edgar Quinet) et les nouveaux artistes retenus en commission à venir plus régulièrement après la période probatoire également mise en place, n'ont pas perduré. L'activité du marché Bastille a continué à baisser sensiblement, il ne compte maintenant que des artistes volants très peu présents.

Le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 a accentué l'équilibre précaire de cette délégation, la fréquentation de ces lieux ayant été très affaiblie par l'absence de tourisme et la fermeture du secteur hôtellerie-restauration, notamment sur le marché Edgar Quinet, habituellement très fréquenté, le plus généralement par des touristes ou par une clientèle d'habituels français et étrangers. La réouverture progressive de ces établissements et du tourisme a permis une légère remontée de fréquentation.

Les conditions d'exploitation du marché Bastille, qui empêchent son développement (manque de visibilité du marché ; difficultés de stationnement impactant négativement la fréquentation, manifestations importantes qui peuvent entraîner des annulations de tenue pour des raisons de sécurité) ont perduré. Ce marché n'attire ainsi plus vraiment les exposants ni la clientèle.

Service fourni : Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

En matière de promotion des marchés, les actions publicitaires ont été encore suspendues une partie de l'année (flyer, encarts dans la presse spécialisée, cartes « visite passion » dans des lieux touristiques et les bateaux mouches) du fait de la fermeture des établissements du réseau hôtelier et de l'absence de tourisme.

c) Politique tarifaire

Les tarifs, revalorisés par application de la délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 (applicables au 1^{er} janvier 2017), connaissent chaque année une augmentation de 2 %.

Au 1^{er} janvier 2021, les tarifs de 6,53 € HT par jour de tenue par mètre linéaire pour les exposants volants et de 4,89 € HT par mètre linéaire pour les exposants abonnés a été maintenu compte tenu de la situation économique de ce secteur.

d) Événements marquants 2021

Les périodes de fermeture des marchés non alimentaires les 20 et 21 mars puis du 24 avril au 18 mai 2021 pour les marchés de la Création ont eu un fort impact sur l'activité des exposants ; l'absence prolongée des touristes français et étrangers a eu par ailleurs des conséquences négatives sur la fréquentation des marchés de la Création, qui n'ont pu commencer à retrouver leur clientèle d'avant la crise qu'en dernière partie d'année.

Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le Conseil de Paris, une exonération de deux mois des droits de place a été accordée aux commerçants non alimentaires et exposants des marchés parisiens (mois d'avril et mai 2021). Les gestionnaires de ces marchés ont ainsi subi une nouvelle perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2021.

De nouveaux avenants sur ce contrat ont été pris, :

- Avenant n° 4 en application de la délibération 2021 DAE 58 des 12 au 15 octobre 2021 relative à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 31 octobre au 27 novembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19,
- Avenant n° 5 en application de la délibération 2021 DAE 172 des 12 au 15 octobre 2021 relative à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du week-end du 20 mars 2021 et du 24 avril au 18 mai 2021 dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.

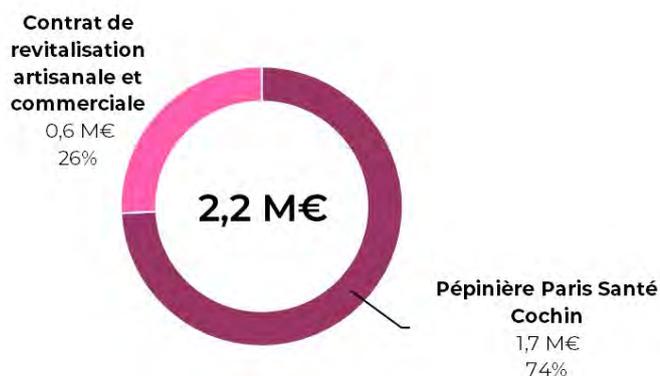
Les études préalables au renouvellement de la DSP ont été lancées.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce secteur regroupe une DSP conclue avec la RIVP pour la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises (PHE) dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension ainsi qu'un contrat de concession de services pour la revitalisation artisanale et commerciale.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	2,2 M€	1,8 M€
Redevance	45,7 k€	10,7 k€

Répartition du chiffre d'affaires en 2021



Répartition de la redevance en 2021



Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette **délégation de service public**, conclue le **18 juillet 2014** avec la **RIVP** pour une **durée de 39 ans**, consiste en la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension.

Cette pépinière est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques (14^e), sur une emprise foncière mise à disposition de la Ville de Paris par l'AP-HP. Elle est composée d'un premier bâtiment, mis en service en 2007, comprenant 15 lots, d'une surface comprise entre 93 et 245 m², et de son extension, mise en service en 2017, comprenant 41 lots dont 12 lots bureaux, 4 L2 et 1 L3, d'une surface comprise entre 22 m² et 222 m². Le site comporte également 27 emplacements de stationnement.

La pépinière est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables. L'animation de la pépinière a été confiée par la RIVP à l'association « Paris Biotech Santé » (PBS), incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, au titre d'une convention de service signée le 1^{er} octobre 2017.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2021, il s'élève à **1 655,4 k€**, en très légère baisse par rapport à 2020 (1 679,6 k€). Le nombre d'entreprises accueillies est de 24 contre 25 en 2020, un lot vacant abaisse le taux d'occupation à 99 %.

Le **résultat d'exploitation** de la délégation est de **71,6 k€** (324,1 k€ en 2020).

Cette forte diminution du résultat d'exploitation peut s'expliquer par la hausse sensible des charges externes, notamment pour travaux et entretien (398 775 € contre 238 434 € en 2020) ainsi qu'une dotation aux provisions pour risques (« clients douteux ») et charges de 91 696 € (contre 0 € en 2020).

Pour l'exercice 2021, le délégataire a versé **une redevance** forfaitaire annuelle de 10 594,90 € (part fixe), complétée par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint (part variable), d'un montant de 35 117,79 €.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 655,4 k€	1 679,6 k€
Redevance	45,7 k€	10,7 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	71,6 k€	324,1 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 4 ans.

Taux d'occupation en 2021 : Au 31 décembre 2021, 24 sociétés occupaient une surface totale louée de 3 996,30 m², soit un taux d'occupation de 99 % (18 pour les 45 lots « pépinière » et 6 pour les 16 lots « hôtel d'entreprises »). 6 nouvelles sociétés se sont installées dans les lots « pépinière » et 8 en sont parties.

Suivi du fonctionnement : L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques et entretien notamment) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, et mise en place d'outils de gestion).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière. Un jury de sélection s'est réuni le 11 février 2021 pour procéder à l'audition et au classement des 19 dossiers retenus suite à l'appel à candidatures lancé par « Paris Biotech Santé » pour l'attribution des 27 lots disponibles pour l'année 2021.

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V.

Ce Comité s'est réuni 5 fois en 2021.

c) Politique tarifaire

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit un loyer d'occupation, qui a fait l'objet d'une réévaluation en 2021. Les loyers détaillés ci-dessous intègrent les charges et sont progressifs de la 1^{re} année à la 3^e année d'occupation et différenciés suivant l'espace occupé :

- **Pépinière** (HT/an/m²) : 335 € (1^{re} année), 402 € (2^e année) et 469 € (3^e année) - tarifs en hausse par rapport à 2020 ;
- **Hôtel d'entreprises** (HT/an/m²) : 502,50 € (1^{re} année), 569,50 € (2^e année) et 670€ (3^e année) - tarifs en hausse par rapport à 2020 ;
- **Parking** : 85 € HT/ place / mois (valeur 3^e trimestre 2013) - tarif inchangé par rapport à 2020

d) Événements marquants 2021

L'attractivité de la pépinière reste forte puisque le taux d'occupation est de 99 % (il reste une surface vacante de seulement 43,50 m²).

Malgré le doublement de la capacité de la pépinière depuis l'extension achevée en 2017, le nombre de candidatures excède toujours largement la capacité locative totale (57 demandes de surfaces en 2021 pour 8 029 m² alors que la pépinière héberge actuellement 24 entreprises pour une surface locative totale de 4 039,80 m²).

De plus, 8 sociétés en place ont manifesté le besoin de surfaces supplémentaires (1 122 m²) pour s'agrandir et poursuivre leur développement.

L'équipe de PBS poursuit ses activités d'animation, de promotion et de soutien à la recherche de nouveaux locaux pour les entreprises devant quitter la pépinière.

Présentation du contrat

Paris est la première ville française en nombre de commerces par habitant et l'une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne. Cependant, face aux mutations technologiques, industrielles ou environnementales que traverse le commerce, les commerçants et artisans de proximité sont plus fragilisés que les grands opérateurs économiques. C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en place un ensemble de dispositifs qui visent à préserver, soutenir mais aussi réguler le commerce et l'artisanat de proximité de la capitale.

Ainsi, dans des zones marquées par une certaine fragilité commerciale la Ville de Paris a mis en place à compter de 2004 les dispositifs Vital'Quartier 1 (2004 à 2015) et Vital'Quartier 2 (2008 à 2021). Ces opérations d'envergure ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans 10 arrondissements (1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 17^e et 20^e) touchés par la mono-activité, la vacance prolongée de locaux commerciaux et la dégradation voire la disparition des commerces.

La Ville de Paris a souhaité poursuivre et amplifier son action par la mise en œuvre d'un Contrat de revitalisation artisanale et commerciale. À la suite d'une mise en concurrence, le contrat de concession de services Paris'Commerces du 2 mai 2017 a été conclu avec la **Semaest** (partenaire de la Ville sur les dispositifs Vital'Quartier), pour une durée de **12 ans**. Il permet de donner un cadre et des moyens d'intervention au concessionnaire pour acquérir et préempter des locaux commerciaux situés dans les 12 secteurs prioritaires identifiés au contrat (secteurs fortement touchés par la vacance, la mono-activité ou l'absence de commerce de proximité). Le concessionnaire envisage ainsi de maîtriser plus de 200 locaux, qu'il louera à des commerçants et artisans de proximité. Le concessionnaire assure la rénovation des locaux puis le portage et la valorisation des activités commerciales (commercialisation, gestion locative, accompagnement des commerçants, animation...).

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Dans le cadre de ce contrat, la Ville verse à l'opérateur sélectionné des avances remboursables (31,45 M€ au total sur la durée du contrat) pour acheter les murs de locaux afin principalement d'installer des commerçants/artisans/services de proximité.

La Ville verse également une participation devant couvrir partiellement les coûts des obligations d'intérêt général, correspondant aux missions suivantes :

- Fixation des loyers conformément aux grilles tarifaires correspondant à un montant compatible avec la rentabilité des activités listées et conforme à la nouvelle économie de proximité ;
- Réalisation de travaux allant au-delà des strictes obligations réglementaires d'un bailleur privé ;
- Accompagnement spécifique des commerçants et artisans visant à développer leur activité, animer le quartier et développer le lien intergénérationnel.

Une subvention est versée par la Ville pour financer cette mission, elle s'élève à 5,55 M€ sur la durée du contrat.

La Semaest a réalisé depuis le début du contrat l'acquisition de 36 locaux dont 2 en cours de signature. Ces acquisitions représentent un total de près de 2 150 m², avec un budget acquisitions de plus de 10,5 M€.

La Semaest a également signé des protocoles avec les acquéreurs de 88 locaux, afin que ces derniers s'engagent à l'occupation de leurs locaux par des activités en conformité avec la mission du contrat Paris'Commerces. Ces 88 locaux représentent environ 5 204 m², avec des activités telles que de la boucherie, pâtisserie, horlogerie...

La Semaest maîtrise donc dorénavant 124 locaux, occupés par 24 locataires, pour un total de 7 700 m².

	2021	2020
Chiffre d'affaires	575 k€	334 k€
Participation de la Ville de Paris	499 k€	647 k€
Résultat net	0 k€	0 k€

b) Événements marquants 2021

Au cours de l'exercice 2021, la SEMAEST a :

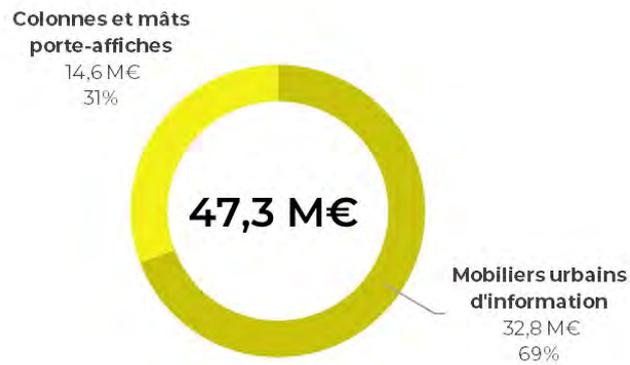
- Fait l'acquisition de 4 nouveaux commerces pour une surface totale pondérée de 347 m²,
- Mis en location 7 biens : 5 baux commerciaux et 2 baux dérogatoires.

PUBLICITÉ

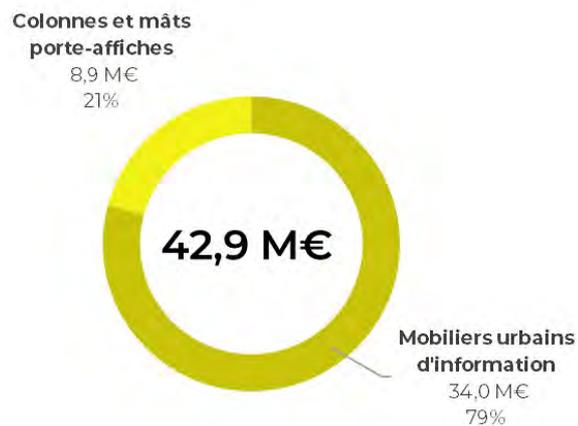
Ce secteur regroupe 2 concessions de services : une relative aux colonnes et mâts porte-affiches et une concession relative aux mobiliers urbains d'information.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	47,3 M€	28,6 M€
Redevance	42,9 M€	27,5 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2021



Répartition de la redevance en 2021



COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES

Présentation du contrat

La **concession de services** pour la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et de mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives a été conclue le 19 février 2019 avec la **Société fermière des colonnes Morris (JCDecaux France)**.

Le concessionnaire a la charge de déployer et d'exploiter un parc de 1 250 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 550 colonnes Morris (inspirées du modèle historique iconique du paysage urbain parisien) dédiées aux annonces de spectacles, films, manifestations culturelles (dont 450 colonnes lumineuses et 100 colonnes « colle » avec des affiches collées) ;
- 700 mâts porte-affiches (design inédit avec un caisson déporté).

Le montant des investissements est estimé à 19,5 M€ sur la durée du contrat. Une tarification spécifique (tarifs préférentiels) est mise en place pour les 100 colonnes avec affiches collées, 150 lumineuses et 10 mâts dédiés au spectacle vivant.

Le contrat a une **durée de 8 ans** à compter de la pose du premier mobilier, qui est intervenue le **8 juillet 2019**. Il s'achèvera donc le 7 juillet 2027.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 20%, soit 250 mobiliers.

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires s'est établi à 14,6 M€ en 2021 (+74%), en forte hausse après la crise sanitaire, avec un retour progressif à un niveau d'activité normal.

Le contrat dispose que le concessionnaire verse une **redevance** variable à hauteur de 48,5% de son chiffre d'affaires annuel, toutefois celle-ci est assortie d'un montant minimum garanti qui s'élève à **8,9 M€** en 2021.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	14,6 M€	8,4 M€
Redevance	8,9 M€	4,5 M€
Résultat net	-2,4 M€	-2,2 M€

b) Événements marquants 2021

En 2021, après une année de crise économique liée à la pandémie de Covid-19, les recettes publicitaires nettes des médias reprennent, en passant de 13,5 Mds d'euros à 15,9 Mds d'euros en 2021 (source BUMP), soit une augmentation de 18,3 %. La publicité extérieure, l'un des médias très impactés par la crise sanitaire, confirme sa bonne reprise et son dynamisme à +21,6 % par rapport à 2020 et une régression plus contenue de -18,8 % par rapport à 2019.

La réouverture progressive des salles de spectacles, des cinémas et des théâtres, principaux annonceurs communiquant sur les colonnes Morris et les mâts porte-affiches a permis de relancer l'activité de ce contrat, qui a été certes perturbé en 2021, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé a progressé de près de 74 % par rapport à 2020.

Parmi les mesures de soutien que la Ville de Paris a poursuivi en 2021, l'appel différé des redevances en fin de trimestre a permis au concessionnaire de bénéficier de facilités de trésorerie.

MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION

Présentation du contrat

La **concession de services** pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information (MUI) à caractère général ou local a été conclue le 17 mai 2019 avec la société **Street Channel (société dédiée filiale de Clear Channel France)**.

Le concessionnaire a la charge de déployer et exploiter un parc de 1 630 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 1 280 mobiliers bas (sur pieds) raccordés au réseau d'éclairage public,
- 350 mobiliers hauts (sur mâts) raccordés au réseau électrique de distribution publique (ENEDIS).

Chaque mobilier offre deux surfaces d'affichage de 2 m² (une par côté) défilantes (à l'exception de 200 mobiliers bas, comportant une face fixe équipée d'un plan de quartier). Il doit présenter *a minima* 50% d'informations municipales à caractère général ou local, le solde pouvant être dédié à de l'affichage publicitaire.

Le montant des investissements est estimé à 12,9 M€ sur la durée du contrat.

Le contrat a une **durée de 5 ans** à compter de la pose du premier mobilier qui est intervenue le **23 septembre 2019** et s'achèvera donc le 22 septembre 2024.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront la propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 50% (soit 815 unités).

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires s'est établi à 32,8 M€ en 2021.

Le contrat dispose que le concessionnaire verse une redevance variable à hauteur de 70% de son chiffre d'affaires annuel, toutefois celle-ci est assortie d'un montant minimum garanti qui s'élève à 34 M€ en 2021.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	32,8 M€	20,2 M€
Redevance	34,0 M€	23,0 M€
Résultat net	-9,9 M€	-8,5 M€

a) Événements marquants 2021

En 2021, après une année de crise économique liée à la pandémie de Covid-19, les recettes publicitaires nettes des médias reprennent, en passant de 13,5 Mds d'euros à 15,9 Mds d'euros en 2021 (source BUMP), soit une augmentation de 18,3 %. La publicité extérieure, l'un des médias très impactés par la crise sanitaire, confirme sa bonne reprise et son dynamisme à +21,6 % par rapport à 2020, et une régression plus contenue de -18,8 % par rapport à 2019.

L'activité de ce contrat a donc encore été perturbée en 2021, mais dans une moindre mesure, et le chiffre d'affaires réalisé en 2021 a progressé de près de 62 % par rapport à 2020.

En matière de déploiement des mobiliers, l'essentiel du déploiement était achevé au début de l'année 2021 avec 1579 mobiliers posés, 51 mobiliers complémentaires ont été installés au cours de l'exercice 2021 (le parc est donc quasi-complet à fin 2021 – 12 mobiliers manquants).

Parmi les mesures de soutien que la Ville de Paris a poursuivi en 2021, l'appel différé des redevances en fin de trimestre a permis au concessionnaire de bénéficier de facilités de trésorerie.

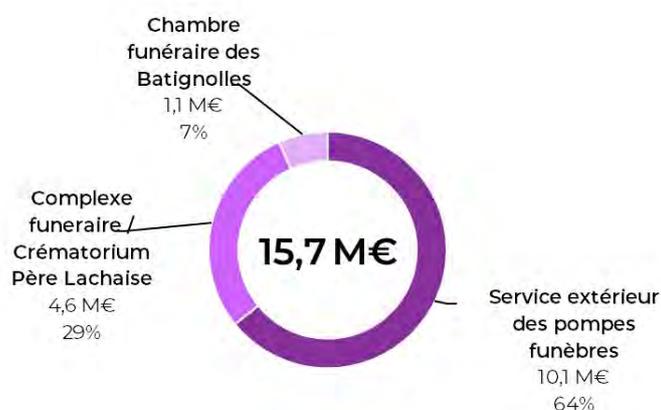
SERVICES FUNÉRAIRES

Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la Ville de Paris intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres, la création d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens** et le **funérarium des Batignolles**. Il est à noter que deux de ces délégations (crématorium et service extérieur) sont confiées à la **SAEMPF** (Société anonyme d'économie mixte locale des pompes funèbres de la Ville de Paris).

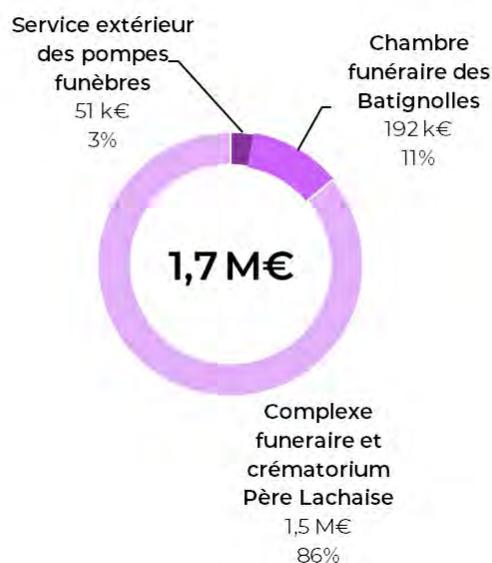
	2021	2020
Chiffre d'affaires	15,7 M€	17,3 M€
Redevance	1,7 M€	1,8 M€
Participation de la Ville de Paris*	72,6 k€	73,3 k€

* Service extérieur des pompes funèbres uniquement

Répartition du chiffre d'affaires en 2021



Répartition de la redevance en 2021



SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Présentation de la délégation de service public

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur¹ » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » (SEPF) détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement (quelle que soit leur forme juridique) obtenir une habilitation délivrée par les préfetures (à Paris par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres.

La précédente délégation de service public s'est achevée le 30 novembre 2019. Une nouvelle **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans** à compter du **1^{er} décembre 2019**, a été conclue avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** pour l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hormis les activités précitées, le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires (la marbrerie par exemple). La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2021 est le deuxième exercice complet sur une DSP de 5 ans.

Le **chiffre d'affaires** de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué du chiffre d'affaires lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **10,10 M€** pour l'année 2021 (il était de 11,34 M€ en 2020).

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu en cas de situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2021 une **compensation financière** de **72,6 k€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **0,49 M€** en 2021, contre 0,37 M€ en 2020. Cette augmentation s'explique malgré une baisse de CA par une diminution des charges dont la marbrerie ainsi que de la masse salariale (-527 k€).

Le délégataire verse une **redevance** variable de 0,45 % hors taxes assise sur le chiffre d'affaires hors taxes assortie d'une redevance minimale garantie de 50 000 € HT (base année 1). Pour l'année 2021, la redevance d'élève à **50,5 k€** contre 55 k€ en 2020.

¹ Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	10,10 M€	11,3 M€
Redevance	50,5 k€	55 k€
Participations de la Ville de Paris	72,6 k€	73,3 k€
Résultat net de l'activité	0,49 M€	0,37 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2021, le délégataire a réalisé 2 987 convois (hors indigents) soit 16,5% des convois parisiens (contre 3 558 convois en 2020 soit 19,7 %). Cette baisse de part de marché s'explique par une fluctuation de la mortalité à la suite de la crise sanitaire, par l'ouverture d'agences concurrentes augmentant la concurrence sur ce secteur et par l'augmentation du nombre de convois indigents (non pris en compte dans les convois familles) par rapport au nombre de convois sociaux (convois familles rentrant dans le calcul de la part de marché). Cependant, le délégataire demeure un opérateur de référence, se positionnant parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre à ses engagements contractuels, le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et enfin aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres) de ces mêmes institutions.

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

En lien avec le développement d'un carré écologique au cimetière d'Ivry-sur-Seine, la SAEMPF a développé une offre d'obsèques éco-responsable (corbillard électrique, cercueil issu de forêts durablement gérées, capiton créé et fabriqué en France)

La SAEMPF renforce sa communication autour de la marque SFVP et la commercialisation de ses produits. En plus de la communication dite classique, le délégataire développe son site internet (servicesfuneraires.fr) autour de 4 grands axes :

- Un site positionné comme référent en matière d'information juste délivrée aux usagers ;
- Un site de vente en ligne de fleurs ;
- Un appui au développement commercial de la marque « Services Funéraires – Ville de Paris » ;
- La mise à disposition d'un compte personnel pour toutes les familles (3 grands pôles : faire connaître les obsèques aux proches, personnaliser la cérémonie, gérer les démarches obsèques).

Il convient de noter que le délégataire a diligenté une étude menée par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de qualité des services sur le marché parisien. En 2021, à la question « Recommanderiez-vous SFVP à vos proches ? », 97 % des personnes interrogées ont répondu favorablement, et 96% des sondés apprécient le savoir-faire de SFVP et la pertinence de leurs conseils.

Certification ISO 9001 et 14001

La garantie de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un « projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le renouvellement de cette certification a été obtenu au premier trimestre 2020 pour 3 ans avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Par ailleurs, le délégataire a aussi obtenu sa certification ISO 14001 au premier semestre 2020.

Au titre du respect de l'environnement, le délégataire continue le renouvellement de sa flotte de véhicules par des véhicules propres, il a entamé une réflexion sur des caveaux écologiques et sur le développement d'une gamme de produits de nettoyage écologiques.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'utilisateur d'évaluer les services rendus.

En 2021, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 28,29 %. 97 % des familles ayant répondu aux questionnaires de qualité recommanderaient les services de SFVP à un proche (le taux de remarques était de 1,37 %).

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les Parisiens ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

d) Événements marquants 2021

Activité

L'année 2021 a aussi été marquée par la crise sanitaire mais de manière très différente de l'année 2020. En effet, en avril 2020 les SFVP réalisaient 62% des mises en bières anticipées dans les EHPAD et 27% des mises en bières lors des décès à domicile. L'année 2021 a quant à elle été marquée par une succession de vagues de contagions rendant la mortalité à Paris fluctuante de mois en mois. La SAEMPF a dû s'adapter aux pics et aux baisses d'activité mais aussi à des vagues d'absentéisme au gré des différentes contagions dans ses effectifs.

En 2021, 3 327 personnes ont eu recours aux SFVP.

Les enseignes de tous les sites ont été changées afin de présenter la nouvelle charte graphique de la Ville de Paris et les vitrines ont été modernisées.

Le marché de la marbrerie travaux obligatoires (travaux nécessaires pour réaliser une inhumation, tels que caveau, fausse case, ouverture de sépulture) est un marché détenu sur Paris par les deux opérateurs nationaux OGF et Funécap qui exercent de fait une forme de monopole sur les prix et les offres. La SAEMPF, dépendante sur ces services du groupe Funécap, a renforcé ses partenariats avec de petits opérateurs locaux afin de constituer une offre alternative compétitive pour les usagers. La crise sanitaire a impacté les capacités de production et de transport qui ont eu des effets de retard sur les commandes et les réalisations.

De nouvelles prestations sont proposées aux usagers comme des convois écoresponsables qui permettent aux familles d'organiser des obsèques plus respectueuses de l'environnement.

Missions de service public

Dans le cadre des missions de service public prévues au contrat de DSP, le délégataire a maintenu les moyens matériels et humains permettant d'intervenir en cas de crise ou pré-crise. Son intervention a été requise, comme prévu contractuellement, pour l'organisation d'obsèques de personnes décédées dans des conditions particulières. Pour mémoire, le délégataire était ainsi intervenu lors des attentats de janvier et de novembre 2015 afin de réaliser le transport des défunts, dans des conditions particulièrement contraintes en termes de délais et s'agissant des nécessités liées à la conduite d'enquêtes criminelles.

Le délégataire a continué de développer et d'affiner son plan de continuité d'activité.

Le délégataire, dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation, maintient ses actions de présentation des mesures de prises en charge sociale auprès de différentes administrations d'État, des collectivités publiques parisiennes ou franciliennes ainsi que diverses institutions privées, par exemple, les travailleurs sociaux des centres d'action sociale (CAS), l'AP-HP et certaines associations reconnues d'utilité publique.

PARC FUNÉRAIRE ET EXPLOITATION DES CRÉMATORIUMS PARISIENS

Présentation de la délégation de service public

Les évolutions sociétales observées depuis plusieurs années se caractérisent par une demande accrue de crémations, des besoins en lieux de cérémonie et jardins cinéraires. Sur les dix dernières années, le nombre de crémations a augmenté en moyenne de 2,3 % par an sur la partie centrale de l'agglomération parisienne (Paris et petite couronne) et de 3,6 % par an sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Pour répondre à ces évolutions, la Ville a décidé, en plus du crématorium du Père Lachaise, de créer un Parc funéraire parisien qui sera situé dans le 19^e arrondissement (rue du Chemin de Fer, sur la partie Ouest du square de la Porte de la Villette) dans lequel les familles trouveront sur le même site un ensemble d'équipements dédiés au funéraire.

Par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 le Conseil de Paris a autorisé la Maire à signer la **délégation de service public** portant sur la conception et la construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires avec la **Société des Crématoriums de France (SCF)**. La convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de **30 ans**. Elle a pris effet le **1^{er} septembre 2019** et s'achèvera le 31 août 2049.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris.

Par ailleurs, il est chargé de concevoir, financer et réaliser des investissements comprenant un parc funéraire de grande qualité architecturale, paysagère, environnementale offrant un service de qualité aux usagers (situé rue du Chemin de Fer à Paris 19^e). Cet équipement comprendra un crématorium (2 à 4 fours au fur et à mesure des besoins avec 4 fours à terme), un columbarium, un espace de dispersion, des salons et salles mis à disposition des familles, des espaces de convivialité, une chambre funéraire avec salon de présentation et un parking en sous-sol d'environ 60 places de stationnement pour les besoins de l'équipement.

Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation du crématorium du Père Lachaise, destiné à améliorer l'accueil des familles. Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé actuellement sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France, inscrit aux monuments historiques depuis 1995 (il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques). Il comprend notamment un bâtiment ERP (classé), dans lequel ont été aménagées des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser et financer des investissements ultérieurs ayant pour objet l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance et de gros entretien renouvellement ainsi que les investissements nécessaires au renouvellement et maintien en condition des équipements, des bâtiments et les investissements nécessaires à la mise aux normes de tous les biens concédés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du chiffre d'affaires lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple). Le **chiffre d'affaires** est de **4,57 M€** contre 4,9 M€ en 2020. La baisse du chiffre d'affaires est liée à la diminution de la mortalité par rapport à 2020, année qui a connu une forte hausse de la mortalité en lien avec la crise sanitaire due au Covid-19.

La **redevance** est composée d'une redevance variable correspondant à 30% du chiffre d'affaires hors taxe de l'ensemble des activités réalisées sur le périmètre de la DSP assortie d'une redevance minimum garantie de 1,5 M€ (valeur 2019) par an qui sera augmentée de 25 K€ à partir de l'ouverture du Parc Funéraire. La redevance s'élève pour l'année 2021 à **1,493 M€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **444 k€** contre 475 k€ en 2020.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	4,57 M€	4,9 M€
Redevance	1,493 M€	1,515 M€
Résultat net de la délégation	444 k€	475 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de la crémation à Paris

À la suite de l'épidémie de Covid-19, le nombre de crémations en 2021 a subi une forte diminution en raison de la baisse de mortalité. Il s'établit à 5 924 contre 7 074 crémations en 2020.

Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, la SCF organise une « cérémonie collective annuelle du souvenir ».

En 2021 le délégataire a décidé de réduire le nombre de cérémonies (de 4 à 2) afin de renforcer « l'effet groupe » pour les familles et de permettre une retransmission en direct sur le site internet via un onglet spécifique. De plus SCF a implanté plusieurs barnums pour l'accueil des familles avant les cérémonies, créé un espace mémoire dédié à la réception des témoignages des familles et installé des moyens vidéo (totems) diffusant les témoignages des familles ainsi que les noms des défunts accueillis au sein du crématorium entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Chaque mois, toutes les familles accueillies au sein du crématorium du Père Lachaise reçoivent via SMS ou mail une enquête destinée à mesurer leur degré de satisfaction selon des critères préétablis par la Direction Qualité (projet mis en place début 2020).

Le délégataire a obtenu une note globale de 4,1/5 aux enquêtes de satisfaction avec un retour de 1 907 réponses (échantillonnage de 321 réponses) et un niveau de recommandation de l'établissement de 8/10. 17 réclamations ont été adressées au crématorium du Père Lachaise en 2021.

Certification ISO 9001 et 14001

Le crématorium du Père Lachaise a obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001 respectivement les 27 juillet et 26 juillet 2021, comme il avait été stipulé au contrat, pour une durée de 3 ans.

c) Politique tarifaire

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). En 2021, le tarif de la crémation adulte (sans cérémonie) appliqué par SCF est de 571 € TTC contre 584 € TTC en 2020. Le tarif avait diminué du fait d'une révision tarifaire négative.

d) Événements marquants 2021

En début 2021, la crise sanitaire étant toujours en cours, le déroulement des cérémonies a été maintenu mais dans le respect des contraintes sanitaires (jauge réduite dans les salles et application des gestes barrières). La capacité d'accueil des familles a pu augmenter en cours d'année compte tenu de l'évolution des dispositions gouvernementales en vigueur.

Afin d'augmenter la sécurité du crématorium du Père Lachaise, des onduleurs ont été installés en janvier 2021 pour sécuriser le bon déroulement des opérations de crémations.

Concernant la construction du nouveau parc funéraire Porte de la Villette, le délégataire a poursuivi ses études pour affiner son projet de bâtiment et mieux l'adapter aux contraintes de la parcelle.

Présentation de la délégation de service public

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du **contrat de délégation de service public** conclu le **15 juin 1992** pour une durée de **30 ans** avec la **société G2F** (Groupement Funéraire Francilien – appellation 2017 du Groupe). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition en 1992 du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17^e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse à compter de 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17^e). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Par délibération en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, le Conseil de Paris a autorisé la Marie de Paris à signer avec G2F un avenant, dit avenant n°3, au contrat de concession portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles qui prévoit le versement d'une redevance à la Ville par le concessionnaire, la contractualisation d'un programme de travaux, l'élaboration d'un rapport annuel d'activité plus complet, ainsi que la mise en place d'un Comité de suivi de la concession. Le contrat de concession se termine fin février 2024.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **1 057 k€** pour l'année 2021, contre 1 076 k€ en 2020. Cette évolution s'explique par une diminution du nombre d'admissions par rapport à 2020 (1 793 contre 1 885 en 2020) malgré un nombre de jours d'occupation des cases plus important (7 531 contre 6 951 en 2020).

La **redevance** est de **192 k€** contre 193 k€ en 2020.

Le **résultat net** de la concession est de **20,5 k€** contre 127,8 k€ en 2020, en baisse par rapport à 2020 du fait de la diminution d'activité et de l'augmentation de la dotation aux amortissements et une augmentation de la masse salariale.

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1,06 M€	1,08 M€
Redevance	192,3 k€	193,9 k€
Résultat net de la délégation	20,5 k€	127,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

Au cours de l'exercice 2021, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré **1 783** admissions de corps, contre 1 885 lors de l'exercice 2020, soit une diminution de l'activité de 4,88 %.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 41,84 % contre 38,62 % en 2020. Le taux d'occupation reprend un niveau normal à la suite de l'installation de 8 cases réfrigérées supplémentaires par le délégataire en 2020.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Les horaires : La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi, sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies et, éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites, soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. À cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

L'information et le soutien aux familles : L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la réglementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

L'amélioration de l'accueil : Dans le cadre du programme de travaux initié en 2019 et achevé en 2020, le concessionnaire a rénové les installations de la chambre funéraire que cela soit pour l'accueil des familles (accueil, salle de cérémonie, salons de présentations...) ou des professionnels (laboratoire de thanatopraxie, installation de 8 cases réfrigérées supplémentaires...).

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée : en 2020 : 191,14 € TTC, en 2021 : 192,04 € ;
- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée : en 2020 : 430,09 € TTC, en 2021 : 432,11 €.

d) Événements marquants 2021

Une erreur dans le montant des dotations aux immobilisations 2020 est à noter, le montant aurait dû être de 276 351 € au lieu de 216 721 €. 60 k€ ont été inscrits en supplément sur la dotation aux immobilisations 2021.

La conformité des installations a été vérifiée par le Bureau Veritas le 29 septembre 2021.

LISTE DES CONTRATS AU 31 DECEMBRE 2021

ÉNERGIE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
DISTRIB. ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE (TRV)	DSP	EDF/ENEDIS	30/07/1955	31/12/2024	31,7 M€	549,7 M€	164,6 k€
DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE	DSP	CPCU	10/12/1927	31/12/2024	7,3 M€	372,1 M€	néant
DISTRIBUTION DE GAZ	DSP	GRDF	01/01/2020	31/12/2035	1,3 M€	132,6 M€	néant
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE	DSP	CLIMESPACE	28/01/1991	04/04/2022	1,3 M€	92,8 M€	néant

ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
TOUR EIFFEL	DSP	SETE	01/11/2017	30/10/2032	8,2 M€	46,2 M€	60,0 M€
JARDIN D'ACCLIMATATION	DSP	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	10/10/2016	09/10/2041	1,6 M€	17,0 M€	néant
PARC FLORAL	DSP	GL EVENTS	01/09/2015	01/09/2031	1,1 M€	5,8 M€	néant
CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	DSP	CAMPING INDIGO PARIS	01/01/2011	30/09/2021	527,0 k€	2,9 M€	néant
BATIMENTS SITUES DANS LE PARC DE BAGATELLE	CT	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION BAGATELLE EVENTS	30/07/2019	29/07/2039	118,8 k€	1,4 M€	néant
PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DE LA VILLETTE (CANAUX)	DSP	FAYOLLE MARINE	01/01/2008	31/12/2026	95,7 k€	1,5 M€	néant
CHALET DE LA PORTE JAUNE	CT	ROSA BONHEUR AU CHALET DE LA PORTE JAUNE	28/09/2020	27/09/2032	73,4 k€	1,9 M€	néant
PAVILLON PUEBLA	CT	PUEBLA SAS	01/12/2018	01/12/2033	59,5 k€	992,6 k€	néant
RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE (12 ^È)	CT	OVERLOOK EVENTS/UN GOÛT DE PARIS	02/05/2019	01/05/2034	48,9 k€	149,1 k€	néant

DÉPLACEMENTS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
MADELEINE-TRONCHET (SSC)	DSP	SAEMES	25/01/2020	24/01/2030	3,1 M€	3,4 M€	néant
HAUSSMANN BERRI (SSC)	DSP	SAEMES	01/06/2018	31/05/2030	3,0 M€	3,2 M€	néant
SEVRES BABYLONE (SSC)	DSP	INDIGO	19/12/2015	18/12/2025	2,3 M€	3,1 M€	néant
GEORGE V (SSC)	DSP	INDIGO	01/06/2018	01/08/2023	2,3 M€	2,2 M€	néant
PORTE MAILLOT (SSC)	DSP	INDIGO	01/11/2019	31/10/2039	1,8 M€	1,9 M€	néant
PYRAMIDES (SSC)	DSP	SAEMES	01/09/2017	31/08/2025	1,8 M€	2,5 M€	néant
TERNES (SSC)	DSP	INDIGO INFRA TERNES	01/12/2013	30/04/2025	1,7 M€	3,1 M€	néant
CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE PORTE D'AUBERVILLIERS 19 ^È (SPV)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	01/07/2019	30/06/2029	1,6 M€	350,9 k€	néant
ZAC RIVE GAUCHE (SSC)	DSP	INDIGO	01/10/2014	30/03/2024	1,3 M€	2,8 M€	néant
LOBAU (SSC)	DSP	SAGS	26/02/2020	26/10/2034	1,3 M€	2,0 M€	néant
MALESHERBES-ANJOU (SSC)	DSP	SAGS	01/02/2018	31/01/2030	1,2 M€	2,0 M€	néant
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SPV)	CS	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	11/12/2020	11/12/2030	1,2 M€	2,4 M€	néant
FRANCOIS 1 ^{ER} (SSC)	DSP	INTERPARKING	01/11/2014	31/10/2028	1,2 M€	1,7 M€	néant
BOURSE (SSC)	DSP	INDIGO	11/10/1997	01/11/2022	1,2 M€	3,4 M€	néant
SAINT-AUGUSTIN (SSC)	DSP	SAEMES	01/05/2020	30/04/2031	1,2 M€	2,1 M€	néant
PASSY (SSC)	DSP	INDIGO	02/08/2009	01/04/2026	1,1 M€	1,9 M€	néant
BAC MONTELEMBERT (SSC)	DSP	INDIGO	24/05/2009	23/03/2022	1,1 M€	1,9 M€	néant

Rapport d'activité - DSP & Concessions de services / de travaux – Exercice 2021

ANVERS (SSC)	DSP	SAEMES	01/01/2015	31/12/2022	1,0 M€	1,6 M€	néant
PORTE DE VERSAILLES (SSC)	DSP	SAGS	10/01/2010	09/11/2024	1,0 M€	1,1 M€	néant
MONTHOLON (SSC)	DSP	INDIGO	01/12/2015	30/11/2025	913,6 k€	1,8 M€	néant
LOUVRE SAMARITAINE (SSC)	DSP	INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	01/06/2013	30/11/2032	788,8 k€	2,4 M€	néant
PORTE D'AUTEUIL - JEAN BOUIN (SSC)	DSP	SAEMES	21/10/2019	26/07/2028	729,3 k€	1,7 M€	néant
CONCORDE FREMICOURT (SSC)	DSP	INDIGO	24/01/2010	23/01/2030	727,4 k€	2,1 M€	néant
CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE QUAI D'ISSY LES MOULINEAUX 15 ^e (SPV)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	29/04/2019	28/04/2030	713,9 k€	588,0 k€	néant
ODEON (SSC)	DSP	SAEMES	28/04/2010	27/04/2022	557,7 k€	1,2 M€	néant
BASTILLE (SSC)	DSP	INDIGO INFRA	01/05/2020	30/04/2038	454,9 k€	893,3 k€	néant
MEYERBEER (OPERA) (SSC)	DSP	SAEMES	01/10/2014	06/01/2023	432,2 k€	1,5 M€	néant
HOTEL DE VILLE (SSC)	DSP	SAEMES	09/11/2011	08/11/2026	417,7 k€	1,3 M€	néant
AMPERE - VILLIERS (SSC)	DSP	INDIGO	11/07/2017	12/07/2029	343,6 k€	885,4 k€	néant
CROIX DES PETITS CHAMPS (SSC)	DSP	INDIGO	06/05/1993	05/05/2024	342,3 k€	2,7 M€	néant
MAGENTA - GARE DE L'EST (SSC)	DSP	INDIGO	07/08/2019	07/08/2031	335,0 k€	1,1 M€	néant
PORTE DE SAINT-CLOUD (SSC)	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	27/07/2010	26/07/2028	316,7 k€	2,2 M€	néant
ROND-POINT (GARAGE) (SSC)	DSP	SAEMES	01/03/2016	28/02/2022	296,2 k€	288,2 k€	néant
MONTPARNASSE (SSC)	DSP	INDIGO	28/10/1971	01/11/2021	280,7 k€	1,2 M€	néant
MEDITERRANEE (SSC)	DSP	SAEMES	19/08/1992	18/08/2032	273,0 k€	7,1 M€	néant
MAIRIE DU 14 ^e - MAIRIE DU 15 ^e - LECOURBE (SSC)	DSP	SAEMES	19/03/2017	25/09/2034	271,0 k€	773,9 k€	néant
SAINT-GERMAIN (GARAGE) (SSC)	DSP	INDIGO	24/12/2016	23/12/2023	251,5 k€	310,8 k€	néant
JOFFRE (SSC)	DSP	INDIGO	01/03/1970	30/06/2031	246,4 k€	1,8 M€	néant
LYON-DIDEROT (SSC)	DSP	SNC LYON DIDEROT	29/01/1996	28/01/2036	232,1 k€	1,4 M€	néant
CHAMPS-ELYSEES (SSC)	DSP	INDIGO	02/08/1993	01/08/2024	231,5 k€	2,3 M€	néant
PATRIARCHES (SSC)	DSP	INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	21/05/2014	20/05/2039	230,5 k€	880,2 k€	néant
INVALIDES (SSC)	DSP	INDIGO	26/02/1964	30/06/2031	224,8 k€	1,9 M€	néant
LAGRANGE-MAUBERT (SSC)	DSP	SAEMES	01/11/2014	02/05/2029	213,9 k€	1,2 M€	néant
PLACE VICTOR HUGO (SSC)	DSP	INDIGO	01/07/1991	30/06/2031	203,2 k€	1,6 M€	néant
PORTE DE CHAMPERRET (SSC)	DSP	INDIGO	30/11/2004	29/03/2025	200,3 k€	1,6 M€	néant
CARNOT (SSC)	DSP	INDIGO	01/07/1991	30/06/2022	200,2 k€	943,9 k€	néant
FOCH (SSC)	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	12/09/2004	11/09/2049	196,2 k€	4,3 M€	néant
MONTPARNASSE-RASPAIL (SSC)	DSP	INDIGO	02/11/2021	01/11/2039	184,4 k€	289,8 k€	néant
VICTOR HUGO - POMPE (SSC)	DSP	INDIGO	06/03/1971	30/06/2031	178,9 k€	1,4 M€	néant
SAINT-MARTIN (SSC)	DSP	INDIGO	01/09/1978	08/06/2025	177,8 k€	2,1 M€	néant
FAUBOURG SAINT-ANTOINE (SSC)	DSP	INDIGO	15/03/1993	14/03/2028	142,7 k€	1,3 M€	néant
MARIGNY CHÂTEAU (SSC)	DSP	INDIGO	01/01/2014	31/12/2038	136,9 k€	751,0 k€	néant
VENDOME (SSC)	DSP	INDIGO	27/04/1970	26/11/2032	124,5 k€	3,8 M€	néant
PICPUS NATION (SSC)	DSP	INDIGO	01/03/1999	28/05/2025	110,2 k€	1,1 M€	néant
PORTE D'ORLÉANS (SSC)	DSP	SAEMES	10/03/1999	09/03/2023	101,8 k€	899,5 k€	néant
STATION-SERVICE PORTE D'ORLEANS	CT	NA	27/10/2021	26/10/2031	100,0 k€	NA	néant
HOICHE (SSC)	DSP	INDIGO	01/06/1988	05/04/2029	97,1 k€	1,8 M€	néant
SOUFFLOT (SSC)	DSP	INDIGO	16/08/1972	15/08/2027	95,6 k€	2,1 M€	néant
PORTE DE CLIGNANCOURT (SSC)	DSP	SAGS	09/10/2013	08/04/2022	94,2 k€	676,0 k€	néant
WAGRAM-COURCELLES (SSC)	DSP	INDIGO	10/05/1995	09/05/2035	82,1 k€	1,4 M€	néant
SAINT-SULPICE (SSC)	DSP	INDIGO	05/10/1970	05/05/2023	78,8 k€	1,7 M€	néant
SAINT-GERMAIN DES PRES (SSC)	DSP	INDIGO	24/12/1970	16/10/2029	76,4 k€	1,6 M€	néant
CITROEN-CEVENNES (SSC)	DSP	INDIGO	11/06/1990	10/06/2030	72,6 k€	1,6 M€	néant

MAUBERT - COLLEGE DES BERNARDINS (SSC)	DSP	SAEMES	01/09/1980	30/06/2036	72,1 k€	1,5 M€	néant
CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON (SSC)	DSP	INDIGO	27/12/1995	26/12/2035	71,0 k€	1,2 M€	néant
EURONORD LARIBOISIERE (SSC)	DSP	INDIGO	10/03/1997	09/03/2037	69,6 k€	1,5 M€	néant
VERSAILLES-REYNAUD (SSC)	DSP	INDIGO	01/03/1998	28/02/2033	59,4 k€	811,4 k€	néant
PORTE DE SAINT-OUEN (SSC)	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	29/01/2001	28/10/2021	54,5 k€	394,5 k€	néant
MAINE BASCH (SSC)	DSP	INDIGO	26/09/1994	25/09/2034	49,4 k€	1,1 M€	néant
MAIRIE DU 17 ^E (SSC)	DSP	SAEMES	01/03/1988	28/02/2028	47,2 k€	885,9 k€	néant
FRANZ LISZT (SSC)	DSP	INDIGO	08/07/1996	07/07/2031	43,8 k€	955,4 k€	néant
MARCEAU ETOILE (SSC)	DSP	Q PARK	09/04/1998	08/04/2038	42,7 k€	1,2 M€	néant
SEBASTOPOL (SSC)	DSP	INDIGO	10/01/2000	09/01/2040	39,9 k€	1,0 M€	néant
BAUDOYER (SSC)	DSP	REALPARK	15/12/1995	14/12/2035	38,8 k€	741,8 k€	néant
MAC MAHON (SSC)	DSP	INDIGO	29/08/1994	28/08/2029	38,2 k€	798,0 k€	néant
LES HALLES-ST EUSTACHE (SSC)	DSP	SAEMES	11/04/1985	31/12/2045	32,7 k€	799,3 k€	néant
ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES (SSC)	DSP	INDIGO	01/01/1969	14/03/2028	31,0 k€	1,8 M€	néant
SAINT-MICHEL (SSC)	DSP	INDIGO	20/03/1998	19/03/2048	29,7 k€	1,2 M€	néant
LA TOUR MAUBOURG ORSAY (SSC)	DSP	Q PARK	04/08/1997	03/08/2037	27,4 k€	776,8 k€	néant
SAINT-SULPICE (GARAGE) (SSC)	DSP	INDIGO	05/10/2019	05/05/2023	23,8 k€	246,8 k€	néant
RIVOLI - SEBASTOPOL (SSC)	DSP	SAEMES	05/09/1994	04/09/2059	21,7 k€	849,1 k€	néant
ETOILE-FRIEDLAND (SSC)	DSP	INDIGO	03/10/1994	02/10/2034	20,9 k€	1,2 M€	néant
CARDINET - NOTRE-DAME (SSC)	DSP	SAEMES	01/12/2007	30/11/2037	19,7 k€	1,0 M€	néant
ALMA-GEORGE V (SSC)	DSP	INDIGO	07/06/1995	06/06/2035	18,1 k€	1,1 M€	néant
HARLAY (PONT NEUF) (SSC)	DSP	INDIGO	01/03/1969	01/03/2030	17,7 k€	681,7 k€	néant
REUILLY-DIDEROT (SSC)	DSP	SAEMES	12/10/2002	11/04/2028	17,5 k€	397,0 k€	néant
PORTE D'ASNIERES (SSC)	DSP	INDIGO	13/07/1994	12/07/2029	15,0 k€	247,4 k€	néant
SAINTS-PERES (SSC)	DSP	INDIGO	17/10/1994	16/10/2029	14,4 k€	704,3 k€	néant
LUTECE (SSC)	DSP	INDIGO	20/12/2018	30/11/2037	13,8 k€	537,9 k€	néant
STATION SERVICE PORTE D'ORLEANS	DSP	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	10/03/1969	26/10/2021	12,3 k€	NA	néant
HECTOR MALOT (SSC)	DSP	SAEMES	11/07/1994	10/07/2024	11,9 k€	467,6 k€	néant
FIRMIN GEMIER (SSC)	DSP	SAEMES	15/10/1991	28/02/2022	11,2 k€	225,0 k€	néant
GOURAUD (SSC)	DSP	INDIGO	30/04/1992	29/04/2022	10,9 k€	144,3 k€	néant
CASERNE MONGE (SSC)	DSP	SAEMES	05/05/1997	04/05/2072	9,3 k€	480,8 k€	néant
GROS BOULAINVILLIERS (SSC)	DSP	SAEMES	06/04/1992	05/04/2022	8,5 k€	439,3 k€	néant
ANDRE HONNORAT (SSC)	DSP	SAEMES	08/04/1992	07/04/2022	8,2 k€	473,3 k€	néant
DELESSERT (SSC)	DSP	SAEMES	22/11/1994	21/11/2024	6,9 k€	484,5 k€	néant
PEREIRE (SSC)	DSP	SAEMES	01/01/1988	31/12/2052	6,8 k€	408,4 k€	néant
DIDOT (SSC)	DSP	SAEMES	07/12/1993	06/12/2023	6,5 k€	272,3 k€	néant
JOUFFROY (SSC)	DSP	INDIGO	05/01/1994	04/01/2024	6,0 k€	106,4 k€	néant
MAIRIE DU 19EME (SSC)	DSP	SAEMES	16/11/1992	15/11/2057	6,0 k€	203,2 k€	néant
SAINT-PLACIDE (SSC)	DSP	Q PARK	29/09/1997	28/09/2027	5,9 k€	384,3 k€	néant
PRONY (SSC)	DSP	INDIGO	31/01/1992	30/01/2022	5,5 k€	83,7 k€	néant
DAMREMONT (SSC)	DSP	SAEMES	27/11/1991	31/03/2022	5,1 k€	189,2 k€	néant
VAN GOGH (SSC)	DSP	SAEMES	04/08/1992	03/08/2022	4,9 k€	183,5 k€	néant
ROQUETTE (SSC)	DSP	SAEMES	01/02/1985	31/01/2050	4,8 k€	170,4 k€	néant
GENERAL BEURET (SSC)	DSP	SAEMES	04/10/1994	03/10/2059	4,7 k€	163,8 k€	néant
STATION SERVICE INVALIDES	DSP	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	26/02/1964	26/02/2014	3,7 k€	NA	néant
MOZART (SSC)	DSP	SAEMES	01/01/1988	31/12/2052	3,6 k€	181,5 k€	néant
MARCADET (SSC)	DSP	SAEMES	04/03/1991	03/03/2056	3,4 k€	136,8 k€	néant
CHARLETY COUBERTIN & THOMIRE (SSC)	DSP	SAEMES	03/09/1994	02/09/2024	3,1 k€	944,7 k€	néant
CHAMPAGNY (SSC)	DSP	SAEMES	29/09/1980	28/09/2045	2,8 k€	254,6 k€	néant
MILTON (SSC)	DSP	SAEMES	31/03/1994	30/03/2024	2,7 k€	135,2 k€	néant
RECOLLETS (SSC)	DSP	SAEMES	30/01/1996	29/01/2026	2,5 k€	133,7 k€	néant
CARPEAUX (SSC)	DSP	SAEMES	18/01/1993	17/01/2023	2,4 k€	146,4 k€	néant
POLYTECHNIQUE (SSC)	DSP	SAEMES	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	232,7 k€	néant
GAY-LUSSAC (SSC)	DSP	SAEMES	26/02/1985	25/02/2050	2,3 k€	120,8 k€	néant
MARCHE SAINT-GERMAIN (SSC)	DSP	SAEMES	01/09/1983	31/08/2048	2,0 k€	151,8 k€	néant
POLIVEAU (SSC)	DSP	SAEMES	02/09/1985	01/09/2050	1,4 k€	74,4 k€	néant

EYLAU (SSC)	DSP	INDIGO	03/01/1989	02/01/2029	1,3 k€	62,3 k€	néant
-------------	-----	--------	------------	------------	--------	---------	-------

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
ACCOR ARENA - POPB	DSP	SAEPOPB	01/10/2011	30/09/2046	NA	86,8 k€	268,1 k€
CENTRE SPORTIF PARISIEN DE L'ILE DE PUTEAUX	DSP	GROUPEMENT FFT/URBAN SOCCER	02/11/2020	01/11/2044	NA	1 000,0 k€	1,2 M€
PISCINE SUZANNE BERLIOUX	DSP	S-PASS	01/07/2021	30/06/2026	NA	182,9 k€	1,4 M€
ARENA PORTE DE LA CHAPELLE	DSP	SAEPOPB	NA	NA	0,0 k€	NA	néant
MARATHON (ET SEMI) DE PARIS	CS	AMAURY SPORT ORGANISATION	14/05/2019	13/05/2024	1,1 M€	10,4 M€	néant
PISCINE SUZANNE BERLIOUX	DSP	S-PASS	01/05/2014	30/06/2021	NA	86,8 k€	268,1 k€
ESPACE SPORTIF PAILLERON	DSP	U.C.P.A S L	01/01/2016	31/12/2021	NA	1 000,0 k€	1,2 M€
PISCINE JOSEPHINE BAKER	DSP	S-PASS	08/07/2015	07/05/2022	NA	182,9 k€	1,4 M€

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES	DSP	DELTA ARTS	01/01/2020	31/12/2024	2,2 M€	7,8 M€	néant
FESTIVALS MUSICAUX - PARC FLORAL DE PARIS	CS	TRAFFIX MUSIC	13/05/2019	12/05/2023	20,0 k€	203,0 k€	néant
THEATRE DE LA GAITE LYRIQUE	DSP	SEGL - SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA GAÏTÉ LYRIQUE	01/08/2016	31/12/2022	0,5 k€	430,7 k€	236,1 k€
LE CARREAU DU TEMPLE	DSP	SPL LE CARREAU DU TEMPLE	01/01/2019	31/12/2024	0,0 k€	NA	néant
CINEMA LE LOUXOR	DSP	SAS CINÉLOUXOR	01/01/2020	31/12/2024	0,0 k€	10,4 M€	néant

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
RAVEL 12 ^E / KELLERMAN 13 ^E ARRT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FÉDÉRATION NATIONALE	01/09/2016	31/08/2026	200,0 k€	2,2 M€	néant
3 RUELLE AU PÈRE FRAGILE (15 ^E)	DSP	ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE	01/08/2018	31/07/2023	65,1 k€	351,5 k€	157,5 k€
GIDE	DSP	CRESCENDO	26/03/2015	31/07/2022	56,5 k€	363,3 k€	207,5 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	DSP	CRESCENDO	01/09/2020	31/08/2025	54,2 k€	442,2 k€	250,9 k€
GUADELOUPE	DSP	CRESCENDO	05/06/2015	31/07/2022	51,6 k€	393,1 k€	207,9 k€
GABRIELLE	DSP	EVANCIA BABILOU	01/01/2015	31/07/2022	49,0 k€	332,0 k€	191,3 k€
EAPE BARON LE ROY	DSP	FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX ST SIMON	01/08/2018	31/07/2023	47,7 k€	323,0 k€	159,9 k€
CHARRIERE	DSP	ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE	01/01/2015	31/07/2022	47,5 k€	391,2 k€	150,7 k€
POTERNE DES PEUPLIERS/ DUNOIS/ DAVIEL/ RICHET/ BAUDRICOURT 13 ^E ARRT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP	01/09/2020	31/08/2025	46,5 k€	724,9 k€	2,7 M€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAINAC	DSP	ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE	01/09/2020	31/08/2025	46,2 k€	274,8 k€	69,0 k€
EAPE MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)	DSP	CRESCENDO	01/01/2019	31/12/2023	40,2 k€	304,8 k€	173,0 k€
GIONO	DSP	PEOPLE & BABY	01/01/2015	31/07/2022	39,4 k€	276,1 k€	110,2 k€
HALTE GARDERIE DUHESME	DSP	ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE	01/08/2016	31/07/2023	38,6 k€	220,0 k€	148,0 k€
EMERIAU	DSP	ONCP (ŒUVRE NOUVELLE DES CRÊCHES PARISIENNES)	01/05/2015	31/07/2022	38,2 k€	275,9 k€	182,2 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	DSP	CRESCENDO	01/09/2020	31/08/2025	37,3 k€	241,7 k€	270,8 k€

COLLECTIF BARRIER								
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	DSP	EVANCIA BABILOU	23/02/2014	31/07/2021	34,8 k€	197,3 k€	93,0 k€	
BRANCION/ CÉVENNES/ FRÈRES VOISIN/ SOHANE BENZIANE/ ESPACE PARIS PLAINE 15 ^E ARRT	DSP	MJC PARIS 15 BRANCION	01/09/2017	31/08/2023	29,0 k€	696,2 k€	2,1 M€	
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	DSP	PEOPLE & BABY	24/02/2014	31/07/2021	26,4 k€	184,7 k€	81,9 k€	
POINT DU JOUR 16 ^E	DSP	ACTISCE	01/09/2016	31/08/2021	25,0 k€	499,4 k€	884,3 k€	
ANNIE FRATELLINI/ MUSIDORA/ PINA BAUSCH/BESSIE SMITH 12 ^E ARRT	DSP	CLAJE	01/09/2020	31/08/2025	24,0 k€	856,4 k€	1,9 M€	
RÉBEVAL/CURIAL/CLAVEL/ MATHIS/PLACE DES FÊTES/ANGÈLE MERCIER 19 ^E ARRT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP	01/09/2017	31/08/2022	22,8 k€	840,8 k€	3,7 M€	
PATRONAGE LAÏQUE JULES VALLÈS	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	21,0 k€	102,9 k€	559,1 k€	
VERCINGÉTORIX / MARC SANGNIER 14 ^E RENOMMÉ ANGEL PARRA	DSP	CASDAL 14	01/09/2018	31/08/2023	19,5 k€	147,4 k€	1,5 M€	
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	DSP	CRESCENDO	27/02/2014	31/07/2021	18,3 k€	147,3 k€	116,4 k€	
MAISON DES ENSEMBLES 12 ^E ARRONDISSEMENT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP	01/09/2018	31/08/2023	13,5 k€	225,8 k€	703,0 k€	
ARRAS, CENSIER 5 ^E ARRONDISSEMENT	DSP	ACTISCE	01/09/2018	31/08/2023	13,5 k€	480,9 k€	1,0 M€	
LES HALLES - LE MARAIS 1 ^{ER} , 2 ET 3 ^E ARRT	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	13,5 k€	247,5 k€	636,6 k€	
BEAUJON 8 ^E	DSP	ASSOCIATION AMICALE POUR L'ANIMATION CULTURELLE DU 8 ^E	01/09/2016	31/08/2021	10,5 k€	267,7 k€	354,7 k€	
VALEYRE 9 ^E ARRONDISSEMENT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP	01/09/2019	31/08/2024	10,5 k€	297,2 k€	780,3 k€	
LA JONQUIÈRE, INTERCLUB 17 17 ^E	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	10,5 k€	233,1 k€	1,0 M€	
RICHARD WRIGHT 6 ^E ARRONDISSEMENT	DSP	ACTISCE	01/09/2019	31/08/2024	7,5 k€	267,7 k€	764,7 k€	
CHÂTEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VERDIER 10 ^E ARRT	DSP	CLUB RECHERCHE ET LOISIRS	01/09/2017	31/08/2022	2,0 k€	1,7 M€	2,2 M€	

MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT A	DSP	GROUPE BENSIDOUN	04/01/2020	03/01/2026	652,1 k€	5,7 M€	néant
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT B	DSP	DADOUN	04/01/2020	03/01/2026	642,0 k€	5,7 M€	néant
LOT 2 MARCHÉS COUVERTS	DSP	BENSIDOUN	01/01/2017	31/12/2022	592,4 k€	1,4 M€	néant
LOT 3 MARCHÉS COUVERTS	DSP	EGS	01/01/2017	31/12/2022	119,7 k€	455,4 k€	néant
MARCHÉ AUX PUCES DE LA PORTE DE MONTREUIL	DSP	SEMACO	06/01/2018	05/01/2023	115,8 k€	790,0 k€	néant
MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES	DSP	EGS	01/04/2017	31/03/2022	77,7 k€	296,6 k€	néant
LOT 1 MARCHÉ COUVERT ST GERMAIN	DSP	BANIMMO	01/01/2017	31/12/2022	68,3 k€	271,2 k€	néant
MARCHÉ AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT	DSP	SOMAREP	26/07/2018	25/07/2023	60,8 k€	414,1 k€	néant
MARCHÉS DE LA CRÉATION	DSP	EGS	01/03/2018	28/02/2023	46,3 k€	48,8 k€	néant
LOT 4 MARCHÉ COUVERT LA CHAPELLE	DSP	BENSIDOUN	01/01/2017	31/12/2022	9,2 k€	204,0 k€	néant
MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES	DSP	EGS	07/04/2017	06/04/2022	8,0 k€	217,6 k€	néant

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
PÉPINIÈRE PARIS SANTÉ COCHIN	DSP	RIVP	21/07/2014	30/09/2053	46 k€	1,7 M€	néant
REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE	CS	SEMAEST	02/05/2017	01/05/2029	néant	575,0 k€	499,0 k€

PUBLICITÉ

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	CS	CLEAR CHANNEL FRANCE	23/09/2019	22/09/2024	34,0 M€	32,8 M€	néant
COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES	CS	JC DECAUX FRANCE	08/07/2019	07/07/2027	8,9 M€	14,6 M€	néant

SERVICES FUNÉRAIRES

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2021		
					Red.	CA	Subv.
COMPLEXE FUNÉRAIRE / CRÉMAT. PERE LACHAISE	DSP	LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE POUR FUNECAP	01/09/2019	30/08/2049	1,5 M€	4,6 M€	néant
CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	DSP	G2F - GROUPEMENT FUNERAIRE FRANCILIEN POUR OGF	01/03/1994	29/02/2024	192,2 k€	1,1 M€	néant
SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	DSP	SAEMPF	01/12/2019	30/11/2024	50,5 k€	10,1 M€	72,6 k€